

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

Agir partout et pour tous

**Le rôle et l'engagement des bibliothèques
départementales dans l'accessibilité des
ressources et leur médiation auprès des publics
en situation de handicap**

Suzanne BREGEON

Sous la direction de Christel Belin

Directrice de la Direction de la lecture publique – Savoie et Haute-Savoie
Biblio - Départements de Savoie et Haute-Savoie

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement ma directrice de mémoire, Christel Belin, pour ses précieux conseils, ses relectures attentives et constructives, ainsi que pour sa disponibilité et sa grande sympathie.

Je remercie également les professionnels des bibliothèques, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, pour la richesse de leurs retours d'expérience et leur engagement. Merci à vous qui travaillez tous les jours à rendre les bibliothèques plus inclusives.

Un grand merci à mes collègues de la Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme et en particulier à mes tutrices, Christèle Bonny et Caroline Chamonal, qui m'ont offert l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement des bibliothèques départementales et de m'y immerger pleinement.

Enfin, je remercie chaleureusement mes proches pour leur présence et leur soutien. Merci à Eva, Pauline et Zélie pour ces deux années de Master partagées, marquées par de nombreux moments de travail collectif et de solidarité. Merci à Davy pour ses encouragements quotidiens. Merci à ma famille pour son soutien constant et ses relectures.

Résumé :

Depuis leur création, les bibliothèques départementales ont vu leurs missions évoluer vers davantage de médiation et des formes variées d'accompagnement des bibliothèques. Le développement de l'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap est notamment devenu un enjeu central, porté par des textes législatifs. Ce mémoire explore comment les bibliothèques départementales s'emparent de cette question, notamment à travers les ressources adaptées, la médiation et la formation. Il s'intéresse à leurs pratiques et à la structuration de leur engagement.

Descripteurs :

Bibliothèques publiques

Bibliothèques départementales

Bibliothèques et publics empêchés

Handicap

Médiation culturelle

Abstract :

Since their creation, French departmental libraries have seen an evolution in their missions. There has been an increase in cultural mediation as well as various new forms of support for local libraries. In particular, improving accessibility for people with disabilities has become a central concern, driven by legislative measures. This work explores how French departmental libraries are addressing this issue, notably through adapted resources, cultural mediation, and training. There is an examination of their practices and a focus on how their commitment is being structured.

Keywords :

Public libraries

Libraries and underserved patrons

Disability

Cultural mediation

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou
par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San
Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
Contexte historique des bibliothèques départementales	13
Quel lien entre bibliothèques (départementales) et accessibilité ?	15
La médiation et l'accessibilité	17
Pertinence et justifications du sujet	19
État de l'art	21
Problématique	23
Méthodologie de travail.....	24
Structure du mémoire	26
PARTIE 1 : DONNER UNE PLACE A L'ACCESSIBILITE HANDICAP, UN PREMIER PAS VERS L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES	27
I - Quel rôle pour qui ? L'accessibilité dans l'organisation du travail	27
1 - <i>Les référents accessibilité</i>	<i>27</i>
2 - <i>Des groupes de travail internes.....</i>	<i>30</i>
II - L'accessibilité dans les documents officiels.....	33
1 - <i>Les schémas départementaux de développement de la lecture publique : quelle place pour les publics en situation de handicap ?</i>	<i>33</i>
2 - <i>Les schémas départementaux de développement de la lecture publique : quelle(s) approche(s) de l'accessibilité ?</i>	<i>35</i>
3 - <i>Les Contrats Départementaux Lecture.....</i>	<i>38</i>
III - Un travail collectif : les partenariats, les collaborations et les financements extérieurs	41
1 - <i>Créer du lien avec les personnes en situation de handicap grâce à des partenariats internes</i>	<i>41</i>
2 - <i>Les partenariats externes : l'exemple du dispositif « Daisy & Cie » de l'association Valentin Haüy</i>	<i>44</i>
3 - <i>Le financement de projets par le CNL ou la DRAC</i>	<i>47</i>
PARTIE 2 : LE ROLE DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DANS L'ACCES A LA LECTURE : LES COLLECTIONS ET LEUR MEDIATION.....	53
I - Quelle place pour les collections accessibles et adaptées en bibliothèque départementale ?	53
1 - <i>Les collections adaptées, les fonds « Lire autrement »... : valoriser l'accessibilité dans les locaux.....</i>	<i>53</i>
2 - <i>L'Édition Jeunesse Accessible et les bibliothèques départementales</i>	<i>56</i>
3 - <i>Le Facile à lire et les bibliothèques départementales.....</i>	<i>58</i>

II - Les bibliothèques départementales comme intermédiaires dans la médiation et l'action culturelle	62
1 – <i>Les supports de médiation</i>	62
2 – <i>Inciter à l'action culturelle.....</i>	64
III - Ressources numériques accessibles et enjeux de l'accessibilité des portails numériques des bibliothèques	67
1 - <i>Enjeux généraux d'accessibilité des portails numériques et des SIGB</i>	67
2 - <i>Les projets Bibliothèque numérique de référence.....</i>	69
3 - <i>Les ressources numériques accessibles.....</i>	71
PARTIE 3 : LE ROLE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BIBLIOTHEQUES : UNE CLEF POUR L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES ET LEUR MEDIATION	74
I - Quelle place pour l'accessibilité dans l'offre de formations des bibliothèques départementales ?.....	74
1 - <i>Un manque actuel de formations ?</i>	74
2 - <i>Analyse des catalogues de formations 2025</i>	76
3 – <i>Des formations qui fédèrent ?.....</i>	78
II – Accompagner les bibliothèques dans leurs projets « accessibilité »	80
1 - <i>L'accompagnement de projet</i>	80
2 - <i>Des groupes de travail avec les bibliothèques pour les accompagner et co-construire les dispositifs</i>	82
3 - <i>Des guides et documents pour accompagner et communiquer auprès des bibliothèques.....</i>	84
III - Convaincre de la nécessité de l'accessibilité : une mission pour les bibliothèques départementales	86
1 - <i>Des formations en interne pour sensibiliser</i>	86
2 - <i>Quels liens entre advocacy et accessibilité ?</i>	88
CONCLUSION	91
BIBLIOGRAPHIE.....	93
<i>Généralités sur l'accessibilité</i>	93
<i>Généralités sur les bibliothèques territoriales</i>	93
<i>Généralités sur les bibliothèques départementales.....</i>	94
<i>L'accessibilité en bibliothèques territoriales</i>	95
<i>L'accessibilité numérique</i>	97
<i>La médiation.....</i>	98
<i>La ruralité.....</i>	98
<i>L'advocacy</i>	98
<i>Textes de loi</i>	98

ANNEXES.....	99
TABLE DES MATIERES.....	125

Sigles et abréviations

ABD : Association des Bibliothécaires Départementaux

ABF : Association des Bibliothécaires de France

ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

AVH : Association Valentin Haüy

BCP : Bibliothèque Centrale de Prêt

BD : Bibliothèque départementale

BnF : Bibliothèque nationale de France

BNR : Bibliothèque Numérique de Référence

Bpi : Bibliothèque publique d'information

CMS : Content Management System (ou système de gestion de contenu)

CDL : Contrat Départemental Lecture

CDLI : Contrat Départemental Lecture Itinérance

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CNL : Centre National du Livre

CNR : Conseil national de la Résistance

CRÉDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CTL : Contrat Territoire Lecture

DAISY : Digital Accessible Information System

DCB : Diplôme de Conservateur des Bibliothèques

DGD : Dotation Générale de Décentralisation

DGMIC : Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EJA : Édition Jeunesse Accessible

ENSSIB : École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

EPUB : Electronic PUBlication

ERP : Établissement recevant du public

ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

FAL : Facile à lire

FALC : Facile à lire et à comprendre

Fill : Fédération interrégionale du livre et de la lecture

IGB : Inspection Générale des Bibliothèques

IGÉSR : Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

IME : Institut Médico-Éducatif

KAB : Kit pour l'Accessibilité en Bibliothèques

Loi NOTRe : loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

LSF : Langue des Signes Française

MD : Médiathèque Départementale (parfois suivi de la première lettre ou du numéro du département concerné, par exemple : MDV = Médiathèque Départementales des Vosges). MD est un synonyme de BD.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PNB : Prêt Numérique en Bibliothèque

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

SDDLDP : Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique, aussi appelé Plan de Développement de la Lecture Publique, ou Plan Départemental de la Lecture Publique (PDLP)

SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque

SLL : Service du Livre et de la Lecture à la DGMIC

INTRODUCTION

« Inlassablement [les bibliothèques] transforment le « pas pour moi » en « pourquoi pas ? » pour arriver un jour, enfin, au « c'est pour moi ! » général » rédigeait l'écrivain et académicien français Erik Orsenna dans le rapport de 2018, *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* (Orsenna, Corbin 2018). Les bibliothèques, à travers de nombreuses actions, tracent un chemin permettant à toutes et à tous d'accéder à la culture et au loisir. En effet, pour de nombreux publics, cet accès reste semé d'obstacles physiques, sensoriels, mais aussi sociaux et symboliques. Les bibliothèques départementales (BD) accompagnent les bibliothèques de leur territoire, afin d'initier ce passage progressif de l'exclusion à l'inclusion, mais aussi afin d'œuvrer à faire naître chez chaque individu la conviction que la bibliothèque est aussi, pleinement, pour soi.

CONTEXTE HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES

Les BD sont créées en 1945, par le Conseil national de la Résistance (CNR), sous le nom de « bibliothèques centrales de prêt » (BCP). Elles desservent les communes de moins de 15 000 habitants, afin de garantir l'accès à la lecture et à la culture pour l'ensemble de la population (*Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945* 1945). Dans le contexte de l'après-guerre, il s'agit d'apporter l'instruction et l'information au plus près des territoires ruraux, où vit alors une part importante de la population. Le programme du CNR, adopté le 15 mars 1944, souligne le fait que tous les enfants français doivent bénéficier d'un accès réel à l'instruction et à une culture riche, indépendamment des moyens financiers de leurs parents, afin de constituer une élite fondée sur le mérite, plutôt que sur l'héritage (CNR 1944). La notion de ruralité est centrale dès la création des BD. Selon le conservateur en chef des bibliothèques Denis Llavori, les BD sont des « outils spécifiquement conçus pour améliorer l'accessibilité aux bibliothèques en milieu rural » (Llavori 2009), même si la population française s'est largement urbanisée depuis¹.

¹ La population rurale représentait 33% de la population française en 2017 (INSEE, 2021), contre 67% en 1951 (INSEE, 2019).

Dès 1945, le territoire français compte huit BCP, ce qui démontre une certaine volonté du CNR de reconstruire et structurer le territoire par l'intermédiaire de la culture, afin de réduire les inégalités territoriales.

À l'origine sous la tutelle de l'État, leur gestion est transférée aux Départements avec les lois de décentralisation de 1982-1986. En 1992, elles sont renommées « bibliothèques départementales de prêt » (BDP). L'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 poursuit ces changements, en supprimant la mention « de prêt », reconnaissant ainsi que les missions des BD ne se limitent plus uniquement à la mise à disposition de collections.

Les BD, au nombre de 95, sont parfois présentées comme les « bibliothèques des bibliothèques ». En effet, elles fournissent des documents aux bibliothèques territoriales (municipales et intercommunales), leur apportent un soutien global et contribuent à leur développement. Selon l'article L. 330-2 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture, les BD ont pour mission, à l'échelle du département, d'assurer le développement de la lecture publique via la mise en réseau, en proposant des collections et des services, en formant les bibliothécaires et bénévoles, et en élaborant un schéma départemental de développement de la lecture publique (SDDLDP).

Depuis une dizaine d'années, les BD se sont adaptées, passant d'un rôle de mise à disposition de collections à une mission plus large, axée sur la proposition de services. Cette transformation a été confirmée par l'ordonnance du 27 avril 2017. Puis, la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 a permis de clarifier leurs missions, en soulignant leur importance dans la lutte contre les inégalités territoriales d'accès à la culture. Jusqu'alors, le cadre juridique des BD était défini par l'article L. 1421-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui renvoyait aux quelques règles les concernant, énoncées aux articles L. 320-1 à L. 320-4 du Code du patrimoine. Ces articles permettaient déjà aux départements de jouer un rôle actif dans la structuration de l'offre de lecture publique.

Toutefois, la loi du 21 décembre 2021 dispose en outre le fait que les BD ne peuvent être, en aucun cas, supprimées, non entretenues, ou ne plus fonctionner. Cette loi a donc permis d'inscrire clairement dans les textes juridiques la compétence obligatoire des Départements en matière de lecture publique. Une telle garantie n'était effectivement pas explicitement formulée dans les textes réglementaires antérieurs.

Selon Céline Meneghin et Christel Belin, alors co-présidentes de l'Association des Bibliothécaires départementaux (ABD), l'un des enjeux principaux est d'assurer un « aménagement équilibré des territoires » (Casimir 2023), afin d'éviter la désertification rurale, c'est-à-dire l'absence de bibliothèques dans certaines communes. Les inégalités culturelles entre les zones urbaines et les zones rurales sont toujours présentes, mais selon la géographe Claire Delfosse, les territoires ruraux ne sont plus l'inverse des villes et l'innovation culturelle a aussi lieu à la campagne (Delfosse 2024). Dans le cas de la lecture publique, l'innovation peut se faire sous l'impulsion des BD et cela notamment dans le domaine de l'accessibilité.

QUEL LIEN ENTRE BIBLIOTHEQUES (DEPARTEMENTALES) ET ACCESSIBILITE ?

Cette année, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances a fêté son vingtième anniversaire (*LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* 2005). Cette loi met en avant le fait que des aménagements peuvent supprimer les empêchements créés par le handicap. La société a un rôle à jouer dans l'inclusion et la suppression des obstacles : c'est pour cela que nous parlons de « situation de handicap ». Depuis cette loi, le handicap est moins considéré comme un frein, mais comme quelque chose qui nécessite des adaptations spécifiques : nous parlons alors d'accessibilité. Comme le souligne le ministère de la Culture dans son référentiel des compétences des bibliothèques territoriales, la notion d'accessibilité englobe tous les moyens qui permettent de favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap en diminuant, voire en éliminant, les obstacles et en offrant des solutions alternatives (ministère de la Culture 2022).

Par ailleurs, dans ce même référentiel, il est souligné que l'accessibilité en bibliothèque doit concerner tous les domaines : le bâti, les collections, mais aussi la médiation, afin de permettre à tous et à toutes d'accéder à la lecture et à la culture (ministère de la Culture 2022). Nous pouvons d'ailleurs utiliser une expression de Bastien Verdier, chef de service de l'association UFCV², et parler d'une « chaîne de l'accessibilité » (Verdier, Ferraille 2024). Cette chaîne inclut divers moyens permettant de lever les obstacles que rencontrent les personnes en

² L'UFCV est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif, qui porte notamment un engagement fort en faveur des personnes en situation de handicap.

situation de handicap. Elle fédère aussi de nombreux acteurs, ce qui suppose que la bibliothèque ne travaille pas seule à ce sujet, mais avec une pluralité de partenaires.

Comme le rappelle la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités territoriales doivent assurer le respect des droits culturels (*LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République* 2015). Il s'agit aussi de faciliter et d'assurer cela pour les personnes en situation de handicap, qui peuvent devenir des acteurs de la culture et non plus de simples spectateurs. Dans cette continuité, la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 réaffirme le droit des personnes en situation de handicap à bénéficier d'un accès effectif aux bibliothèques et à leurs ressources. En effet, elle dispose que les bibliothèques ont pour mission de « garantir l'égal accès de tous à la culture », notamment pour les personnes en situation de handicap. Cela fait écho à ce que souligne Bastien Verdier, en affirmant que l'accessibilité porte un enjeu important de démocratisation de la culture (Verdier, Ferraille 2024).

Les bibliothèques ont un rôle important à jouer et cela a été mis en avant lors de la journée All Inclusive : Accès au Livre et à la Lecture inclusive 2024, organisée par l'ENSSIB et la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (Boulay et al. 2024). Deux définitions du rôle des bibliothèques dans l'accessibilité handicap ont été mises en avant. Tout d'abord, selon Rodolphe Sellier, chef du bureau de la régulation et des technologies au sein de la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture, le rôle des bibliothèques est d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'offre de lecture accessible et de faciliter leur parcours en bibliothèque, en rendant les bâtiments vraiment accessibles. La cheffe du service Diffusion des métadonnées de la Bibliothèque nationale de France (BnF), Marianne Clatin, a aussi insisté sur l'importance d'accompagner les usagers en situation de handicap, en leur proposant le bon ouvrage, le bon format, afin de permettre l'accès au livre et à la lecture. Dans les deux cas, le rôle de la bibliothèque est de faire la médiation entre les collections accessibles et l'utilisateur en situation de handicap. Le ministère de la Culture, dans sa définition de l'accessibilité, lie médiation et accompagnement des personnes empêchées de lire (ministère de la Culture [sans date]).

Nous avons présenté ici les enjeux concernant les bibliothèques de lecture publique. Ces derniers sont aussi ceux des BD, comme le souligne la journaliste chez *Archimag*, Sivagami Casimir (Casimir 2023). Les missions des BD peuvent s'inscrire dans une logique de « substitution » : elles apportent un soutien aux bibliothèques, notamment sur la question de l'accessibilité. Ce rôle est aussi mis en avant par le ministère de la Culture et notamment par Vanessa van Atten, conservatrice en chef des bibliothèques à la DGMIC, au Service du Livre et de la Lecture (SLL) du ministère de la Culture. De son point de vue, les institutions qui ont des rôles clefs dans le développement de l'accessibilité sont les grandes villes et les départements³. Pour améliorer l'accessibilité, le SLL collabore étroitement avec la mission Lecture et handicap de la Bibliothèque publique d'information (Bpi), le réseau des référents accessibilité des Bibliothèques municipales classées, ainsi qu'avec les associations professionnelles de bibliothèques, dont l'ABD. Le groupe de travail « Bibliothèques, centres de documentation et accessibilité », lancé par le ministère de la Culture en 2024 et piloté par Vanessa van Atten, dans lequel l'ABD est représentée, démontre l'étroite collaboration entre toutes ces institutions.

Apportant un appui indispensable, en particulier aux petites structures, les BD doivent répondre aux demandes, usages et besoins émergents. Leur rôle dans l'accessibilité handicap ne doit pas concerner seulement les collections. Il s'agit aussi de former les bibliothécaires, professionnels et bénévoles, à ce sujet, de les accompagner vers la médiation et de proposer un panel de services et d'outils adaptés. Même si les BD sont parfois éloignées des usagers, ces derniers restent au centre de leur travail. Selon la cheffe de service de la BD des Côtes-d'Armor, Luce Perez-Tejedor, il s'agit de faire en sorte que les bibliothèques municipales soient des lieux inclusifs, « de convergence sociale, citoyenne et environnementale » (Casimir 2023).

LA MEDIATION ET L'ACCESSIBILITE

La notion de médiation culturelle peut se définir sous plusieurs angles et avec différentes finalités : si elle permet simplement, en apparence, de guider les individus vers la culture, elle porte également une dimension de réparation sociale.

³ Entretien réalisé le 10 mars 2025.

Par cette dualité, le concept peut être étudié à la fois à l'aune des modèles de transmission de l'information et à ceux des interactions entre sujets sociaux.

Si nous nous intéressons d'abord à la première dimension de notre définition, nous pouvons nous appuyer sur les travaux de Michèle Gellereau, chercheuse en Sciences de l'information et de la communication. Selon elle, la médiation renvoie aux actions d'accompagnement vers la culture, mais aussi aux espaces de production d'objets culturels et de langages (Gellereau 1999). Le terme d'« accompagnement » qu'elle utilise nous semble essentiel : il s'agit d'aider et de guider les individus vers des usages culturels qui pourraient leur plaire. Nous remarquons d'ailleurs, comme Michèle Gellereau, que les définitions de la notion et les activités qui lui sont liées peuvent être appréhendées sous des angles multiples ; la médiation culturelle vis-à-vis des publics en situation de handicap en est un.

Cependant, « accompagner » signifie également donner les moyens, donner tous les outils pour accéder à la culture et c'est ce que met en avant la définition donnée par le ministère de la Culture dans son lexique sur la médiation culturelle. Cette dernière définition présente la médiation comme une double mission visant à susciter l'envie et à donner les moyens d'accéder à la culture. Le ministère de la Culture donne en revanche une finalité un peu différente que celle donnée par Michèle Gellereau : celle de s'adapter à des usages et à des usagers spécifiques (ministère de la Culture 2024a).

La dimension sociale transparaît déjà : les individus, leur vie et leurs interactions sont au cœur de la médiation. C'est en cela que nous pouvons identifier des similitudes entre la définition de la médiation et celle de l'accessibilité : toutes deux visent à donner les moyens et à effacer les obstacles. Toute personne peut avoir besoin d'être accompagnée. Ainsi, pour être véritablement inclusive, la médiation culturelle doit s'inscrire dans une démarche d'accessibilité universelle. Cette notion consiste à concevoir des environnements, des services et des ressources utilisables par tous, tout en tenant compte de la diversité des besoins et cela sans distinction de capacités. Il est donc naturel d'associer accessibilité et médiation des ressources en faveur des publics en situation de handicap, qui doivent être pris en compte, autant que n'importe quel public. En effet, lors de la journée All Inclusive (Boulay et al. 2024), Hélène Kudzia, bibliothécaire à la Médiathèque musicale de Paris, engagée pour un

meilleur accès des publics empêchés aux bibliothèques, a souligné qu'une offre accessible pour les publics en situation de handicap ne suffit pas. Ce qui compte est l'accompagnement proposé et donc la médiation. Nous pouvons dès lors évoquer le rôle des BD dans l'accessibilité des ressources et leur médiation auprès des publics en situation de handicap, même si, en ce qui concerne la médiation, l'action des BD se fait par un tiers. Elles incitent à la médiation en faveur des publics en situation de handicap et proposent généralement des supports et un soutien pour permettre aux bibliothèques de leur réseau d'agir à leur tour, afin que chacun puisse être accueilli et accompagné en bibliothèque de la meilleure façon possible.

PERTINENCE ET JUSTIFICATIONS DU SUJET

Différents enjeux et problématiques découlent de ces constats. Il s'agit de proposer des solutions adaptées aux besoins locaux des territoires ruraux, or ces besoins peuvent aussi changer en fonction des bibliothèques du territoire. Dans les textes, l'accessibilité doit être présente à tous les niveaux, mais dans les faits, est-ce envisageable ? Par ailleurs, l'accessibilité peut concerner tout le monde, mais elle se base aussi sur une connaissance des usagers, en particulier de ceux qui ont un handicap. Or, les BD sont, en théorie, assez éloignées des usagers et parfois géographiquement distantes des territoires qu'elles desservent. Comment peuvent-elles adapter leur offre aux besoins et agir comme des intermédiaires facilitant la mise en accessibilité de la chaîne du livre ?

Un autre enjeu en découle : une majorité de BD a commencé à développer une offre de services pour les publics en situation de handicap, qu'il s'agisse de collections, de supports de médiation ou encore de formations. Les BD sont déjà mobilisées sur le sujet et la création d'un groupe de travail « Accessibilité » au sein de l'ABD fin 2024 le démontre. Cependant, ces actions restent discrètes et ne sont pas beaucoup médiatisées. Comment les BD peuvent-elles donner de la visibilité à ce qu'elles font et se placer comme des actrices clefs du développement de l'accessibilité ?

L'enjeu des ressources humaines est également important : malgré les actions actuellement mises en place et des volontés de travailler davantage sur l'accessibilité, de nombreuses BD n'ont pas de personnel dédié dans leurs

effectifs. Aussi, comment structurer et rendre visible l'accessibilité ? Comment en faire un élément transversal au travail de chacun ?

Enfin, étant l'une des missions des BD, la question de la formation est fondamentale. Il s'agit de former sur les questions de l'accessibilité handicap et d'accompagner les bibliothèques dans leurs projets. Cela est essentiel pour sensibiliser à la nécessité de l'accessibilité.

Face à tous ces enjeux, qui soulèvent de nombreux questionnements, il nous semble pertinent de proposer un mémoire où nous réfléchissons au rôle et à l'engagement des BD dans l'accessibilité des ressources et leur médiation auprès des publics en situation de handicap, afin de les accompagner dans ces réflexions et de mieux comprendre ce qu'elles peuvent faire à leur échelle.

Par ailleurs, notre étude se place à un moment opportun, car nous vivons actuellement une période d'effervescence des réflexions sur l'accessibilité des bibliothèques, dans laquelle notre travail de mémoire s'inscrit. Vingt ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et face au constat que d'importantes lacunes subsistent (Durand 2025), des actions sont mises en place. La France s'engage à rendre les livres numériques accessibles à tous depuis juin 2025. Les éditeurs ont pour obligation de proposer des livres nativement accessibles. D'ici 2030, ils devront aussi reprendre tous les livres numériques de leur catalogue, pour les rendre accessibles. Cette initiative vise à ce que les personnes en situation de handicap puissent accéder aux livres numériques dès leur parution, sans délai d'adaptation. Pour soutenir cette transition, le site web « Livre Numérique Accessible 2025 » (LINA25) a été mis en place. Il offre une base de connaissances destinée aux professionnels de la chaîne du livre, incluant des outils pour la conception, la production et la distribution de contenus accessibles, ainsi que pour la création d'outils de lecture adaptés. La prochaine étape de ce grand projet autour de la lecture accessible est le portail national de l'édition adaptée et accessible. Selon Marianne Clatin de la BnF, pilote du projet pour le ministère de la Culture, le portail proposera un lieu d'unification des ressources, pour faciliter l'accès à la lecture, et donc un catalogue, non seulement de l'édition numérique, mais aussi papier. Le portail permettra également de centraliser les demandes d'adaptations et donnera accès à une bibliothèque numérique sur authentification (Boulay et al. 2024).

Il est par ailleurs intéressant de noter qu'en 2024, les critères principaux pour la labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) étaient l'écoconception et

l'accessibilité. L'accessibilité trouve donc progressivement sa place au centre de toutes les réflexions, de tous les dispositifs, y compris numériques.

Nous remarquons en outre une tendance au travail collectif autour de l'accessibilité handicap en bibliothèque. La liste de diffusion « Bibliothèques accessibles », mise en place par le ministère de la Culture, permet de diffuser, de partager des informations et des bonnes pratiques au sujet de l'accessibilité handicap. Les professionnels des bibliothèques se rassemblent aussi depuis peu dans des groupes de travail, afin de suivre ensemble les évolutions et d'assurer un avancement commun vers la généralisation de l'accessibilité. Le groupe de travail « Bibliothèques, centres de documentation et accessibilité », porté par le ministère, a des objectifs concrets, notamment la réalisation d'un guide de référence et de sensibilisation, d'ici la rentrée 2025, l'élaboration d'une feuille de route pour les référents handicap et une montée en compétences des professionnels.

Il est aussi intéressant de noter qu'il existe déjà plusieurs guides pratiques récents sur l'accessibilité en bibliothèque, par exemple : *Comment améliorer l'accessibilité des bibliothèques et médiathèques ?* par le Cerema (2024), ou *L'accessibilité numérique par étapes* par l'ARALL (mise à jour en 2024). D'autres ont été créés par des BD : nous pensons notamment au guide *Handicaps en bibliothèque* de la BD de Vendée, ou encore au guide de la Médiathèque départementale (MD) d'Ille-et-Vilaine *Facile à lire 2025*.

Cela nous amène à notre champ de recherche et aux réflexions autour de l'accessibilité en BD. Une trentaine de BD font à présent partie du groupe de travail « Accessibilité » de l'ABD, soit une quarantaine de personnes. Quatre sous-groupes ont été créés, avec des thématiques diverses : les SIGB et les portails ; les collections, la médiation et les partenariats ; la formation et l'*advocacy* ; le bâtiment. Ce groupe de travail démontre que l'accessibilité est un sujet au cœur des préoccupations des bibliothécaires départementaux, qui se rassemblent afin de faire du développement de l'accessibilité un des rôles fondamentaux des BD.

ÉTAT DE L'ART

Depuis leur création en 1945 et après leur décentralisation en 1982-1986, un seul bilan de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) s'est intéressé à tous les aspects des BD. Il s'agit du rapport *Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement* (IGB 2013). Cependant, cette étude remonte à 2013 et

les BD ont connu beaucoup de changements depuis, notamment suite à la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021.

Il existe d'ailleurs globalement peu de littérature récente sur les BD, seulement quelques articles. Ces derniers se concentrent généralement sur une thématique spécifique (par exemple les résidences d'auteurs (Mijoule 2019), ou encore le prêt d'expositions (Evrard, Letourneau, Petit 2022)) et/ou sur une seule BD. Nous remarquons tout de même les comptes-rendus des journées d'études de l'ABD, par exemple celles de 2022, qui apportent des réflexions générales au sujet des BD (Heurtematte 2022). Nous pouvons aussi noter un article de la journaliste Sivagami Casimir, publié en 2023 dans *Archimag*, au sujet des missions des BD depuis la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 (Casimir 2023). D'autres articles professionnels apportent des réflexions plus spécifiques sur les BD, par exemple sur les SDDL (Bontan 2019), qui peuvent s'avérer être des éléments importants dans les politiques d'accessibilité. Il n'existe cependant aucun mémoire de l'ENSSIB, autant en Master Politiques des Bibliothèques et de la Documentation (PBD), qu'en Diplôme de Conservateur des Bibliothèques (DCB), traitant des BD depuis la loi du 21 décembre 2021. Le dernier mémoire à leur sujet, réalisé par Mylène Ravereau, alors en DCB, remonte à 2019 (Ravereau 2019). Même s'il a été rédigé avant la loi de 2021, il pourra être intéressant à analyser, car il présente déjà les mutations que vivaient alors les BD.

En somme, l'absence presque totale de littérature sur les BD depuis la loi de 2021 justifie de nouveau l'intérêt de notre mémoire. Cependant, il existe beaucoup de littérature autour de l'accessibilité handicap en bibliothèque en général, ce qui pourra nourrir notre réflexion. Nous citons un rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) de février 2021, sur « La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales » (IGÉSR 2021). En raison de son champ d'étude assez vaste, ce document évoque l'accessibilité en bibliothèque de façon générale, mais il présente tout de même quelques points sur le rôle des BD à ce sujet. Nous pouvons aussi évoquer le rapport de 2018, *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain* d'Erik Orsenna et Noël Corbin (Orsenna, Corbin 2018). Les recommandations de ce rapport vont dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une offre élargie, notamment aux personnes en situation de handicap.

Pour revenir à la littérature professionnelle sur l'accessibilité en bibliothèque, nous notons les écrits des conservatrices spécialistes de l'accessibilité Marie-Noëlle Andissac et Françoise Fontaine-Martinelli (Andissac, Fontaine-Martinelli 2017; Andissac 2009), et ceux de Luc Maumet, bibliothécaire spécialisé dans les questions d'accès à l'écrit des publics en situations de handicap (Maumet 2018; 2017; Fontaine-Martinelli, Maumet 2017). La journée All Inclusive 2024, à laquelle nous avons pu assister, apporte de nombreuses réflexions (Boulay et al. 2024), tout comme les comptes-rendus des congrès de l'ABF, notamment celui de 2022 (Dufournet 2022). Les réflexions sont aussi nombreuses au sujet de l'accessibilité numérique en lecture publique, nous pouvons citer quelques articles récents, et donc pertinents sur cette question mouvante qu'est le numérique (Kakurinao 2024; Von Samson 2024; van Atten 2022; Caudron 2022). Nous mentionnons également des mémoires de l'ENSSIB sur l'accessibilité handicap, notamment un travail récent sur le sujet, appliqué à la France de l'océan Indien (Ibrahima 2024), un autre qui se penche sur la question de l'accueil des personnes en situation de handicap mental et psychique (Feugère des Forts 2022) et un dernier qui porte précisément sur le handicap visuel (Brat 2022). Nous constatons qu'aucun ne s'intéresse à ce que les BD peuvent faire sur le sujet. Nous nous aiderons donc aussi de guides pratiques, qui donnent une vision plus concrète de l'accessibilité, de ce qui peut être fait par les bibliothèques, et des définitions intéressantes de l'accessibilité handicap (Verdier, Ferraille 2024).

Il est également important de souligner le fait que nombreux textes de loi encadrent la question. Nous pouvons notamment citer la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la loi du 1er août 2006, qui a mis en place une exception au droit d'auteur en faveur des personnes en situation de handicap, et la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021.

PROBLEMATIQUE

Nous avons déjà pu démontrer que les BD ont un rôle à jouer dans le développement de l'accessibilité. Cependant, elles doivent encore préciser plus finement leurs actions et leurs missions à ce sujet. Elles ont besoin de se structurer et de s'organiser autour de cette question. En effet, leur rôle est à définir puisque, en ce qui concerne les collections et leur médiation, elles ont certes une obligation légale, mais dont les périmètres ne sont pas spécifiés. Par conséquent, elles mettent

en place des dispositifs et des stratégies assez divers. Dès lors, face à la nécessité de rendre les services publics inclusifs, comment les BD peuvent-elles garantir l'accessibilité, tout en s'adaptant à la diversité des territoires et en structurant leur rôle qui reste à affiner sur ce sujet ?

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Afin de récolter des données à analyser, nous avons organisé des entretiens semi-directifs par téléphone avec des BD, principalement entre décembre 2024 et février 2025. Dans un premier temps, nous les avons réalisés avec certains membres du groupe de travail Accessibilité de l'ABD, qui ont donc un désir d'avancer sur les questions de l'accessibilité handicap : il s'agissait de personnes avec des fonctions et des intitulés de poste très différents (voir annexe 1). Dans un second temps, nous avons poursuivi ces entrevues avec des référents accessibilité d'autres BD. Ces entretiens nous ont permis d'obtenir la vision des personnes interrogées sur l'accessibilité handicap en BD, des retours d'expérience concrets, avec des réflexions sur les difficultés et/ou réussites rencontrées. Le choix des entretiens a pour avantage de nous permettre de récolter des données qualitatives, qui sont importantes sur la question de l'accessibilité. Les BD françaises sélectionnées se situent en outre à des endroits variés de l'hexagone, afin d'atteindre une représentativité maximale de l'ensemble de cette zone géographique. Il s'agit d'institutions ayant des moyens, autant financiers qu'humains et matériels, différents, car les réalités territoriales sont disparates entre les différents départements français. Cependant, le fait qu'il s'agisse d'un échantillon peut constituer une limite : en effet, la représentativité des témoignages peut être biaisée si les personnes interrogées sont déjà sensibles à la question. Par ailleurs, les données récoltées ont parfois été difficiles à généraliser, car dans certains cas, elles correspondaient à des contextes locaux spécifiques.

En mars 2025, nous avons mené un entretien avec Vanessa van Atten, pour récolter le point de vue du ministère de la Culture, qui a un rôle de supervision et de pilotage de projet. Cet entretien nous a permis d'avoir une vision institutionnelle et de comprendre les orientations politiques et stratégiques sur l'accessibilité en bibliothèque. Cela nous a apporté un regard global, qui a pu compléter les retours plus concrets des BD.

Il en va de même pour l'entretien que nous avons réalisé fin mars 2025 avec Nicolas Douez, conseiller Livre et Lecture à la Direction régionale des affaires

culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes. Cet échange nous a permis de percevoir un peu mieux quel soutien la DRAC peut apporter aux bibliothèques, et plus précisément aux BD, dans le développement de l'accessibilité.

En parallèle, nous avons pris contact par mail avec les responsables des différents sous-groupes du groupe Accessibilité de l'ABD, pour connaître leurs priorités de travail. Ces orientations reflètent ce qui est considéré comme prioritaire au niveau du développement de l'accessibilité dans les BD en général. Nous avons également assisté à une réunion du sous-groupe « Formation et *advocacy* » en avril 2025. Ainsi, nous avons pu observer « en direct » les réflexions que suscitent l'accessibilité dans ce domaine et quelles initiatives les membres de ce sous-groupe souhaiteraient impulser au niveau de tous les départements.

La liste de diffusion de l'ABD nous a aussi été d'une grande aide, afin de cibler des BD ayant mis en place des actions spécifiques sur tel ou tel sujet. Nous pensons notamment aux BD ayant accompagné des actions de médiation autour du Facile à lire (FAL) avec des personnes en situation de handicap et aux BD ayant reçu l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques du Centre National du Livre (CNL).

Par ailleurs, nous avons analysé les organigrammes ou les pages présentant les équipes des BD, afin d'identifier celles qui donnent, ou non, une place à l'accessibilité handicap dans la répartition du travail. Cela nous a permis de voir concrètement comment l'accessibilité est institutionnalisée.

Nous avons aussi analysé une quarantaine de catalogues de formation 2025, afin de cibler quelle place l'accessibilité prend dans les formations proposées aux bibliothèques. Cela nous a fourni une base comparative. Cependant, l'analyse des catalogues ne nous a pas renseignée sur l'impact réel de ces formations, ni sur leur suivi effectif par les bibliothécaires : autant d'éléments que nous avons dû aborder en entretien.

Enfin, nous avons analysé les SDDLp présentés sur le site de l'ABD (soit une quarantaine), afin d'observer la place que l'accessibilité handicap prend dans ces documents politiques, qui définissent les grandes orientations des BD. Cela nous a permis d'identifier la place donnée à l'accessibilité dans les politiques locales et de constater des différences d'engagement entre départements. Cependant, un SDDLp étant un document plutôt stratégique, il nous a fallu, en entretien et en analysant des

bilans, nous intéresser à la dimension opérationnelle, à la réalité de ce qui a été fait, avec notamment les contraintes rencontrées.

STRUCTURE DU MEMOIRE

Afin d'examiner comment les BD peuvent garantir et faire progresser l'accessibilité, nous nous appuyerons sur trois axes complémentaires.

Nous commencerons par explorer les dimensions institutionnelles, en interrogeant la manière dont l'accessibilité est intégrée dans l'organisation interne des BD, dans la répartition du travail et dans leurs documents stratégiques. Cette première partie posera les fondations de ce que peuvent faire les BD pour marquer un engagement structuré et formalisé en faveur de l'accessibilité.

Nous nous intéresserons ensuite à la réalité du terrain, en examinant plus précisément le rôle des BD dans la mise à disposition de collections accessibles et dans la médiation adaptée. Il s'agira de comprendre comment ces établissements accompagnent concrètement les bibliothèques dans la mise en œuvre d'actions inclusives.

Enfin, nous verrons que la formation constitue un levier essentiel pour rendre l'accessibilité réellement effective. Elle permet non seulement de transmettre des compétences techniques, mais aussi de sensibiliser les équipes et de porter une véritable culture de l'accessibilité dans les réseaux de lecture publique.

Nous ne nous intéresserons pas à l'accessibilité du bâti, car le sujet serait trop large et concerne moins les BD, qui, pour la plupart, n'accueillent pas de public, mais seulement des professionnels.

PARTIE 1 : DONNER UNE PLACE A L'ACCESSIBILITE HANDICAP, UN PREMIER PAS VERS L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES

I - QUEL ROLE POUR QUI ? L'ACCESSIBILITE DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL

1 - Les référents accessibilité

Selon Vanessa van Atten, le ministère de la Culture incite les bibliothèques à désigner un référent accessibilité⁴. Cette orientation est également soutenue par le rapport de l'IGÉSR de 2021 sur l'accessibilité en bibliothèque, dans lequel figure une mention assez claire, encourageant les bibliothèques à créer un poste de référent handicap, qui se doit d'être inscrit dans la fiche de poste d'une personne désignée et dans l'organigramme (IGÉSR 2021). Dans un article de la revue *Arabesques*, Olivier Caudron, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, développe cette idée, en insistant sur l'importance stratégique du référent handicap, qui a pour « mission de rappeler inlassablement et contre vents et marées l'importance et la nécessité de prendre en compte dès le début d'une action la dimension de l'accessibilité » (Caudron 2022). Cette position met en lumière un enjeu fondamental : l'accessibilité ne doit pas être pensée comme une adaptation secondaire, mais intégrée dès la conception des projets, afin d'avancer progressivement vers l'accessibilité universelle. Le référent handicap apparaît ici comme un acteur clef, garant de cette exigence.

Toujours selon le rapport de l'IGÉSR de 2021, il est essentiel de définir précisément les missions et les spécialités du référent, qui doit notamment s'assurer que les agents sont formés à l'accessibilité. Cela révèle déjà l'importance de la formation. En effet, le référent coordonne, développe des projets et s'assure que l'accessibilité est prise en compte à tous les niveaux, mais l'ensemble de l'équipe doit aussi être formé à ces questions, afin qu'il y ait une véritable transversalité, que chacun pense à l'accessibilité dans ses projets quotidiens et que la charge de travail ne repose pas sur une seule personne. L'accessibilité doit être une responsabilité collective.

⁴ *Op. cit.*

De plus, selon Vanessa van Atten⁵, il existe deux types de référents accessibilité, qui ont des missions assez différentes. Le premier travaille plutôt en direction des publics, avec une vision transversale. Il veille au respect des normes et monte des projets, dans l'objectif de créer du lien avec les publics en situation de handicap. Le second travaille davantage sur l'accessibilité numérique, avec des compétences différentes et une spécialisation plus avancée.

Cependant, malgré ces préconisations, les référents handicap ou accessibilité sont encore rares en bibliothèque et notamment en BD. En 2021, seules six BD ont répondu au questionnaire de l'IGÉSR à ce sujet⁶ et parmi ces six, cinq avaient alors un référent handicap.

Pour compléter et réactualiser ces chiffres à une échelle plus grande, nous avons analysé les organigrammes ou les pages présentant les équipes des BD, afin de comprendre la place accordée à l'accessibilité handicap dans la répartition du travail (voir annexe 5). Cependant, nous n'avons pas trouvé ces documents pour toutes les BD. Nous en avons donc analysés 70, ce qui représente les trois quarts des BD.

Parmi ces 70 BD, 37 disposent d'au moins une personne dont une des missions est de travailler sur l'accessibilité handicap : cela représente 53% de notre échantillon. Le fait de ne pas avoir de personne dédiée à l'accessibilité ne signifie pas que ces BD n'avancent pas sur la question, ou que certains bibliothécaires n'y dédient pas une part de leur temps de travail. Cependant, l'idéal est, comme le conseille l'IGÉSR, que la mission accessibilité figure explicitement sur la fiche de poste d'au moins une personne et donc également dans l'organigramme, afin que les missions liées à l'accessibilité ne soient pas considérées comme secondaires. En effet, si nous reprenons les mots d'Isabelle Berta, coordinatrice accessibilité et publics à la BD d'Ille-et-Vilaine, quand l'accessibilité n'est inscrite dans aucune fiche de poste, celle-ci n'est pas la priorité, par manque de temps⁷. Intégrer clairement cette fonction dans l'organigramme permet en outre d'assurer une certaine transparence et de

⁵ *Op. cit.*

⁶ Il n'est pas précisé dans le rapport quelles sont les BD qui ont répondu.

⁷ Entretien téléphonique, 14 janvier 2025.

permettre aux bibliothèques, et éventuellement aux usagers, de savoir à qui s'adresser sur ces sujets.

Au-delà de la présence d'un référent, le temps de travail réellement consacré à l'accessibilité constitue un indicateur essentiel. Douze BD emploient une personne à temps plein sur les publics spécifiques⁸. D'autres comptent une ou plusieurs personnes à temps partiel. Le fait de ne pas disposer d'une personne dont le temps de travail est entièrement dédié à ces questions peut limiter le temps alloué aux projets, mais cela est souvent dû au fait que de nombreuses BD peuvent manquer de moyens humains. Souvent, les missions liées à l'accessibilité handicap sont donc combinées à d'autres missions variées : par exemple, les référents accessibilité à temps partiel sont parfois référents de territoire. Cela peut leur permettre de mieux connaître les bibliothèques et leurs besoins en termes d'accessibilité.

Nous avons également étudié les intitulés de poste des référents accessibilité, dont les formulations sont variées. Nous avons remarqué deux tendances, qui ne sont pas tout à fait celles évoquées par Vanessa van Atten⁹. Soit l'intitulé du poste est dirigé vers les collections, avec des missions assez classiques d'acquéreur, en l'occurrence acquéreur de collections adaptées ; soit l'intitulé est dirigé vers les publics, avec des missions de coordination et de gestion de projet, même si certains s'occupent aussi des acquisitions. Les postes de référent accessibilité numérique sont relativement rares. L'intitulé « Webmestre - Référent accessibilité numérique » est employé seulement en Savoie et Haute-Savoie¹⁰. Cela est probablement dû, comme Vanessa van Atten a pu nous l'indiquer, au fait que ce type de poste suppose un degré de spécialisation plus élevé. Cette hypothèse semble corroborée par Christel Belin, directrice de Savoie et Haute-Savoie Biblio, qui nous a informée que le poste de Webmestre – Référent accessibilité numérique a été vacant et que la direction a pu rencontrer des difficultés à recruter une nouvelle personne, par manque de formation des candidats. Il apparaît ainsi que l'absence, ou la faible présence, de référents accessibilité en BD pourrait être liée,

⁸ L'Ain, les Alpes-Maritimes, le Finistère, le Maine-et-Loire, la Marne, la Meuse, le Nord, l'Oise, le Rhône, la Savoie et Haute-Savoie, la Seine-Maritime et la Vendée.

⁹ *Op. cit.*

¹⁰ Les deux BD de Savoie et Haute-Savoie ont été réunies en une seule direction en 2001, sous le nom de « Direction de la lecture publique de Savoie et Haute-Savoie », ou de « Savoie et Haute-Savoie Biblio » depuis fin 2023. Dans ce travail, nous utiliserons principalement le nom « Savoie et Haute-Savoie Biblio ».

entre autres, à un manque de formation des bibliothécaires sur ces questions, tant dans leur cursus initial que dans le cadre de leur formation continue.

Par ailleurs, dans les intitulés de poste, les publics en situation de handicap sont souvent présentés avec d'autres publics spécifiques, empêchés ou éloignés du livre et de la lecture, en fonction des priorités de la BD. L'expression « publics spécifiques » est assez générale, puisqu'elle inclut généralement la petite enfance par exemple. La notion de « publics éloignés » est un peu moins générale : l'éloignement peut être social ou causé par une situation de handicap. Les publics empêchés renvoient aux personnes physiquement ou légalement empêchées d'accéder aux services de la bibliothèque ; selon le CRÉDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie) cela peut inclure les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou malades ne pouvant pas se déplacer, les personnes hospitalisées et les personnes incarcérées (CRÉDOC 2017). Dans les documents étudiés, les publics en situation de handicap sont notamment présentés avec les personnes en situation d'illettrisme (Isère et Nord) et avec les personnes âgées (Ille-et-Vilaine et Lot).

En somme, la création d'un poste de référent est un premier pas vers l'accessibilité, car cela permet de l'institutionnaliser et d'en faire un objectif transversal. Cela concrétise l'expression d'une priorité et impulse une certaine dynamique dans les territoires. Cependant, nos observations mettent aussi en avant l'hétérogénéité des pratiques dans les BD, qui ont des moyens très différents. Si la tendance est à l'intégration progressive de référents accessibilité, la clarté de leur intitulé de poste et la spécialisation sur certaines missions, notamment le numérique, restent partielles.

2 - Des groupes de travail internes

Par ailleurs, la désignation d'un référent accessibilité ne saurait suffire à elle seule, dans la mesure où l'accessibilité ne peut reposer sur une seule personne, au risque que les projets ne soient pas transversaux et que le reste de l'équipe ne soit pas sensibilisé. C'est pour cela que nous avons décidé d'évoquer également les groupes de travail. Selon Marie-Noëlle Andissac et Françoise Fontaine-Martinelli, les BD ont un rôle à jouer pour améliorer l'accessibilité des bibliothèques et ce rôle se fonde notamment sur la formation et l'animation de groupes de travail (Andissac, Fontaine-Martinelli 2017).

Nous pouvons prendre l'exemple de la BD de la Moselle (Moselia). Lors de notre entretien téléphonique¹¹, Coralie Veit, bibliothécaire, et Christine Tourneux, cheffe de service, nous ont informée de l'existence d'un groupe « Inclusion » au sein de leur BD. Ce groupe est constitué de représentants de chaque antenne de Moselia, soit cinq personnes, mais aussi d'une personne du pôle développement des publics et de deux autres bibliothécaires intéressés par la thématique. Ainsi, le groupe est véritablement transversal aux différentes antennes et aux « métiers » existant au sein de la BD. Il permet aux bibliothécaires de travailler ensemble sur des projets liés à l'accessibilité. Ces personnes sont aussi chargées de former les autres agents, afin de sensibiliser l'ensemble du personnel.

De même, dans le Finistère, un groupe de réflexion transversal aux différents services de la BD existe depuis 2019. Celui-ci a notamment permis de mettre en place les différentes malles de médiation¹². La bibliothécaire référente publics empêchés interrogée, Virginie Branquet, a insisté sur le fait qu'ils essayent de développer la transversalité, pour que l'accessibilité soit présente dans toutes les antennes et qu'elle soit portée par les agents dans toutes bibliothèques. Nous retrouvons donc les mêmes problématiques que dans l'exemple de Moselia.

Cela nous permet également de constater qu'un groupe de travail au sujet de l'accessibilité est d'autant plus pertinent dans les BD divisées en différentes antennes, car même s'il y a un référent accessibilité, ce dernier peut difficilement coordonner plusieurs sites sans un soutien de ses collègues. Les groupes de travail permettent aux bibliothécaires de s'adapter à la diversité des territoires : chaque antenne a ses spécificités et ses besoins ; le travail collectif permet de mieux y répondre. De plus, dans un groupe de travail, chacun peut apporter son expertise, en fonction de ses spécialités et expériences, sans pour autant être expert, afin que les projets prennent en compte toutes les dimensions de l'accessibilité.

Toutefois, certaines BD ont une vision un peu différente des termes utilisés pour désigner ce travail collectif : les bibliothécaires de Savoie et Haute-Savoie Biblio ont posé comme principe, dans la conduite de projet, qu'un groupe de travail n'est pas censé durer, car il concerne souvent un projet ou une action

¹¹ Entretien téléphonique, 15 janvier 2025.

¹² Entretien téléphonique, 31 janvier 2025.

spécifique¹³. Cette vision est partagée par d'autres BD, par exemple en Vendée, différents groupes de travail ont permis de mettre en place des projets, comme le guide *Handicaps en bibliothèque* par exemple¹⁴.

À Savoie et Haute-Savoie Biblio, il existe donc depuis peu un « collectif » Handicaps. Il s'agit d'un groupe constitué de personnes de la Direction de la lecture publique, aux profils et métiers variés, pour une complémentarité et une transversalité maximales. L'idée est, comme dans les exemples précédents, de représenter des visions et des expertises diverses : des points de vue de bibliothécaires « classiques », qui ont des missions d'acquisitions, mais aussi des personnes qui ont des missions transversales, comme l'agent chargé de la formation. Ce collectif a remplacé le groupe de travail « DAISYrables » : il y avait effectivement un désir de dépasser le cadre du partenariat avec l'Association Valentin Haüy (AVH)¹⁵. La Direction avait véritablement un besoin de travailler sur des questions plus larges, d'ouvrir à davantage de publics et notamment car il s'agit d'une des ambitions du SDDL en cours. Ce collectif traite toujours du dispositif « Daisy & Cie », mais aussi d'autres projets et réflexions, par exemple, retravailler l'exposition « Collections adaptées »¹⁶, qui commence à être vieillissante.

Nous l'avons donc vu, la mise en place de groupes de travail ou de collectifs internes aux BD illustre une volonté claire de décroisonner les missions et de diffuser la culture de l'accessibilité à l'ensemble des équipes et des territoires. Le travail collectif permet d'élargir la responsabilité de l'accessibilité à un plus grand nombre d'agents et de faire émerger une dynamique transversale aux différents territoires.

¹³ Entretien téléphonique, 9 avril 2025, avec Isabelle Acezat, cheffe de service des publics et formation, Hélène Manillier, médiatrice numérique et Béatrice Lyard, chargée des publics empêchés et éloignés.

¹⁴ Entretien téléphonique, 16 décembre 2024.

¹⁵ Nous développerons davantage en quoi consiste ce partenariat dans la partie 1, chapitre III-2.

¹⁶ Nous expliquerons davantage ce qu'est ce dispositif dans la partie 1, chapitre III-3.

II - L'ACCESSIBILITE DANS LES DOCUMENTS OFFICIELS

1 - Les schémas départementaux de développement de la lecture publique : quelle place pour les publics en situation de handicap ?

Afin que l'accessibilité soit visible, tant auprès des usagers des BD (les collectivités, les bibliothèques, les salariés, les collaborateurs occasionnels...) et de leurs partenaires institutionnels et territoriaux, qu'en interne, au sein des équipes des BD, il apparaît nécessaire qu'elle soit inscrite dans les documents officiels et notamment dans les SDDLDP. Nous l'avons vu lors de plusieurs entretiens : la création d'un poste de référent accessibilité, ou d'un groupe de travail à ce sujet, correspond souvent à un objectif du SDDLDP et sans ce document, de telles initiatives ne seraient pas forcément possibles. C'est le cas dans le Lot, où Noëlie Florio, référente « personnes handicapées et personnes âgées », est en poste depuis le début du schéma en 2024¹⁷. En Charente, Sarah Aboujdid est référente « publics éloignés et collections adaptées » depuis 2024, car le SDDLDP 2022-2028 a accentué l'axe autour de l'inclusion¹⁸. En Savoie et Haute-Savoie, le poste de chargé des publics empêchés et éloignés a été créé en juillet 2022, suite au vote du SDDLDP en juin 2022.

Un SDDLDP est un document stratégique obligatoire pour les BD depuis la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021¹⁹ et qui doit être adopté par les élus de l'instance départementale. Ce document définit les orientations et les priorités sur une période pluriannuelle. Il s'agit d'une feuille de route qualifiant la politique de lecture publique portée par la collectivité. Il concerne notamment les bibliothèques du département, participe à la structuration du réseau et vise à améliorer l'égalité d'accès à la lecture et aider au développement des services. Selon Laetitia Bontan, directrice des bibliothèques d'Amiens²⁰, un SDDLDP favorise l'harmonisation des pratiques, en mettant en cohérence les politiques de lecture à l'échelle d'un territoire structuré en plusieurs niveaux administratifs (département, intercommunalité, commune) (Bontan 2019).

¹⁷ Entretien téléphonique, 17 janvier 2025.

¹⁸ Entretien téléphonique, 27 janvier 2025.

¹⁹ « Art. L. 330-2.-Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département : [...] 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

²⁰ Laetitia Bontan a également été directrice de la BD de l'Aisne pendant près de dix ans.

Par conséquent, ce document organise aussi la façon de travailler des bibliothécaires départementaux.

Nous pouvons également ajouter qu'inclure l'accessibilité dans un SDDLDP permet de donner une légitimité institutionnelle à cette notion, tout en incitant à en faire une priorité transversale aux différentes bibliothèques. Dans cette perspective, nous avons choisi d'analyser la place accordée à l'accessibilité dans ces documents stratégiques, en nous appuyant sur les schémas disponibles sur le site de l'ABD (voir annexe 6). Cela représente 41 SDDLDP, soit un échantillon de près de la moitié des BD françaises.

Il convient tout d'abord de s'interroger sur la manière dont l'accessibilité handicap est abordée. Nous avons donc observé que les publics en situation de handicap sont inclus dans des actions ciblant les publics « spécifiques », « éloignés », ou « empêchés » dans 39 des schémas analysés. Cela fait écho à la notion d'accessibilité universelle : l'inclusion des personnes en situation de handicap ne peut pas se faire sans l'inclusion de tous les publics éloignés du livre et de la lecture. Selon Françoise Fontaine-Martinelli et Luc Maumet, l'accessibilité universelle suppose également de penser des dispositifs bénéfiques à l'ensemble des publics, quels que soient les obstacles qu'ils rencontrent (Fontaine-Martinelli, Maumet 2017). Loin de segmenter les publics, cette logique favorise une démarche globale de réduction des inégalités d'accès à la culture.

Les diverses expressions que nous avons relevées mettent en avant quels publics sont ciblés par les politiques du département et de la BD. 17 SDDLDP, soit presque la moitié des schémas étudiés, évoquent les « publics prioritaires du Département ». Cela démontre que les schémas s'articulent étroitement avec des politiques sociales et culturelles plus larges. Cette cohérence conforte la place des bibliothèques comme actrices de la cohésion sociale.

Nous avons également remarqué d'autres expressions, comme les « publics des solidarités », les « publics vulnérables » ou les « publics fragiles ». L'Oise parle des « non usagers » et la Sarthe des « publics non-fréquentants ». Cela met en avant le fait que les BD s'intéressent aux usagers potentiels et à l'inclusion de tous les publics. Le terme « inclusion » est d'ailleurs utilisé dans 25 SDDLDP, soit plus de moitié. Il est même le maître-mot de certains : dans l'Hérault par exemple, le deuxième axe stratégique est « L'inclusion ». Nous retrouvons en outre dans

plusieurs schémas le désir de créer des « bibliothèques inclusives », comme dans l'Aveyron, avec l'objectif de « rendre la bibliothèque inclusive », en Charente avec l'engagement « pour une bibliothèque pleinement inclusive », ou encore en Seine-et-Marne avec la volonté de créer des médiathèques « innovantes, inclusives et accessibles ». Ces formulations témoignent d'une évolution des discours professionnels vers une approche globale, fondée sur la diversité des publics et la prise en compte de tous les besoins, dans une logique universelle.

Cependant, les publics en situation de handicap sont parfois également exclus des objectifs stratégiques des BD, par exemple par manque de moyens humains²¹. De plus, parmi les publics spécifiques, les publics les plus visibles dans les SDDLDP sont ceux de la petite enfance, ou la jeunesse en général, et les personnes âgées, et non les personnes en situation de handicap, même si les personnes âgées peuvent avoir un handicap lié à l'âge. Les personnes en situation de handicap ne sont parfois même pas mentionnées : c'est le cas de 7 schémas, soit 17% des documents étudiés. Cela peut limiter la mise en place d'actions concrètes en leur faveur et continue de faire fonctionner les mécanismes de l'exclusion.

2 - Les schémas départementaux de développement de la lecture publique : quelle(s) approche(s) de l'accessibilité ?

Malgré ce dernier constat, une majorité de BD semble assumer son rôle social : elles désirent accompagner les bibliothèques de leur territoire vers un élargissement des publics, pour assurer une égalité d'accès à la lecture publique. Plusieurs BD présentent d'ailleurs l'accessibilité parmi les axes stratégiques de leur schéma traitant du fait que les bibliothèques doivent s'adapter aux besoins des usagers et non l'inverse. Le verbe « s'adapter » est présent dans trois schémas²². Il s'agit effectivement de cela : s'adapter aux besoins de tous les usagers, y compris de ceux qui ne viennent pas et de ceux qui ont des besoins spécifiques. Les BD sont « agiles et adaptables », pour reprendre l'intitulé des journées d'étude 2022 de l'ABD. Les SDDLDP sont d'autant plus une expression de leur capacité d'adaptation qu'ils se basent sur un diagnostic des besoins de leur territoire, auxquels répondent des axes stratégiques.

²¹ Le Département des Hautes-Alpes l'explique de cette façon dans son schéma.

²² Dans l'Aisne, dans les Alpes-Maritimes et dans l'Hérault.

De plus, les SDDLDP abordent la question de l'accessibilité sous différents angles. Parmi les 41 documents étudiés, 28 évoquent l'accessibilité au travers des collections (physiques ou numériques), 26 la traitent sous l'angle de la médiation (actions spécifiques, animations, partenariats...), 26 par le biais de la formation des équipes et 24 intègrent la question de l'accessibilité numérique (accessibilité des portails web, accessibilité des ressources numériques...). Certains schémas évoquent aussi l'accessibilité physique des bâtiments ; toutefois, cet aspect ne relève pas du périmètre de notre étude.

Ces approches révèlent une prise en compte progressive des différentes dimensions de l'accessibilité, mais seulement 19 SDDLDP évoquent l'accessibilité sous tous ses angles. Même si cela représente près de la moitié des schémas étudiés, cela suppose que l'accessibilité n'est pas encore considérée dans toutes les BD comme un ensemble. Pourtant, selon le référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales de 2022, cette notion doit concerner tous les aspects d'une bibliothèque (ministère de la Culture 2022). Cela rejoint également le fait que peu de BD utilisent l'expression de « politique d'accessibilité ». Or, cette expression est intéressante, car elle allie des principes d'amélioration de l'accessibilité et des actions concrètes : elle fait de l'accessibilité un tout. Cependant, il faut aussi considérer que les BD ont des moyens inégaux, autant humains que financiers, ce qui peut expliquer les différences entre elles.

Parmi ces dimensions, l'accessibilité numérique occupe une place assez importante, puisqu'elle est présente dans 24 documents, soit plus de la moitié des schémas. Le Département de l'Hérault présente le numérique comme un outil d'inclusion pour tous les publics. Les BD ont conscience de l'importance du numérique, qui peut pallier un manque d'accessibilité physique. C'est d'ailleurs ce dont nous a fait part Peggy Barette, anciennement référente accessibilité numérique à Savoie et de Haute-Savoie Biblio²³. La médiathèque numérique permet par exemple de visionner des films depuis chez soi, alors que des personnes en situation de handicap rencontreraient des difficultés à se rendre dans un cinéma et/ou à trouver des séances accessibles. Selon Peggy Barette, l'accessibilité numérique vise aussi à favoriser l'accès à l'information et à « ne laisser personne sur le bord de la route ».

²³ Entretien téléphonique, 11 février 2025.

Si l'accessibilité numérique est aujourd'hui reconnue comme un levier d'inclusion par de nombreux Départements, sa présence dans les schémas illustre une dynamique encore récente. Il en va de même pour l'accessibilité dans son ensemble. L'analyse de schémas plus anciens révèle en effet que l'intégration de l'accessibilité dans les politiques des BD résulte d'un mouvement progressif, encore inégal selon les Départements. Certains privilégient la structuration de leur territoire, afin d'assurer une accessibilité des bibliothèques au sens plus large : par exemple en ce qui concerne les horaires d'ouverture. Dans les schémas plus récents, l'inclusion et l'accessibilité sont bien souvent au moins une sous-partie d'un grand axe stratégique. D'autres les incluent dans une fiche-action : cela permet de dépasser la dimension stratégique, pour aller vers l'opérationnel. La BD du Lot incite par exemple à faire de l'accessibilité un ensemble, puisqu'elle l'inclut dans toutes ses fiches-actions. Il nous semble effectivement intéressant, afin que l'accessibilité devienne davantage transversale au sein des différents territoires, qu'il s'agisse au moins d'un sous-axe dans les SDDL, ou bien qu'elle soit mentionnée dans différentes sous-parties.

De plus, lorsqu'un bilan de schéma est présent, avec une mention concernant l'accessibilité ou les publics spécifiques, le constat est souvent fait qu'il reste du chemin à parcourir, malgré le succès global des actions déjà mises en place. Cela montre que le manque d'accessibilité est bien pris en considération par les BD et que la mise en accessibilité est un travail de longue haleine, qui doit sans cesse être renouvelé, pour correspondre aux besoins. L'Isère propose un bilan intermédiaire de son SDDL 2020-2026 : un projet BNR2 est en cours, avec un axe sur l'accessibilité des services numériques. Cela correspond aux « évolutions numériques » annoncées dans le schéma et nous permet de constater qu'il y a une application concrète et opérationnelle aux objectifs stratégiques.

Nous pouvons en outre émettre l'hypothèse selon laquelle la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 a eu une influence sur le contenu des schémas. Non seulement ils sont devenus obligatoires à partir de cette date, mais puisque cette loi insiste également sur la nécessité pour les bibliothèques de rendre ses services accessibles, nous pouvons supposer que les BD ont davantage pris conscience de la nécessité d'inciter à cette accessibilité. Les BD s'adaptent aux enjeux nationaux. Il apparaît en outre, et de façon assez cohérente avec les entretiens que nous avons menés, que les BD les plus engagées sur la question des handicaps, sont également

celles dont le SDDLDP accorde une place centrale à l'accessibilité et à l'inclusion de tous les publics. Cette corrélation suggère que l'existence d'un cadre stratégique clair favorise la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain.

Enfin, au-delà de leur contenu, la forme même des schémas mérite d'être interrogée. Il serait en effet pertinent de veiller à ce que ces documents soient davantage accessibles, afin que toute personne, quel que soit son profil ou ses capacités, puisse le consulter et comprendre les orientations stratégiques de son département en matière de lecture publique. Pour y parvenir, certaines bonnes pratiques pourraient être systématisées, comme la rédaction de documents compatibles avec les logiciels de synthèse vocale, en utilisant le texte alternatif et en limitant les images contenant des informations essentielles par exemple.

3 - Les Contrats Départementaux Lecture

Les SDDLDP sont des documents fondamentaux pour déclencher des actions en faveur de l'accessibilité. D'autres documents plus opérationnels le permettent également, tels que les Contrats Départementaux Lecture (CDL).

Un CDL est un dispositif de partenariat entre le Département et l'État, par l'intermédiaire de la DRAC. Il s'agit d'une contractualisation plutôt courante : selon Nicolas Douez²⁴, en début d'année 2025, il y avait une dizaine de CDL en cours dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un CDL vise à financer des projets concrets de développement de la lecture publique en lien avec les priorités nationales du ministère de la Culture. Il permet donc de mobiliser des subventions de l'État pour des actions spécifiques, comme le développement du numérique, l'accessibilité, la médiation culturelle, ou la lutte contre l'illettrisme par exemple.

Les premiers contrats ont été créés à partir de 2018. Il s'agissait alors des « Contrats Départementaux Lecture Itinérance » (CDLI), faisant suite au plan « Bibliothèques », qui visait à « ouvrir plus » et « offrir plus » (ministère de la Culture [sans date]), suite aux constats portés par le rapport *Voyage au pays des bibliothèques* (Orsenna, Corbin 2018). Les CDLI s'inspiraient également du plan « Culture près de chez vous », qui avait pour objectif de diffuser la culture dans les territoires ruraux, périurbains ou ultramarins où il y a peu d'équipements culturels (ministère de la Culture 2018). La dénomination « CDLI » permettait de mettre

²⁴ Entretien téléphonique, 31 mars 2025.

l'accent sur les territoires ruraux et enclavés et sur le fait que les BD devaient mettre en place des actions, afin de diffuser la culture partout. Il s'agissait donc *a priori* d'un outil permettant de s'adapter à la diversité des territoires. Aujourd'hui, ils sont simplement nommés « Contrats Départementaux Lecture », car la volonté principale est de mettre l'accent sur les publics et non seulement sur la couverture territoriale²⁵.

De plus, selon Nicolas Douez, l'accessibilité est un item obligatoire des CDL. Si le vade-mecum des CDL, applicable depuis 2024 et fourni par le ministère de la Culture aux établissements qui vont en rédiger un (voir annexe 8), n'emploie pas explicitement le terme « accessibilité », il impose néanmoins l'intégration d'actions de lutte contre les discriminations. Cela ouvre la voie à des initiatives ciblées en direction des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de lutter contre les discriminations existantes à leur encontre. De plus, depuis 2024, deux items proches de la notion d'accessibilité sont susceptibles d'être inclus dans un CDL : la mise en place du dispositif FAL et des formations, ou des actions avec les services médico-sociaux destinés aux publics éloignés de la lecture. D'un côté, le FAL peut être une ouverture à la lecture pour les personnes en situation de handicap, comme nous le verrons ultérieurement²⁶, et de l'autre, les services médico-sociaux accueillent notamment des personnes en situation de handicap. Les actions d'inclusion numérique ont également vocation à être inscrites dans un CDL. Ces différents leviers témoignent d'une volonté d'inclure dans les politiques de lecture publique les publics éloignés, parmi lesquels figurent souvent les personnes en situation de handicap, et cela dans tous les territoires, y compris les territoires ruraux ou enclavés.

Si nous observons plusieurs CDL récents ou toujours en cours, nous constatons effectivement que l'accessibilité y trouve sa place. Ainsi, si nous prenons l'exemple du CDL 2024-2026 de la MD du Puy-de-Dôme, nous voyons que les deux axes principaux sont la petite enfance et le numérique, mais l'accessibilité y transparaît tout de même. Ainsi, dans le projet du festival *Connexions - Cultivons le numérique*, qui porte sur les contenus, les ressources et les usages numériques, une attention particulière est portée à « l'accessibilité et

²⁵ Dans la suite de cette sous-partie, nous utiliserons donc uniquement le sigle CDL.

²⁶ Dans la partie 2, chapitre I-3.

l'inclusion numériques pour toucher tous les publics (en situation de handicap, « éloignés » du numérique...) ». L'édition 2024 du festival présentait plusieurs actions liées à l'accessibilité : des visites guidées de collections d'un musée numérique sous le prisme des handicaps, ou encore de la sensibilisation aux jeux vidéo pour les personnes en situation de handicap par l'association CapGame²⁷.

Les CDL peuvent également donner lieu à des projets plus ambitieux en faveur de l'accessibilité. Ainsi, en Vendée, Doriane Quéchon, référente en charge des publics empêchés et éloignés, nous a informée qu'elle a été recrutée dans le cadre d'un CDL avec la DRAC signé en 2020²⁸. Nous constatons effectivement cela dans le document en question, puisque la toute première action inscrite est : « Créer un poste de coordinateur chargé des « accessibilités » » (État, Département de la Vendée 2020). D'autres actions en faveur des publics éloignés, et donc au sens plus général de l'accessibilité, sont inscrites dans ce document : formations sur l'accueil des publics éloignés, campagnes de communication sur l'inclusion culturelle, acquisition de matériel adapté, mise en place d'un baromètre de l'accessibilité, ou encore divers partenariats.

Il en va de même pour le CDL du Nord, signé en 2022, où de nombreuses actions en faveur de l'accessibilité sont inscrites : acquisition et déploiement de collections adaptées, formations, développement et renforcement de partenariats, travail autour du livre numérique accessible, achat de matériel adapté et formations à leur utilisation, ou encore travail autour du livre audio.

Les CDL présentent l'intérêt, à travers des actions concrètes, de faire venir la culture et l'ingénierie de la BD au plus près des bibliothèques, notamment en zones rurales, afin que chacun ait un accès égal à la culture et à la lecture, et notamment les personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un outil opérationnel permettant de s'adapter à la diversité des territoires, dont les BD peuvent se saisir pour développer la question de l'accessibilité. C'est également un outil qui s'adapte aux BD et à leurs objectifs stratégiques, tout en incitant à proposer des actions inclusives.

²⁷ CapGame est une association qui œuvre pour améliorer l'accessibilité aux et des jeux vidéo. Ils travaillent aujourd'hui autour de cinq axes thématiques : les solutions matérielles et logicielles, le *testing* de jeux vidéo, l'accompagnement des professionnels, la recherche et l'eSport.

²⁸ *Op. cit.*

En somme, les CDL offrent aux BD un levier souple et efficace pour inscrire l'accessibilité dans leur politique culturelle, tout en poursuivant une logique de co-construction avec l'État. En complément des SDDL, les CDL permettent d'initier de véritables actions.

III - UN TRAVAIL COLLECTIF : LES PARTENARIATS, LES COLLABORATIONS ET LES FINANCEMENTS EXTERIEURS

1 - Créer du lien avec les personnes en situation de handicap grâce à des partenariats internes

Nous avons déjà pu le constater dans plusieurs SDDL et CDL : les partenariats sont souvent présentés par les BD comme un levier du développement de l'accessibilité. Ces collaborations sont essentielles, tant pour les BD elles-mêmes, que pour les bibliothèques de leur réseau. Elles permettent d'éviter de travailler en vase clos et donc de créer du lien avec des publics qui ne viennent pas forcément en bibliothèque.

Cependant, avant de nouer des partenariats, il s'agit, dans un premier temps, de mieux connaître les publics en situation de handicap qui fréquentent les établissements de lecture publique, afin d'adapter les services proposés. Pour cela, les BD peuvent réaliser un état des lieux. C'est ce qu'ont fait les bibliothécaires départementaux du Finistère, en adressant une enquête aux bibliothèques de leur territoire de décembre 2021 à janvier 2022, afin d'évaluer les politiques menées et les services mis en place à destination des publics empêchés. Cela a permis de mieux cerner les profils des usagers concernés et de dresser une cartographie des actions déjà engagées. Une telle enquête donne également l'opportunité de cibler les besoins et les attentes des bibliothèques, afin de mieux y répondre. Puis, à partir de ces besoins ciblés, il est important de développer des partenariats permettant d'y répondre.

Plusieurs guides professionnels mettent en avant l'importance des partenariats avec des établissements médico-sociaux, non seulement pour développer des projets communs, mais aussi pour rendre visibles les bibliothèques auprès des publics en situation de handicap. Le guide *Handicaps en bibliothèque* du Département de la Vendée insiste par exemple sur l'importance de nouer des

partenariats avec des structures spécialisées, afin d'inciter les personnes concernées à fréquenter les bibliothèques (Département de la Vendée 2022).

Or, certains de ces services médico-sociaux relèvent directement de la compétence départementale. C'est notamment le cas des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), créées par la loi du 11 février 2005. Ce sont des guichets uniques chargés d'accueillir, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches, tout en coordonnant l'attribution d'aides adaptées. Cette proximité administrative entre MDPH et BD pourrait, en théorie, favoriser la mise en place de partenariats. Pourtant, dans la pratique, ces collaborations restent encore peu fréquentes, en raison de différents obstacles. Dans le rapport de 2021 de l'IGÉSR, il est noté que plusieurs BD interrogées ont des contacts avec des commissions, des services ou des directions du Département travaillant sur ces questions et/ou accueillant des personnes en situation de handicap. Cependant, le constat est aussi fait que la surcharge de travail, à la fois des BD et des autres services du Département, limitent la mise en place de projets aboutis (IGÉSR 2021).

C'est ce que confirment les différents entretiens que nous avons menés, notamment en ce qui concerne les MDPH, qui sont souvent perçues comme difficiles à mobiliser, en raison d'un manque de disponibilité, ou à cause de priorités divergentes. Ainsi, lors de notre entretien avec trois bibliothécaires de Savoie et Haute-Savoie Biblio, ces dernières nous ont fait part de leur difficulté à créer du lien avec le secteur médico-social des Départements²⁹. Malgré quelques actions en collaboration³⁰, il reste compliqué de les convaincre, car ces professionnels se consacrent à des problématiques différentes. Les enjeux liés aux soins et à l'accompagnement quotidien des personnes en situation de handicap prévalent sur ceux relevant de la lecture publique, perçus comme secondaires et relevant davantage du domaine du loisir. Les BD doivent encore trouver leur place en tant qu'actrices légitimes et actives dans le développement de l'accessibilité, et cela notamment auprès des MDPH. Il s'agit de faire reconnaître l'accès à la lecture

²⁹ *Op. cit.*

³⁰ Savoie et Haute-Savoie Biblio a par exemple tenu un stand sur les collections adaptées en 2024 au forum du Handicap organisé par le Département de la Haute-Savoie, et en 2025, une conférence sur les ressources numériques adaptées.

comme un droit fondamental, permettant pleinement l'inclusion, le bien-être et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Afin de favoriser cela, il faut dans un premier temps valoriser ce que la BD peut proposer aux personnes concernées. En Ille-et-Vilaine, selon Isabelle Berta, le partenariat avec la MDPH est complexe, car son personnel manque de temps, mais ces derniers valorisent tout de même les services et les actions de la BD³¹.

De plus, les BD qui parviennent à nouer de véritables partenariats avec d'autres services du Département en tirent des bénéfices importants : nous pensons par exemple à l'Indre-et-Loire (BD de Touraine), à l'Oise ou à la Vendée.

Alice Charon, cheffe de service de la BD de Touraine, en charge de la politique documentaire, nous a informée qu'un projet mis en place par une personne en service civique a permis la promotion des collections accessibles dans la salle d'attente de la MDPH, au plus près des personnes en situation de handicap. De plus, la BD n'a cessé de promouvoir l'accessibilité et leur offre dans ce domaine, lors de salons notamment, où ils se présentent aux côtés de la MDPH³². Nous constatons l'importance de la communication et de la valorisation des actions mises en place.

Laurent Van Tiel, bibliothécaire référent handicap, illettrisme et centres pénitentiaires, de la MD de l'Oise³³, nous a, quant à lui, informée de l'existence d'un partenariat avec la MDPH pour la semaine départementale de sensibilisation aux handicaps. L'édition 2024 a été l'occasion de proposer aux bibliothèques du territoire des formations sur cette thématique, un spectacle de sensibilisation, une lecture dans le noir et une présentation de matériel.

Pour Doriane Quéchon, ce partenariat est aussi fructueux en Vendée³⁴. Le guide *Handicaps en bibliothèque* a par exemple été envoyé pour relecture à la MDPH, qui l'a validé. De plus, la BD de Vendée pilote actuellement un groupe de travail sur l'accessibilité au niveau local, dont la MDPH en fait partie.

Nous le voyons dans ces exemples : les possibilités d'actions en partenariat avec les MDPH sont multiples, dès lors qu'un dialogue s'instaure et que des

³¹ *Op. cit.*

³² Entretien téléphonique, 17 décembre 2024.

³³ Entretien téléphonique, 15 janvier 2025.

³⁴ *Op. cit.*

objectifs communs sont identifiés. Les BD doivent être force de proposition et d'action. Toutefois, ces dynamiques peuvent aussi dépendre de contextes locaux favorables, notamment lorsque l'accessibilité est véritablement inscrite comme une priorité du Département. De plus, nous constatons que mettre en place de tels partenariats demande du temps et nécessite souvent qu'un référent handicap, ou toute autre personne dédiée, s'en charge.

2 - Les partenariats externes : l'exemple du dispositif « Daisy & Cie » de l'association Valentin Haüy

Si les MDPH constituent des interlocuteurs essentiels, elles ne sont pas les seules institutions avec lesquelles il est possible de construire des projets. Des partenariats peuvent également être noués entre la BD et des établissements externes au Département, spécialistes de la question des handicaps.

Nous étudierons ici l'exemple du partenariat avec l'AVH. L'AVH œuvre depuis plus de cent ans pour l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes, notamment dans l'accès à la lecture, via sa médiathèque à Paris, mais aussi via sa médiathèque numérique Éole. L'AVH travaille dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur, prévue dans le code de la propriété intellectuelle. En tant qu'organisme agréé, l'AVH peut donc réaliser et communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées d'œuvres protégées, sans devoir demander une autorisation aux titulaires des droits. La consultation des versions adaptées est alors strictement réservée aux bénéficiaires de l'exception, qui doivent justifier de leur handicap.

Depuis 2018, l'AVH travaille également pour les personnes empêchées de lire en raison d'un trouble cognitif, comme les personnes dys ou autistes. Aujourd'hui, l'offre proposée par l'AVH est constituée de livres en braille : en papier, qui peuvent être envoyés aux bénéficiaires, mais aussi en numérique, pour être lus sur une plage braille, par exemple via un bloc-notes braille³⁵ ; ainsi que de livres audio, en voix humaine ou en voix de synthèse, au format Daisy. Le Daisy a été conçu pour faciliter la lecture, puisqu'il permet de se déplacer dans le livre audio comme dans un livre papier (de page en page, ou de chapitre en chapitre par

³⁵ Une plage braille est un outil qui permet d'afficher en braille un texte, grâce à un système de points saillants éphémères. Un bloc-notes braille est un outil muni d'une plage braille permettant à une personne brailliste de prendre des notes, de gérer ses rendez-vous ou ses contacts par exemple.

exemple), de placer des marque-pages, de contrôler la vitesse de lecture, ou encore de modifier la hauteur de la voix.

En 2022, selon Nadège Miklas, bibliothécaire à la médiathèque Valentin Haüy, déjà plus de 300 bibliothèques, territoriales ou départementales, étaient partenaires de l'AVH (Miklas 2022). Les bibliothèques apparaissent comme un relais important pour faire connaître et diffuser ce dispositif auprès des publics concernés. C'est ce qu'a mis en avant, plusieurs années auparavant, Luc Maumet, bibliothécaire spécialisé dans les questions d'accès à l'écrit des publics en situation de handicap (Maumet 2017). Ce dernier compare la faible utilisation du programme en France, par rapport à des dispositifs similaires dans d'autres pays, et explique cette situation par le fait que dans ces autres pays, les services spécialisés sont pleinement intégrés au sein des bibliothèques publiques. Afin de davantage faire connaître ce qu'elle propose, l'AVH agit donc activement depuis plusieurs années pour développer ses partenariats avec des bibliothèques.

De plus, puisqu'elles peuvent relayer et valoriser l'offre auprès de dizaines de bibliothèques, qui peuvent en profiter à leur suite, les BD sont d'autant plus des partenaires clefs de l'AVH. L'AVH propose d'ailleurs une formation de neuf heures, uniquement dédiée aux BD³⁶, avec pour objectif de leur donner toutes les clefs, afin qu'elles puissent guider les établissements de leur territoire. Cela démontre que l'accompagnement des bibliothèques, dans toute leur diversité, n'est pas forcément aisé. En tant que BD, comment faire vivre ce dispositif et s'assurer qu'il touche les personnes concernées, puis qu'il perdure dans les territoires ?

En effet, ce programme nécessite beaucoup de médiation : les établissements doivent par exemple savoir présenter son utilisation, ou encore cibler des partenaires locaux qui accueilleraient des usagers potentiels (maisons de retraite, structures médico-sociales, collèges...). Lorsqu'elles se lancent dans le partenariat avec l'AVH, les BD doivent aider leurs bibliothèques à s'emparer au mieux du dispositif et à le faire vivre, afin que toutes les personnes concernées en aient connaissance par la suite. Au-delà de simplement prêter des lecteurs Victor, qui permettent de lire des livres audio au format Daisy en bénéficiant de toutes ses

³⁶ Voir la formation « Proposer une offre de lecture aux publics empêchés de lire (formation pour bibliothèques départementales) », <https://www.cfrp-avh.fr/proposer-une-offre-de-lecture-adaptee-en-bibliotheque-departementale/>.

fonctionnalités, les BD sont donc l'intermédiaire entre l'AVH et les établissements de lecture publique partenaires.

Afin de valoriser son partenariat avec l'AVH, avec qui elle collabore depuis 2017, Savoie et Haute-Savoie Biblio a mis en place tout un dispositif nommé DAISYrables. Les bibliothécaires interrogées³⁷ mettent en avant le fait qu'en tant que BD, leur rôle est de coordonner l'ensemble des bibliothèques qui proposent ce service. Il s'agit donc notamment d'organiser les journées de formation obligatoires, qui permettent aux établissements de lecture publique d'entrer dans le réseau, et de proposer des temps forts, afin qu'elles se rencontrent. Nous avons un exemple assez similaire en Vendée, partenaire de l'AVH depuis 2014 : Doriane Quéchon organise une réunion avec les bibliothèques partenaires tous les ans, afin de suivre leur avancement³⁸. Ce type d'action permet de s'assurer qu'elles proposent des actions de médiation pour faire vivre le dispositif, tout en leur laissant une certaine autonomie dans la prise en main. Il faut en effet trouver le bon entre-deux entre l'accompagnement distant et l'accompagnement trop présent, tout en répondant aux besoins d'accompagnement plus personnalisé.

Par ailleurs, l'élément le plus important, qui peut convenir à différentes BD, quels que soient leurs moyens, semble de valoriser le dispositif, d'en parler dès que possible, en présentiel comme via le numérique. En Vendée, les différentes formations autour du handicap sont l'occasion de valoriser le partenariat : ainsi, les bibliothécaires départementaux peuvent démontrer que le programme « Daisy & Cie » n'est pas un dispositif isolé, mais bien une partie d'un ensemble d'actions qui peuvent être mises en place en faveur des publics en situation de handicap. En Isère, Sarah Favory, chargée d'action culturelle et référente publics spécifiques, nous a informée qu'elle communique beaucoup autour de ce dispositif, afin de le développer, car le partenariat a été signé en 2024³⁹. Elle diffuse l'information dans leur newsletter, le mentionne beaucoup durant les formations, ou pendant les temps forts. Qu'importe la phase d'avancement du dispositif, la communication reste centrale.

³⁷ *Op. cit.*

³⁸ *Op. cit.*

³⁹ Entretien téléphonique, 17 décembre 2024.

De plus, la BD peut dépasser son rôle d'intermédiaire entre les bibliothèques et l'AVH, en s'adressant directement aux usagers. Les bibliothécaires de Savoie et Haute-Savoie Biblio souhaitent par exemple faire un relais de l'offre Daisy sur leur plateforme de ressources numériques e-medi@s, pour permettre aux particuliers de s'inscrire directement sur la plateforme Éole et d'y avoir accès. Dans certains cas, comme en Indre-et-Loire ou dans le Puy-de-Dôme, les usagers peuvent aussi s'adresser directement aux bibliothécaires départementaux, par exemple afin que ceux-ci les inscrivent.

Enfin, au-delà de valoriser le dispositif et d'accompagner les bibliothèques, les BD elles-mêmes peuvent initier des actions de médiation, si elles en ont les moyens. En Ille-et-Vilaine par exemple, les dix titres du prix Ados sont adaptés au format Daisy par l'AVH et disponibles sur Éole, dont cinq au format Full Daisy, qui permet en plus de l'audio en voix de synthèse, un affichage synchronisé du texte, ce qui est particulièrement adapté aux troubles dys. Cette action cible donc un public potentiel plus large : même si l'AVH travaille à l'origine davantage pour les publics en situation de handicap visuel, le dispositif « Daisy & Cie » est adapté à d'autres handicaps.

En somme, le partenariat avec l'AVH illustre la capacité des BD à adapter des programmes nationaux à leurs propres moyens et aux besoins de leur territoire. De plus, ce partenariat rappelle que la seule mise à disposition de ressources ne suffit pas. Sans médiation, l'accessibilité reste théorique. Le succès du dispositif repose donc autant sur les supports techniques, que sur l'engagement des équipes des BD à les faire vivre. D'ailleurs, nous pouvons reprendre le constat fait dans le compte-rendu du congrès 2022 de l'ABF, par le conservateur Stéphane Dufournet : « L'acquisition de dispositifs techniques et d'ouvrages accessibles ne suffit pas à construire une politique d'accessibilité » (Dufournet 2022).

3 - Le financement de projets par le CNL ou la DRAC

L'accessibilité est un travail collectif, car au-delà des partenariats, les BD peuvent obtenir de l'aide en sollicitant des co-financements de l'État, notamment ceux du CNL et de la DRAC.

Nous nous intéresserons dans un premier temps à l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques du CNL. Ce dispositif soutient les

initiatives des bibliothèques en faveur des publics empêchés de lire du fait d'un handicap, d'une hospitalisation, d'une perte d'autonomie ou d'un placement sous main de justice. Ainsi, si le projet dépasse 2 000 €, le CNL peut cofinancer des acquisitions, accompagnées d'actions de médiation et de valorisation. L'achat d'équipements de lecture et la formation des bénévoles peuvent également être pris en charge. La contribution du CNL représente entre 30% et 70% du budget du projet, et peut aller jusqu'à 50 000 € par dossier.

Cette aide est tout à fait pertinente à étudier à l'aune des BD, notamment car elle ne peut être octroyée que si les établissements prévoient de la médiation dans leur projet. Cela incite les bibliothèques à ne pas se contenter de mettre à disposition des collections accessibles, et nous prouve que les BD peuvent jouer un rôle actif en faveur de l'inclusion. Par l'intermédiaire des bibliothèques, elles peuvent construire ou co-construire des actions de médiation à destination des usagers en situation de handicap.

Cependant, selon Vanessa van Atten⁴⁰, peu de BD demandent cette aide. Le rapport de l'IGÉSR de 2021 corrobore ses dires, même si celui-ci remonte à plusieurs années. En 2019, seulement trois BD ont demandé et reçu la subvention. L'IGÉSR note tout de même que de 2018 à 2019, le nombre de projets liés à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap a augmenté, passant de 44% à 57% des dossiers. Cela peut démontrer l'intérêt des bibliothèques pour ces publics. Afin de compléter les données sur d'autres années, nous avons collecté des informations sur les dossiers CNL faits par des BD, en cours ou passés, via la liste de diffusion de l'ABD. Nous avons reçu trois réponses : de la Savoie et Haute-Savoie, de la Seine-Maritime et des Vosges.

En Savoie et Haute-Savoie, l'aide a été sollicitée en 2018, pour l'élaboration du dispositif « Collections adaptées », qui comprenait l'achat de collections⁴¹, d'outils de lecture et la création d'un outil de médiation, l'« Espace Collections adaptées », qui circule dans les bibliothèques depuis 2021. Lors de l'entretien avec les trois bibliothécaires de Savoie et Haute-Savoie Biblio⁴², celles-ci nous ont expliqué plus en détails en quoi consiste cet outil de médiation. Il s'agit d'un

⁴⁰ *Op. cit.*

⁴¹ Ouvrages en gros caractères, adaptés aux dys, tactiles...

⁴² *Op. cit.*

dispositif qui a été pensé pour permettre au grand public de comprendre et de connaître les documents et les outils qui peuvent être proposés à des personnes en situation de handicap. Le projet avait un budget total de 69 445 € et le financement du CNL représentait 40 800 €, soit 59% du budget du projet. Plus de la moitié du budget était dédiée à l'acquisition de collections, et 1 546 € à l'achat de matériel de lecture⁴³, mais ce qui est intéressant à noter est la part que prenait la médiation : près de 8 000 €. Il s'agissait notamment de faire intervenir une prestataire experte du handicap, sous forme d'une sensibilisation de deux heures obligatoire pour tout le personnel de la bibliothèque qui accueille l'exposition. Cette intervention permet notamment d'expliquer comment présenter les outils et les ressources, et donc comment valoriser et faire de la médiation entre l'exposition et les publics, même si la BD n'oblige à aucune action par la suite. Les bibliothécaires départementaux prennent ici le rôle d'incitateurs à la médiation.

En Seine-Maritime, l'aide a été sollicitée en 2022, pour l'appel à projet « Dys en bib ». L'objectif était d'impulser et d'accompagner une dynamique dans les bibliothèques de Seine-Maritime en direction des publics en difficulté avec la lecture, notamment les personnes dyslexiques. Le budget total du projet était de 9 840 €. L'aide du CNL couvrait 5 260 €, soit 53% du budget du projet, dont 4 400 € pour les collections, 461 € pour le matériel de lecture et 400 € pour la médiation. Il s'agissait notamment d'enrichir les collections physiques et numériques adaptées, par exemple via la mise à disposition de tablettes numériques chargées de la ressource *BibliOdyssée*⁴⁴, pour consultation sur place et utilisation en animation, ce qui suppose de la médiation de la part des bibliothécaires. Une fois de plus, les BD se placent en posture d'inciter à la médiation. Dans le cadre de ce projet, la BD de Seine-Maritime a développé une offre de médiation, en proposant à ses bibliothèques le financement du spectacle « Comme un poisson dans l'arbre » de la Spark compagnie, qui relate le parcours d'une jeune fille dyslexique ; et/ou la programmation d'ateliers de sensibilisation aux troubles de l'apprentissage. Ce dispositif est enrichi d'une formation de deux jours sur l'accueil des publics dys. Cependant, nous notons que dans les deux

⁴³ Un lecteur Victor, des loupes grossissantes, plusieurs tablettes avec des applications de sensibilisation et notamment des applications que les personnes en situation de handicap utilisent, des liseuses...

⁴⁴ *BibliOdyssée* est une ressource numérique adaptée aux dys, aux allophones et aux petits lecteurs, grâce à des livres au format FROG (pour « FRee your cOGnition », qui peut être traduit par « soulager l'effort cognitif »), accompagnés d'outils de lecture permettant d'adapter le texte aux besoins de l'enfant.

exemples évoqués jusqu'ici, il s'agit d'actions de médiation qui visent à sensibiliser aux handicaps, qui sont certes importantes, mais qui ne s'adressent pas forcément directement aux personnes en situation de handicap.

Cette année, la BD des Vosges a reçu une subvention pour un projet dont l'objectif est de toucher tous les domaines de l'inclusion. Celui-ci est constitué d'une partie concernant les handicaps et d'une partie autour du plurilinguisme, dont nous ne détaillerons pas les actions, afin de ne pas nous éloigner de notre sujet. Cependant, il est intéressant de noter que l'accessibilité est ici considérée à une échelle plus globale : celle de l'inclusion de différents publics éloignés du livre et de la lecture. Dans sa totalité, il s'agit d'un projet à 18 000 €, financé à environ 55% par le CNL. Les différents éléments constituent des parts à peu près équivalentes : 5 000 € pour les formations, 5 100 € pour la médiation, 5 000 € pour les collections, 600 € pour des jeux inclusifs et 2 000 € pour l'achat de lecteurs Daisy. Le document d'appel à projet, qu'Aurélié Soilihi, cheffe de projet publics spécifiques, nous a partagé, met d'ailleurs véritablement en valeur l'aspect fondamental des partenariats, en citant ses propres partenaires et en inscrivant clairement qu'il est nécessaire d'impliquer les personnes en situation de handicap. Cela rejoint la devise « rien pour nous, sans nous ! », utilisée pour défendre une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap⁴⁵. Enfin, le projet des Vosges met en valeur le rôle de médiation des BD et contrairement aux exemples précédents, il s'agit d'actions pensées pour être à destination des personnes en situation de handicap. Leur partenariat avec l'ADAPEI⁴⁶ permet de mettre en place des initiatives variées : la validation d'un livret en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et différents ateliers avec des enfants d'un Institut Médico-Éducatif (IME) géré par l'ADAPEI⁴⁷.

En définitive, les trois exemples étudiés illustrent la diversité des projets menés, dont le point commun demeure l'acquisition de collections adaptées, qui

⁴⁵ Cette devise est utilisée depuis les années 1990 dans l'activisme des personnes en situation de handicap, avec notamment deux livres de 1998 : James Charlton, *Nothing About Us Without Us*, University of California Press, 1998 et David Werner, *Nothing About Us Without Us: Developing Innovative Technologies For, By and With Disabled Persons*, Palo Alto CA, Healthwrights, 1998.

⁴⁶ L'ADAPEI est une association de défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

⁴⁷ Ces ateliers sont :

- un prix du livre adapté, en FALC et en livre audio,

- des ateliers avec l'association *Les Doigts qui rêvent* : pour les plus jeunes, la fabrication d'un livre tactile ; pour les plus grands, des ateliers autour des sens.

occupe une place centrale. Ces initiatives s'accompagnent également de l'achat de matériel de lecture spécifique et de la mise en œuvre d'actions de médiation. Les acquisitions représentent systématiquement les dépenses principales : les ressources et équipements adaptés étant souvent coûteux, mais essentiels à la mise en œuvre de politiques d'accessibilité en bibliothèque.

Nous remarquons en outre que les trois exemples que nous avons glanés ont des budgets variés, allant d'un peu moins de 10 000 € pour la Seine-Maritime, à presque 70 000 € pour la Savoie et la Haute-Savoie. Néanmoins, quel que soit le montant total du budget, le CNL finance ici entre 53% et 59% du projet. Cette aide représente donc un soutien non négligeable. Le rapport *Voyage au pays des bibliothèques* incitait déjà les bibliothèques à mobiliser les dispositifs publics et « en particulier ceux du centre national du livre » (Orsenna, Corbin 2018). Nous ne pouvons que répéter cette recommandation.

Les DRAC peuvent aussi apporter un soutien financier aux BD dans le développement de l'accessibilité. Au-delà des CDL, que nous avons déjà mentionnés, la DRAC peut mobiliser les crédits du concours particulier aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Ce dispositif, ayant pour objectif de renforcer la visibilité et l'influence des bibliothèques à l'échelle nationale, peut concerner la mise en accessibilité du bâti, mais aussi le mobilier, l'équipement informatique, le développement de services numériques, l'acquisition d'un véhicule de desserte accessible, ou encore le développement des collections.

Par exemple, dans le cadre du projet de Savoie et Haute-Savoie Biblio précédemment présenté, un dossier DGD a contribué au financement partiel du mobilier, notamment pour aménager deux espaces « Collections adaptées ». La DRAC a alloué 6 400 € sur les 23 423 € prévus à cet effet, soit 9% de l'enveloppe globale.

Nous pouvons également mentionner le dispositif BNR, qui prend en compte l'accessibilité numérique, et vise notamment à faciliter l'accessibilité de la documentation. Nous développerons ultérieurement l'importance de ce

programme⁴⁸, mais nous notons tout de même ici que des crédits du concours particulier aux bibliothèques de la DGD sont sollicités pour les projets BNR.

En somme, les dispositifs de financement proposés par le CNL et les DRAC constituent des leviers essentiels pour accompagner les BD dans leur engagement en faveur de l'accessibilité. Les exemples étudiés montrent que si ces financements peuvent être mobilisés avec succès, ils requièrent cependant une volonté institutionnelle forte et une véritable démarche de projet. Or, cela suppose des moyens humains et du temps, qui peuvent manquer. De plus, il faut prendre en compte le fait qu'une partie du projet devra toujours être auto-financée.

Par ailleurs, selon Nicolas Douez, les BD sont toujours très impliquées dans les actions transversales de développement de l'accessibilité. Cela fait d'elles des relais privilégiés des DRAC pour faire avancer ces sujets, diffuser et relayer les informations. Ainsi, nous constatons qu'un véritable réseau d'acteurs agit avec les BD pour améliorer l'accès aux bibliothèques et à la lecture, que ce soit via des partenariats, de projet ou de durée, ou via des financements.

⁴⁸ Dans la partie 2, chapitre III-2.

PARTIE 2 : LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES DEPARTEMENTALES DANS L'ACCÈS À LA LECTURE : LES COLLECTIONS ET LEUR MÉDIATION

I - QUELLE PLACE POUR LES COLLECTIONS ACCESSIBLES ET ADAPTÉES EN BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE ?

1 - Les collections adaptées, les fonds « Lire autrement »... : valoriser l'accessibilité dans les locaux

Malgré l'évolution du rôle des BD vers des missions plus variées que le prêt de documents et une importance plus grande donnée à la médiation, les collections demeurent un élément central. Afin de répondre aux besoins de tous les publics, ces établissements doivent aussi développer leurs fonds adaptés. C'est ce dont nous a fait part Nicolas Douez⁴⁹, en affirmant que toutes les BD doivent avoir une part de leurs documents accessible.

Toutefois, il nous faut d'abord poser la différence entre l'offre accessible et l'offre adaptée. Cette nuance a été précisée lors de la journée All Inclusive 2024 (Boulay et al. 2024). L'offre accessible est « grand public », c'est-à-dire qu'elle peut être empruntée par tout le monde : il s'agit par exemple de livres audio au format MP3, de livres en gros caractères ou de bande-dessinées sans texte. Ces documents ne correspondent pas à tous les besoins des lecteurs : c'est notamment le cas des livres audio, qui sont principalement de la littérature, et rarement des documentaires. Cette offre « classique » est souvent présente en bibliothèque. L'offre adaptée se base quant à elle sur un travail à la fois sur le fonds et sur la forme, pour répondre à un besoin spécifique. Nous pouvons citer les traductions totales en langue des signes française (LSF), les livres audio au format Daisy, les livres en FALC, les livres tactiles, ou encore les DVD avec sous-titrage pour sourds et malentendants, ou en audiodescription. Ces documents ne sont pas forcément « accessibles » à tout le monde : par exemple, la médiathèque numérique Éole est seulement accessible sur authentification.

Selon le rapport de 2021 de l'IGÉSR, une grande majorité de BD a des collections accessibles et adaptées, qui peuvent permettre de répondre aux besoins

⁴⁹ *Op. cit.*

locaux (IGÉSR 2021). Cependant, comment valoriser et pérenniser ces acquisitions, pour que les usagers concernés en aient connaissance dans les territoires ?

Afin de cadrer et rendre visible l'engagement de la BD pour l'accessibilité, il est tout d'abord nécessaire d'inscrire ces acquisitions dans les documents de politique documentaire, par exemple en y consacrant un paragraphe dans la charte documentaire. Nous suggérons en outre de créer une fiche domaine⁵⁰, car en fonction des établissements, les collections accessibles et adaptées peuvent être commandées par différentes personnes (les acquéreurs en section jeunesse et les acquéreurs en section adulte, ou encore le service « action culturelle » pour les supports de médiation par exemple). Cela favorisera une véritable transversalité. Enfin, cela va souvent de pair avec l'inscription dans la politique documentaire, mais il s'agit également de dédier une ou plusieurs ligne(s) budgétaire(s) à ces acquisitions, afin d'éviter de trop grandes fluctuations dans les quantités achetées, tout en s'adaptant à l'offre éditoriale.

Ensuite, se pose la question de valoriser ces fonds. Cela peut se faire de façon numérique, en communiquant à leur sujet sur le portail web. Il est possible de publier des articles valorisant telle ou telle adaptation. De plus, différentes BD proposent des sélections de documents accessibles et/ou adaptés, sous forme de listes extraites de leur Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB), qui renvoient donc directement aux exemplaires empruntables⁵¹.

Toutefois, l'un des éléments clefs reste de valoriser physiquement ces fonds, afin de les rendre visibles aux bibliothèques, lorsque celles-ci viennent en formation ou faire des choix sur place par exemple. Les collections accessibles et adaptées peuvent être rassemblées en un seul espace, même si cela porte à débat. En effet, selon Claire Bonello, alors en DCB, l'accessibilité doit être raisonnée, car la segmentation des publics en situation de handicap peut stigmatiser, et tous n'ont pas besoin d'une mise en accessibilité maximale (Bonello 2009). Néanmoins, d'autres points de vue plus récents insistent sur les bénéfices d'un tel

⁵⁰ La fiche domaine permet d'élaborer et de suivre des critères d'acquisition. Il s'agit d'identifier et de segmenter les contenus, d'énoncer des objectifs d'acquisition, de repérer des besoins spécifiques, de préciser le processus de désherbage, ou encore d'évaluer l'activité documentaire de ce domaine. Formaliser de tels critères permet donc également de faciliter les transferts de responsabilité entre professionnels.

⁵¹ En observant les portails web de différentes BD, nous avons par exemple noté que la Côte-d'Or, les Deux-Sèvres, l'Essonne, le Loiret, la Mayenne, la Moselle, la Nièvre, les Pyrénées-Atlantiques, la Saône-et-Loire, le Tarn-et-Garonne, la Vendée, ou encore les Vosges, proposaient de telles sélections.

aménagement. Selon la directrice adjointe de l'association Signes de sens⁵², Marjolaine Mantin, créer un lieu clairement identifiable, où les documents accessibles et adaptés sont rassemblés, permet aux publics concernés, en particulier les enfants, de gagner en autonomie, en repérant aisément les ressources qui répondent à leurs besoins (Mantin 2023). Cet argument en faveur de la simplicité d'accès peut également s'appliquer aux adultes. Dans ce cas-là, il faut se détacher de la crainte de la stigmatisation, d'autant plus en BD, car créer un espace dédié peut augmenter la visibilité des collections accessibles et adaptées, et éviter qu'elles ne soient perdues dans la quantité importante de documents dont disposent ces établissements. Par ailleurs, les BD donnent généralement un nom à ce fonds, afin de l'identifier clairement : « Handys » dans le Jura, et « Lire Autrement » en Ille-et-Vilaine, dans le Lot-et-Garonne, dans le Maine-et-Loire, ou encore en Seine-et-Marne.

Cependant, regrouper les documents ne saurait suffire à les valoriser : il est également nécessaire de mettre en place une signalétique claire et adaptée. Il peut s'agir d'une cote avec un sigle, comme « DYS » pour les collections adaptées aux publics dys par exemple⁵³. Nous conseillons cependant d'éviter les codes couleur, qui peuvent être complexes à appréhender pour les personnes daltoniennes ou malvoyantes. De plus, lors de nos différents entretiens, nous avons observé que les BD se posent souvent la question de mettre des pictogrammes ou non sur les documents, de nouveau par crainte que cela ne stigmatise, mais aussi à cause du fait qu'une adaptation peut répondre aux besoins de différents handicaps. Pour limiter cet effet, l'idéal semble de mettre en avant l'adaptation proposée, plutôt que le handicap compensé. En effet, selon Marjolaine Mantin, les espaces qui présentent les ouvrages par type d'adaptation, et non par handicap, ne stigmatisent pas, et d'autant plus lorsque le terme « handicap » ou les types de handicaps ne sont pas mentionnés (Mantin 2023). Cependant, la signalétique par type d'adaptation n'est pas évidente à prendre en main par tous les personnels des bibliothèques. Nathalie Pommier, chargée des publics à besoins spécifiques, nous a informée que le BiblioPôle (BD du Maine-et-Loire), qui compte une grande majorité de bénévoles sur son territoire (3 000 bénévoles et 200 professionnels), a

⁵² L'association Signes de sens crée des outils et des services inclusifs pour les personnes en situation de handicap.

⁵³ Les BD du Puy-de-Dôme et des Alpes-Maritimes ont par exemple fait ce choix.

fait le choix d'accompagner les bibliothécaires, sans les effrayer ou les perdre, et donc d'opter pour des pictogrammes par famille de handicap sur la première de couverture⁵⁴. Les pictogrammes par type d'adaptation sont placés sur la troisième de couverture, pour les bibliothécaires qui seraient plus à l'aise avec le sujet. Le choix se fait donc en fonction des spécificités du territoire. De plus, la signalétique doit être présente dans le SIGB, afin de faciliter les recherches dans le catalogue.

En tout état de cause, il s'agit de proposer une variété la plus large possible de collections accessibles et adaptées, dans les limites de l'offre éditoriale existante, afin que les personnes en situation de handicap puissent avoir un choix plus important dans ce qu'elles lisent, comme les personnes valides. Par ailleurs, il peut être intéressant de proposer des documents de sensibilisation et des ouvrages dédiés aux proches aidants, avec les fonds accessibles et adaptées, afin de faciliter leur emprunt.

2 - L'Édition Jeunesse Accessible et les bibliothèques départementales

Nous allons désormais présenter deux outils qui peuvent permettre aux BD d'accompagner leurs divers territoires dans le développement des collections accessibles et adaptées. Le premier, intitulé Édition Jeunesse Accessible (EJA), a été conçu par l'association Signes de sens. Destiné aux enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de lecture, ce dispositif vise à rendre visibles et attractifs les ouvrages qui répondent à leurs besoins, via la création d'espaces dédiés au sein des librairies, des médiathèques, ou des établissements médico-sociaux. Selon Marjolaine Mantin, l'EJA s'inscrit dans une démarche collective : en fédérant plusieurs médiathèques d'un même département, elle contribue à créer une dynamique en faveur de l'inclusion, qui rayonne entre différents acteurs locaux (Mantin 2023). Il s'agit ainsi de rendre possible l'accessibilité dans les territoires, quelles que soient leurs particularités. Le fait que certaines BD, en tant que relais de l'action publique de proximité, s'emparent de cet outil et aident différents établissements à mettre en place des espaces EJA, paraît tout à fait pertinent.

⁵⁴ Entretien téléphonique, 29 janvier 2025.

Les BD se positionnent souvent comme relais entre les bibliothèques de lecture publique et l'association Signes de sens. Elles jouent alors un rôle de facilitatrices : elles informent les bibliothécaires, coordonnent les formations et soutiennent la mise en œuvre du dispositif. Ainsi, dans l'Ain, la coordinatrice de la mission « Bibliothèques inclusives », Sophie Debrabant, nous a informée qu'en 2023 et 2024, 24 bibliothèques ont été formées par Signes de sens⁵⁵, par l'intermédiaire de la BD. Aujourd'hui, la coordinatrice accompagne celles qui se sont lancées dans le dispositif à la suite de la formation⁵⁶, en communiquant, en les informant et en leur proposant un fonds : pour cela, ils ont acquis 400 documents en 2024.

Les BD apportent un soutien logistique en prêtant des documents, mais également parfois du mobilier. Dans le Doubs, des kits EJA ont été créés, constitués de meubles et de collections⁵⁷. Les meubles ont été réalisés par le service logistique du Département et le fonds a été constitué par les bibliothécaires jeunesse, avec un budget dédié de la BD en 2021. Deux types de modules existent, au choix : un module composé de 300 livres et un autre de 150 livres. Le dispositif est prêté pour six mois, à la suite d'une formation. Les bibliothèques bénéficiaires s'engagent à prolonger la démarche, notamment par l'acquisition de documents, la mise en place de partenariats et la conduite d'actions de médiation. Ce fonctionnement structuré permet de garantir une appropriation progressive et de maintenir une dynamique autour de l'accessibilité. Les BD s'assurent de la bonne prise en main et que la médiation est toujours présente. Dans le Nord, l'approche de la BD diffère légèrement : si un soutien en mobilier et en documents est également proposé, une plus grande flexibilité est laissée aux bibliothèques. Selon Mathilde Buisine, cheffe de projets illettrisme et accessibilité, les bibliothécaires ont la possibilité d'expérimenter les kits proposés par la BD, avant de s'engager dans une démarche pérenne si elles le souhaitent⁵⁸. Elles peuvent choisir de recevoir uniquement une sélection de documents, sans le meuble, lorsque l'espace ou les contraintes locales le justifient. Cette approche plus modulable permet

⁵⁵ Entretien téléphonique, 29 janvier 2025.

⁵⁶ En janvier 2025, neuf bibliothèques de l'Ain étaient déjà lancées dans le dispositif et sept autres allaient se lancer.

⁵⁷ Échanges de mails avec Christian Palvadeau, du pôle développement des collections de la MD du Doubs, février-mars 2025.

⁵⁸ Entretien téléphonique, 17 janvier 2025.

d'adapter l'implantation du dispositif aux réalités de terrain, en tenant compte des capacités et des volontés de chaque structure. Bien que les deux départements partagent un objectif commun : favoriser l'accessibilité à la lecture sur leurs territoires, leurs modes d'accompagnement témoignent d'une adaptation fine aux contextes locaux.

Enfin, les BD peuvent mettre à disposition des outils de médiation clefs en main, pour accompagner les établissements dans la découverte, l'appropriation, ou le développement du dispositif. C'est notamment le cas de la MD de l'Oise, qui propose une gamme de supports d'animation adaptés aux différents niveaux d'implication des bibliothèques. Pour celles qui souhaitent découvrir le programme, la valise « À la découverte des Éditions Jeunesse Accessible » permet une première approche, à travers une sélection d'ouvrages représentatifs. Pour les structures déjà engagées dans la mise en place d'un espace EJA, d'autres supports sont proposés, tels que des livres-jeux pédagogiques, ou un tapis de conte interactif⁵⁹. Ces outils facilitent la médiation autour des collections accessibles et encouragent une utilisation active des espaces.

En somme, l'exemple concret de l'EJA démontre que les BD facilitent l'accès aux ressources, en stimulant l'engagement des bibliothécaires dans des actions concrètes de médiation inclusive et en accompagnant les professionnels et les bénévoles dans leur montée en compétence sur ces enjeux.

3 - Le Facile à lire et les bibliothèques départementales

Le second outil que nous présenterons ici, dont les BD peuvent s'emparer pour accroître l'accessibilité des collections dans leurs territoires, est le FAL.

Le FAL désigne une offre conçue pour des personnes éloignées de la lecture. Issu d'une sélection opérée par les bibliothécaires dans la production éditoriale courante, ce dispositif repose sur des critères de lisibilité, de clarté et d'accessibilité. Il s'agit de livres simples, mais pas simplistes. En France, le mouvement a été initié à partir de 2013 en Bretagne par Françoise Sarnowski. Il est à présent coordonné par le ministère de la Culture.

⁵⁹ Les différents outils sont listés ici : <https://mdo.oise.fr/espace-pro/bibliotheques-inclusives/outils-d-animation-pour-votre-espace-eja/3937-les-livres-jeux-pedagogique>.

Différentes personnes peuvent être concernées par cette offre : qu'elles soient en situation d'illettrisme, d'exclusion sociale, qu'elles apprennent le français, qu'elles manquent de temps, ou encore qu'elles soient en situation de handicap. Selon la MD de l'Hérault, le public du FAL s'est beaucoup élargi depuis sa création : au-delà des personnes en situation d'illettrisme, aujourd'hui, ce dispositif touche notamment les personnes ayant un handicap mental et les dys (BD de l'Hérault [sans date]). Dans une vidéo de présentation du programme sur le site internet « Le « Facile à Lire » en Bretagne », Aurélien Jouin, François Belet et Salomé Riaud, élèves en ESAT (Établissement et service d'accompagnement par le travail), témoignent de leur expérience avec le FAL, qui leur a permis de nouer ou de renouer avec la lecture (Livre et lecture en Bretagne 2016).

Le FAL permet de créer un espace pour les personnes qui ne viennent pas habituellement en bibliothèque. Il s'agit d'une porte d'entrée vers la culture, notamment pour les personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne les BD, elles sont nombreuses à être investies et les ressources qu'elles proposent sont assez similaires à celles de l'EJA : c'est-à-dire du prêt de documents et/ou de mobilier, des formations et de l'accompagnement pour les médiations. Le récent guide de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill)⁶⁰ synthétise leur contribution au développement du FAL en trois points : « lieux d'information et de formation », « conseils et outillage pour la constitution d'un fonds » et « appui pour les médiations » (Fill 2025). Les BD apparaissent ainsi comme des partenaires incontournables. Nous nous intéresserons ici plus spécifiquement aux actions à destination des publics en situation de handicap accompagnées par les BD, afin d'observer par ce prisme le rôle qu'elles peuvent avoir.

En effet, des actions autour du FAL avec des publics en situation de handicap sont possibles. À titre d'exemple, les quatre BD de Bretagne élaborent, à chaque édition du prix littéraire FAL Bretagne⁶¹, des fiches pratiques destinées à accompagner les bibliothécaires. Chaque fiche inclut une mention des « publics

⁶⁰ Avec la contribution de l'ABF, de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), de Livre et lecture en Bretagne et du ministère de la Culture.

⁶¹ Le Prix Facile à lire Bretagne, coordonné par Livre et Lecture en Bretagne, encourage les bibliothèques bretonnes à promouvoir la lecture auprès des publics éloignés. Les structures participantes s'engagent à acquérir la sélection d'ouvrages proposée et à mener des actions de médiation inclusives, parfois accompagnées de rencontres d'auteurs. Ce prix vise à susciter le plaisir de lire par des échanges conviviaux et des partenariats locaux.

cibles » et certaines visent notamment les publics en situation de handicap (Livre et lecture en Bretagne 2024).

Depuis 2019, dans le cadre de sa politique d'ouverture aux publics éloignés de la lecture, le BiblioPôle mène des projets « Lecture pour tous », en partenariat avec les bibliothèques, les Maisons des Solidarités Départementales et les centres sociaux du Maine-et-Loire. À ce titre, la BD a apporté un soutien à la médiathèque de Baugé dans la création et la labellisation d'un espace FAL. Ce projet comprenait notamment une formation de l'équipe, le prêt temporaire d'un meuble FAL (contenant 120 documents) pour expérimentation, ainsi qu'un appui à la mise en place de médiations adaptées.

Parmi celles-ci, une séance intitulée « Poils de lecture » a été organisée en juin 2021 par le BiblioPôle, en collaboration avec la Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire : elle associait lecture à voix haute et médiation animale, à destination de cinq personnes âgées handicapées de l'UPHV - EHPAD (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes - Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) de la Girouardière à Baugé. Cette action, particulièrement bien accueillie⁶², illustre la pertinence des médiations adaptées. Tout d'abord, les BD peuvent inciter et accompagner à la médiation. Ensuite, le FAL peut être une ouverture à la lecture pour les publics en situation de handicap. Enfin, la dimension réparatrice de la médiation est ici illustrée.

De son côté, la MD des Vosges (MDV) est investie sur le FAL depuis 2023. Aurélie Soilihi donne une formation tous les ans aux bibliothèques du réseau et aide de façon personnalisée les établissements qui souhaitent un accompagnement plus précis⁶³. Dans deux médiathèques du territoire, la MDV a apporté un soutien à l'installation d'un fonds et à la création d'une journée d'actions autour du FAL et des dys, avec des associations spécialisées. La médiation du FAL peut permettre de sensibiliser aux handicaps en général.

En Alsace (Bibliothèque d'Alsace), les bibliothécaires départementaux accompagnent les bibliothèques en prêtant des fonds et des outils de médiation qui

⁶² Échange par mails avec Nathalie Pommier, chargée des publics à besoins spécifiques, mars 2025.

⁶³ Entretien téléphonique, 21 mars 2025.

permettent de proposer des actions clefs en main⁶⁴. Si ce soutien est moins direct qu'une intervention sur site, il n'en reste pas moins significatif. La Bibliothèque d'Alsace propose par exemple un kit « Les rides », comprenant des fiches d'activités guidées, un jeu d'associations sur les expressions du visage et du langage, un jeu photographique ludique, ainsi qu'un atelier de collage inspiré du *land art*. Ce type de kit, accessible et adaptable, s'adresse à un large public, grâce à des activités simples à mettre en œuvre et riches sur le plan sensoriel et créatif.

Ces différents exemples nous montrent qu'en fonction des territoires et des besoins, les BD accompagnent les établissements de lecture publique de façon plus ou moins personnalisée. Il s'agit donc toujours de s'adapter.

Par ailleurs, au-delà des possibilités de médiation avec les publics en situation de handicap, le FAL est aussi un moyen de créer une forme de cohésion autour d'un dispositif à l'échelle départementale et de tisser du lien avec les établissements de lecture publique. Différentes BD ont mis en place des comités de lecture FAL, entre professionnels et bénévoles des bibliothèques, qu'elles pilotent et qui visent à représenter et inclure l'ensemble des territoires, dans toute leur diversité. Nous avons récolté différents exemples, avec des modalités de réunion et des objectifs variés. Dans l'Ain, un comité de lecture a été mis en place pour les bibliothécaires salariés ou bénévoles souhaitant échanger et partager autour de documents correspondants aux critères du FAL. Ce groupe se réunit quatre fois par an et crée une sélection annuelle de documents. En Alsace, le comité se rassemble deux fois par an et un forum va être créé sur le portail numérique, pour échanger en dehors de ces réunions. L'objectif principal est de développer les fonds et la médiation en partageant des expériences. Dans les Côtes-d'Armor, le comité a un objectif différent : des bibliothécaires départementaux et communaux ou intercommunaux, ainsi que des usagers des bibliothèques, choisissent ensemble les acquisitions du fonds FAL de la BD.

Ces exemples de travail collectif ne sont pas sans nous rappeler les groupes de travail évoqués précédemment. Cela illustre l'importance de collaborer avec les territoires, pour leur apporter une expertise, mais aussi afin que toutes les bibliothèques se sentent incluses.

⁶⁴ Échange par mails avec Leïla Winterberger, cheffe de projet Petite Enfance, Jeunesse, Prévention de l'illettrisme, mai 2025.

Par ailleurs, le dispositif FAL démontre que l'inclusion des personnes en situation de handicap ne peut se faire qu'avec l'inclusion de tous les publics éloignés du livre et de la lecture. Il faut viser l'inclusion maximale et l'accessibilité universelle, afin que tout soit accessible à tous et toutes.

II - LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES COMME INTERMEDIAIRES DANS LA MEDIATION ET L'ACTION CULTURELLE

Les BD font évoluer leurs missions et développent des stratégies d'accompagnement variées, notamment dans les domaines de la médiation et de l'action culturelle accessibles. Dans la synthèse de l'enquête de 2024 du groupe « Action culturelle » de l'ABD, nous observons que 62% des 47 BD répondantes ont notamment pour objectif de « promouvoir les enjeux culturels et la lecture auprès des publics en situation de handicap » (ABD 2025). C'est un résultat notable, mais qui révèle une marge de progression, car cela suppose que ces publics, qui sont déjà souvent écartés des politiques culturelles en général, continuent d'être partiellement exclus.

1 – Les supports de médiation

Afin de contrer l'exclusion, certaines BD créent ou achètent des supports de médiation, composés de documents, d'outils et de ressources variés, destinés à sensibiliser le grand public, ou bien à répondre directement aux besoins des personnes en situation de handicap. Nous avons déjà évoqué quelques exemples dans les parties précédentes, mais nous en développerons d'autres ici, afin d'observer comment les BD s'adaptent à la diversité des bibliothèques et des territoires.

Nous pouvons tout d'abord reprendre l'exemple de l'espace itinérant « Collections adaptées » de Savoie et Haute-Savoie Biblio. Selon les bibliothécaires interrogées, les retours des territoires sont positifs : cette exposition attire l'œil, intrigue, suscite des questions et permet la médiation des collections accessibles et adaptées⁶⁵. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un dispositif assez volumineux, certaines bibliothèques ne peuvent pas le recevoir, car elles n'ont pas

⁶⁵ *Op. cit.*

la surface nécessaire. Pour remédier à cela, la bibliothèque bi-départementale prête des malles de collections adaptées qui figurent dans l'exposition, en format papier. Savoie et Haute-Savoie Biblio prend donc en compte la diversité des territoires, afin que les plus petites bibliothèques ne soient pas exclues des projets de médiation accessible. Cependant, les bibliothécaires interrogées constatent que, dans les faits, l'exposition est davantage empruntée par des bibliothèques moyennes ou grandes, qui ont plus de professionnels que de bénévoles, et qui sont souvent déjà sensibilisées. Selon Béatrice Lyard, la mission d'une BD est de ne pas se limiter aux établissements déjà engagés, mais de convaincre plus largement de l'importance de l'accessibilité. Nous avons relevé ce constat lors de plusieurs entretiens : certaines bibliothèques communales et intercommunales peinent à percevoir l'intérêt de développer des actions et des services accessibles, estimant ne pas être concernées, en l'absence apparente de publics en situation de handicap. Or, ces publics sont toujours présents, même s'ils ne se manifestent pas explicitement en tant que tels. De plus, Béatrice Lyard a souligné que parfois, les bibliothécaires sont déjà convaincus, mais le manque de moyens humains ou les volontés politiques peuvent entraver les actions.

D'autres BD prennent en compte la diversité des territoires en proposant des modules de supports de médiation de différentes tailles, en fonction de l'espace dont disposent les bibliothèques. Dans le Maine-et-Loire, du mobilier pour les espaces FAL est prêté, sous différentes formes : un gros cube, une colonne, ou encore des petits lutrins pour présenter une dizaine de livres⁶⁶. La création de ces différents formats a fait suite au partenariat avec la Maison des Solidarités (MDS). Il s'agissait de disposer de mobilier léger et petit, qui puisse être transporté dans une voiture, pour mener des actions de médiation hors les murs. De plus, un outil « Kiosque au trésor » est actuellement en création, constitué de livres FAL et d'objets sur le modèle du cabinet de curiosités. Ce dispositif est clef en main, pour permettre la médiation malgré le manque de temps. Ainsi, l'exemple du BiblioPôle illustre également la capacité des BD à s'adapter aux besoins des territoires et des partenaires, afin d'assurer la médiation entre les collections et les usagers.

Dans le Finistère, les malles de médiation à destination des publics dys, en situation de handicap auditif ou de handicap visuel, sont prêtées aux bibliothèques

⁶⁶ *Op. cit.*

qui ont un projet, avec des actions de médiation et des partenariats, afin que ce que propose la BD touche les publics concernés⁶⁷. Cela indique que la médiation est une priorité des BD, qui accompagnent ici les bibliothèques de façon indirecte, en leur prêtant des outils variés, afin de remédier au manque de moyens, autant humains que financiers, des établissements de lecture publique.

Lors des entretiens, nous avons pu constater que les supports de médiation autour de l'accessibilité sont fortement sollicités par les bibliothèques, car ils leur permettent assez facilement de proposer des actions accessibles. Leur efficacité repose principalement sur trois conditions : une communication active de la part des BD, leur simplicité d'usage et leur caractère prêt à l'emploi.

2 – Inciter à l'action culturelle

Au-delà des outils qu'elles prêtent, certaines BD incitent de façon un peu plus directe les bibliothèques de leur territoire à développer de l'action culturelle accessible, notamment en leur proposant des actions dont elles peuvent s'emparer.

Nous pouvons par exemple citer la Vendée, avec son dispositif « Partageons nos différences : handicaps en bibliothèque ». Comme l'a expliqué Doriane Quéchon lors de notre entretien⁶⁸, ce programme repose sur le financement par la BD d'événements prêts à l'emploi, que les établissements de lecture publique sont ensuite invités à animer. Les spectacles proposés sont adaptés aux bibliothèques et à leurs moyens. Si la participation repose généralement sur le volontariat, il arrive que la BD démarche directement certains établissements, notamment lorsqu'un partenariat local avec une structure médico-sociale peut être envisagé. Cela s'est produit cette année, lorsque les médiathèques de Saint-Hilaire-de-Riez et de Luçon ont été sollicitées pour accueillir des ateliers de théâtre adapté, animés par Didier Busseau, en collaboration avec le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Luçon et la Maison Perce-Neige de Givrand⁶⁹. Ici, la BD incite véritablement à l'action culturelle, en apportant un soutien organisationnel et financier.

De plus, le dispositif « Partageons nos différences » favorise les connexions avec des intervenants régionaux ou parisiens, permettant aux bibliothèques

⁶⁷ *Op. cit.*

⁶⁸ *Op. cit.*

⁶⁹ Ces deux établissements accueillent des personnes en situation de handicap

intéressées de prolonger leurs partenariats après les animations. Par exemple, Didier Busseau est un artiste du Maine-et-Loire, département limitrophe de la Vendée. Selon Doriane Quéchon, grâce à une communication efficace entre les bibliothèques vendéennes et celles des départements voisins, un véritable réseau d'échanges et de ressources s'est constitué. Avec le temps, de plus en plus de bibliothèques prennent des initiatives en matière d'accessibilité, en enrichissant ou en prolongeant leurs actions après les événements. Le dispositif agit comme un levier pour repenser l'accessibilité, diversifier les collections et renforcer les médiations à destination de tous les publics. De plus, de telles actions permettent de faire le lien avec les personnes en situation de handicap et de leur montrer que les bibliothèques sont aussi pour elles.

Nous pouvons également mentionner la MD de l'Oise (MDO), qui, avec son programme « Lecture en partage », s'adresse aux bibliothèques qui ont ou qui souhaitent créer des espaces dédiés⁷⁰ (MDO 2025). En fonction des besoins, la MDO amène les établissements à tester le dispositif choisi, à créer un espace, à constituer une collection, ou bien elle leur propose un programme de lectures à voix haute pour les publics éloignés de la lecture. Ce dernier aspect est particulièrement intéressant, car selon les projets, la MDO prête du matériel, forme, accompagne ou propose des lectures clefs en main pour les publics ciblés. Dans la fiche d'appel à projet, il est bien précisé que « L'implication des bibliothécaires est nécessaire et obligatoire ! ». Il ne s'agit pas de projets portés et menés uniquement par la MDO, mais bien d'une démarche de co-construction entre la BD et les bibliothèques du territoire, afin d'aider les établissements de lecture publique à dynamiser leurs dispositifs accessibles, en leur proposant un accompagnement totalement ajusté aux réalités locales. D'ailleurs, l'un des objectifs finaux est de permettre aux bibliothèques de programmer leurs propres lectures, de façon autonome. Comme dans l'exemple de la Vendée, la BD initie la démarche, en s'adaptant aux territoires, mais ce sont bien les bibliothèques qui la font vivre sur le terrain, en concordance avec leurs autres initiatives.

En 2024, dans le Doubs, en parallèle des actions développées autour du dispositif EJA⁷¹, il a été proposé aux bibliothèques participantes qui le souhaitent

⁷⁰ C'est-à-dire des espaces « Petite Enfance », « Facile à Lire », « Éditions jeunesse adaptées ».

⁷¹ La MD du Doubs prête des documents et du mobilier EJA aux bibliothèques.

de recevoir l'association locale « Sors les mains d'tes poches » pour un conte bilingue en français et langue des signes⁷². Chaque conte était suivi d'une activité mélangeant sensibilisation et initiation à la langue des signes. L'association a assuré la communication auprès des publics sourds et malentendants : une vidéo en LSF a été réalisée pour faire la promotion. Par conséquent, l'accueil d'une structure locale spécialisée permet non seulement de garantir la qualité de l'animation et d'éventuels partenariats futurs, mais aussi de créer un lien direct avec les publics en situation de handicap : ici les personnes sourdes ou malentendantes, souvent insuffisamment prises en compte dans les actions culturelles⁷³.

En somme, l'analyse des actions menées montre une fois de plus que les BD jouent un rôle fondamental dans la diffusion et la promotion de la médiation inclusive, grâce à leur engagement croissant en faveur de l'accessibilité. En proposant des dispositifs adaptables aux réalités territoriales et en initiant des partenariats locaux, elles permettent aux bibliothèques, y compris celles qui ont peu de moyens, de s'emparer des enjeux liés au handicap et d'approcher les personnes en situation de handicap.

L'efficacité des actions repose sur un équilibre entre impulsion, accompagnement et sensibilisation. Cependant, il est important de rappeler que ces dispositifs nécessitent également un portage politique, des moyens financiers dédiés à l'accessibilité et une coordination par des professionnels des BD, donc des moyens humains. Ces actions ne sont possibles que dans des départements où l'accessibilité est clairement inscrite dans les documents officiels, et notamment dans les SDDL.

⁷² Échange de mails avec Christian Palvadeau (*op. cit.*). Au total, en 2024, six bibliothèques ont reçu l'association.

⁷³ Une étude réalisée par Infosens en 2023 démontre notamment que le manque d'aménagement des structures rend plus difficile l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux activités culturelles (Infosens 2023).

III - RESSOURCES NUMERIQUES ACCESSIBLES ET ENJEUX DE L'ACCESSIBILITE DES PORTAILS NUMERIQUES DES BIBLIOTHEQUES

1 - Enjeux généraux d'accessibilité des portails numériques et des SIGB

Afin de faciliter l'accès à la lecture, il est également nécessaire pour les BD de rendre les informations qu'elles partagent et les ressources numériques accessibles, dans un environnement numérique lui-même accessible. Cela rejoint les propos de Peggy Barette, anciennement référente accessibilité numérique à Savoie et Haute-Savoie Biblio : la culture doit être partout et pour tous⁷⁴.

Cependant, les portails numériques des bibliothèques sont encore loin de répondre à ces exigences. La navigation y est souvent complexe, les interfaces surchargées d'informations et l'organisation manque parfois de clarté. Ces difficultés concernent l'ensemble des usagers, mais elles deviennent de véritables obstacles pour les personnes en situation de handicap.

Comme le rappelle Fernando Pinto da Silva, expert en accessibilité numérique à la Fédération des aveugles et amblyopes de France, dans un article de 2025, l'accessibilité des contenus ne peut être effective que si les infrastructures permettent réellement d'y accéder (Segard 2025). Or, dans les faits, moins de 2% des bibliothèques municipales affichent aujourd'hui leur accessibilité numérique. Selon l'expert, cela témoigne d'un retard, notamment dû à un manque de connaissance du sujet par les institutions.

Une étude de 2024, commandée par le ministère de la Culture et menée par la Fédération des aveugles et amblyopes de France, met concrètement en lumière l'ampleur du problème (ministère de la Culture, Fédération des aveugles de France 2024). Des testeurs y ont évalué trois sites de bibliothèques numériques, en suivant un parcours classique (connexion, recherche, emprunt, téléchargement). Seuls 27% des participants ont pu aller au bout du processus sans assistance. Au total, 34 obstacles ont été recensés, dont six correspondent à des non-conformités au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)⁷⁵. Ces chiffres

⁷⁴ *Op. cit.*

⁷⁵ Le RGAA donne des critères pour faciliter la mise en accessibilité des sites et des services numériques. La version actuelle (RGAA 4) comporte au total 106 critères à respecter. Ces critères concernent les images, les cadres, les

montrent que, malgré les obligations légales en vigueur, les portails des bibliothèques restent globalement inadaptés.

Ces analyses ont été corroborées lors de la journée All Inclusive 2024 (Boulay et al. 2024). La simple existence de contenus numériques accessibles, comme des livres au format EPUB3 par exemple, ne suffit pas si le parcours pour y accéder reste semé d'embûches. Les intervenants ont insisté sur le fait que toute la chaîne d'accès au livre, du portail numérique au support de lecture, doit être repensée. Cette mise en accessibilité se joue entre autres à l'échelle des BD, qui doivent, elles aussi, afficher une déclaration d'accessibilité, avec notamment leur taux de conformité au RGAA, et inciter les éditeurs de logiciels à les améliorer. En effet, depuis le 28 juin 2025, tous les nouveaux portails doivent être accessibles à 100% et ceux se trouvant déjà en production devront être accessibles en 2030. Les éditeurs ne sont pas amendables, mais la collectivité l'est (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 2025). Cela met en lumière l'importance du rôle que doivent assumer les collectivités dans le pilotage et le suivi de leur mise en accessibilité numérique.

De nombreuses BD ont déjà engagé des démarches concrètes, comme celle d'Indre-et-Loire, qui a fait réaliser en 2024 un audit d'accessibilité de son site web⁷⁶. Bien que cette action ait permis de poser un diagnostic et de définir un plan d'améliorations, la mise en œuvre d'un audit dépend du fournisseur du portail et des moyens humains et financiers mobilisés. Ces difficultés sont loin d'être isolées. En avril 2025, lors d'une réunion du sous-groupe « SIGB et portails » du groupe « Accessibilité » de l'ABD, la MD d'Ille-et-Vilaine a par exemple signalé que son portail atteignait seulement 40% de conformité au RGAA, malgré une refonte récente. Des correctifs doivent par conséquent être appliqués.

L'accessibilité numérique est également nécessaire au niveau des SIGB, notamment afin que l'accès au catalogue soit simple pour tous. Or, lors de cette même réunion, il a été présenté que, comme pour les portails⁷⁷, les fournisseurs de SIGB proposent actuellement des taux de correspondance avec les

couleurs, le multimédia, les tableaux, les liens, les scripts, les éléments obligatoires, la structuration et la présentation de l'information, les formulaires, la navigation et la consultation.

⁷⁶ Échanges sur la liste de diffusion de l'ABD, juin 2025.

⁷⁷ Car les fournisseurs de SIGB créent souvent également les portails des BD.

recommandations du RGAA relativement faibles. Une bibliothécaire présente a souligné que cette situation s'expliquait en partie par le manque de formation des développeurs aux enjeux de l'accessibilité numérique. Plusieurs établissements s'interrogent sur la pertinence de continuer avec leurs prestataires historiques et envisagent d'autres solutions techniques, par exemple un CMS⁷⁸ hors bibliothèque. En effet, selon les membres de ce sous-groupe de travail, faire pression sur les éditeurs pour qu'ils améliorent l'accessibilité ne suffit pas, car cette pression est exercée depuis un certain temps et l'effet n'est pas très concluant.

Face à tous ces constats, nous observons donc que les BD s'organisent, mais que les réflexions sont en cours. Le sous-groupe « SIGB et portails » s'est donné pour objectif de dresser un état des lieux des démarches engagées, tant sur le plan technique (audits, correctifs) que déclaratif (déclaration d'accessibilité, schéma pluriannuel), mais aussi de mieux comprendre les stratégies mises en place.

De plus, afin de rendre leurs portails accessibles, les BD peuvent agir sur l'accessibilité des contenus : par exemple en rédigeant des articles nativement accessibles. Étant donné que différentes personnes peuvent être amenées à publier, cela suppose une formation en interne.

2 - Les projets Bibliothèque numérique de référence

Les projets BNR sont un moyen concret pour les BD d'améliorer l'accessibilité numérique de leurs services, grâce à des financements du ministère de la Culture. Il s'agit plus précisément d'un programme lancé en 2010, qui vise à accompagner les grandes collectivités dans le développement de bibliothèques numériques offrant des collections et des services de qualité. Selon le ministère de la Culture, l'objectif est double : toucher de nouveaux publics, notamment les usagers en situation de handicap, et inscrire les bibliothèques dans une dynamique de modernisation (ministère de la Culture 2024b). Il est de nouveau intéressant de noter qu'en 2024, deux des critères principaux pour la labellisation étaient l'écoconception et l'accessibilité.

⁷⁸ Un CMS (*Content Management System*), ou Système de gestion de contenu, est un logiciel qui permet de créer, gérer et modifier le contenu d'un site web.

De plus, contrairement à ce que constatait Mylène Ravereau en 2019 (Ravereau 2019), il s'agit aujourd'hui d'un programme bien connu des BD, qui s'en emparent assez largement⁷⁹, notamment sur la question de l'accessibilité. Par conséquent, à partir de quelques exemples de projets BNR en cours, ou achevés depuis peu, nous observerons quelle place est concrètement dédiée à l'accessibilité.

La MD de l'Essonne a un projet BNR sur 2024-2027. Dans le document de projet, le dispositif est présenté comme une opportunité de développer l'accessibilité des portails et donc de mettre en place des actions concrètes : en l'occurrence un état des lieux de l'accessibilité des sites et des ressources, grâce à des audits, puis une mise en conformité.

Les projets BNR peuvent aussi être l'occasion pour les BD d'améliorer l'accessibilité de leurs données de catalogage : c'est le cas dans le Puy-de-Dôme, avec le projet BNR 2 - 2022-2025. En effet, le signalement spécifique des collections adaptées fait partie des actions et le désir de développer les métadonnées de l'accessibilité est clairement inscrit : qu'il s'agisse du référencement des types de police, des voix de lecture ou encore des adaptations. De plus, comme dans l'Essonne, ce projet BNR inclut l'amélioration de l'accessibilité numérique des portails.

Il en va de même en Saône-et-Loire : Christelle Vivet, responsable du service collections, nous a informée que les sites web de la MD sont accessibles depuis peu, grâce à un projet BNR⁸⁰. En effet, dans le document de projet débuté en 2020, cette thématique apparaît en filigrane dans plusieurs parties. Au-delà de l'accessibilité des portails, les ressources numériques accessibles sont aussi mentionnées. En effet, depuis ce projet, la MD propose par exemple *BibliOdyssée*.

La MD du Nord a orienté tout son projet BNR 2022-2024 autour de l'accessibilité. Il s'agit en l'occurrence d'une définition de la notion au sens large, qui inclut par exemple l'informatisation des bibliothèques, mais des enjeux en faveur des publics en situation de handicap en découlent. La mise en conformité du portail avec le RGAA est par exemple inscrite.

⁷⁹ La MD du Puy-de-Dôme a par exemple réalisé deux projets BNR.

⁸⁰ Entretien téléphonique, 14 janvier 2025.

En somme, les projets BNR sont véritablement l'occasion pour les BD d'améliorer l'accessibilité des services numériques, dans toutes leurs diversités, tout en étant financées et en recevant une reconnaissance pour leurs actions dans ce domaine. En effet, ce programme s'intègre parfaitement dans leurs stratégies numériques. Il permet de penser l'accessibilité numérique de manière transversale, depuis les portails web jusqu'au signalement des collections adaptées, en passant par le développement de ressources numériques spécifiques. L'accessibilité se trouve au cœur de ces projets.

Enfin, le dispositif BNR souligne l'importance d'un soutien institutionnel fort. La reconnaissance symbolique du label et l'accompagnement financier de l'État permettent ici aux BD de mener à bien des projets de grande ampleur, qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui nécessitent des investissements humains, techniques et financiers importants. À ce titre, le programme BNR contribue à faire de l'accessibilité un moyen de transformer les services numériques, dans un objectif d'inclusivité maximale. Cependant, même si le dispositif semble connu par davantage de BD qu'en 2019, il pourrait encore être sollicité par plus d'institutions, afin de lutter à plus grande échelle contre le manque d'accessibilité numérique précédemment relevé.

3 - Les ressources numériques accessibles

Nous avons déjà pu l'observer : des ressources numériques adaptées existent et les BD s'en sont emparées pour proposer à tous les usagers un accès à la culture, à l'information et à la lecture à distance. Cela accompagne la volonté de rendre plus accessibles les collections et donc notamment les collections numériques. Toutefois, au-delà de rendre accessible l'environnement permettant d'y accéder, il est également important de parvenir à valoriser ces ressources.

En effet, selon l'étude de 2024 commandée par le ministère de la Culture et réalisée par la Fédération des aveugles et amblyopes de France, les testeurs en situation de handicap ne sont pas familiers du prêt numérique en bibliothèque. Seuls 8% des personnes interrogées l'ont déjà pratiqué, alors qu'ils sont « nombreux » à être inscrits à la médiathèque numérique Éole de l'AVH (ministère de la Culture, Fédération des aveugles de France 2024). Cela suppose que les bibliothèques, et entre autres les BD, doivent encore se faire reconnaître comme des acteurs proposant des contenus numériques adaptés.

Pour ce faire, les BD innover. Si nous reprenons l'exemple de *BibliOdyssée*, nous constatons que cette ressource est proposée par de nombreuses BD⁸¹. Afin de mieux la faire connaître, Véronique Meneur, responsable de la cellule développement des publics à la BD de la Marne, nous a informée qu'en 2025, dans le cadre d'un cycle de visioconférences d'une heure sur les ressources numériques, *BibliOdyssée* a été présentée, afin que les bibliothèques la connaissent et sachent la valoriser à leur tour auprès des publics visés⁸².

D'autres BD proposent une ressource numérique jeunesse assez similaire : *Storyplay'r*⁸³. Il s'agit d'une bibliothèque numérique et audio d'albums jeunesse destinés aux 3 à 10 ans, avec différents outils permettant d'adapter la lecture aux besoins de l'enfant. Afin de la mettre en valeur, la MD du Tarn-et-Garonne propose notamment des sélections thématiques constituées uniquement de documents disponibles sur *Storyplay'r*.

Certaines BD ont directement travaillé sur leur portail de ressources numériques. Ainsi, en ce qui concerne la Touraine, Alice Charon nous a informée que leur plateforme, dénommée Nomade, est ouverte aux personnes en situation de handicap, sans inscription aux bibliothèques nécessaire⁸⁴. Ainsi, la BD peut répondre aux besoins des personnes en situation de handicap de façon un peu plus directe.

En 2023, les bibliothécaires de Savoie et Haute-Savoie Biblio ont décidé d'élargir leur offre de ressources numériques, en y ajoutant des contenus accessibles conçus pour les personnes en situation de handicap⁸⁵. Ils proposent désormais *BibliOdyssée*, mais aussi *Vocale Presse*, de la presse audio pour les personnes malvoyantes et aveugles, avec un système de navigation entièrement au clavier. Savoie et Haute-Savoie Biblio a été la première institution à demander un format en « accès à distance », car jusque-là, *Vocale Presse* travaillait avec des bibliothèques, mais seulement pour des accès physiques sur poste informatique. La

⁸¹ Nous avons relevé l'Aisne, l'Ardèche, le Doubs, la Haute-Vienne, le Loir-et-Cher, la Lozère, la Marne, le Morbihan, la Moselle, le Nord, l'Oise, l'Orne, la Savoie et Haute-Savoie, la Seine-Maritime et la Vendée.

⁸² Entretien téléphonique, 18 décembre 2024.

⁸³ Nous avons relevé les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence, l'Ille-et-Vilaine, l'Isère, le Jura, la Mayenne, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, la Saône-et-Loire, la Somme, le Tarn-et-Garonne, le Territoire de Belfort, le Vaucluse et la Vendée.

⁸⁴ *Op. cit.*

⁸⁵ *Op. cit.*

bibliothèque bi-départementale donne également accès à *Médiapi*, un média d'actualité nativement conçu en LSF et dirigé par des équipes de journalistes sourds. Savoie et Haute-Savoie Biblio a également été la première bibliothèque à demander un accès à distance, en plus des accès sur poste informatique mis en place dans plusieurs bibliothèques des deux départements. Par ailleurs, les bibliothécaires ont opté pour un double accès à ces trois ressources sur leur portail dédié : via l'entrée Presse pour *Vocale Presse* et *Médiapi* ou via l'entrée Jeunesse pour *BibliOdysée*, mais aussi via un bouton « ressources adaptées ». Selon Hélène Manillier, médiatrice numérique, cela permet de leur offrir une double visibilité et de donner l'opportunité à différents usagers de les consulter : qu'il s'agisse d'un aidant ou d'une personne concernée par exemple.

Nous pouvons également mentionner les ressources numériques qui n'ont pas été nativement conçues pour être accessibles et qui proposent des contenus partiellement adaptés. C'est le cas des plateformes de films, qui proposent l'audiodescription et/ou les sous-titres pour sourds et malentendants sur certains de leurs films, mais aussi des plateformes de livres numériques, qui via le format EPUB, permettent de changer la taille du texte par exemple. Cependant, selon Hélène Manillier, ces ressources ne répondent pas à tous les besoins : par exemple, les lecteurs d'écran ne savent pas lire les livres numériques. Il est donc important de proposer aussi des contenus numériques nativement conçus pour être accessibles.

À partir de ces différents exemples, nous recommandons aux BD de communiquer à ce sujet : que ce soit physiquement, lorsque les bibliothèques viennent à la MD, ou lorsque les bibliothécaires départementaux se rendent dans les territoires, comme de façon numérique, sur le portail web ou via d'autres canaux de communication, par exemple les mails, les réseaux sociaux ou encore la visioconférence. Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans l'exemple de Savoie et Haute-Savoie Biblio, plusieurs accès à ces ressources peuvent être envisagés sur le portail. Enfin, un élément que nous avons déjà abordé reste fondamental : il faut s'assurer de l'accessibilité du portail, afin que les ressources numériques accessibles soient, de fait, véritablement accessibles.

PARTIE 3 : LE RÔLE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BIBLIOTHEQUES : UNE CLEF POUR L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES ET LEUR MEDIATION

I - QUELLE PLACE POUR L'ACCESSIBILITE DANS L'OFFRE DE FORMATIONS DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES ?

1 - Un manque actuel de formations ?

Pour s'emparer de la thématique de l'accessibilité, il est nécessaire d'y être formé, notamment afin de connaître les différents besoins des personnes en situation de handicap et les solutions qui y répondent. En effet, la formation est un fil rouge nécessaire à toutes les actions de développement de l'accessibilité. Or, nous constatons un manque. Selon Vanessa van Atten, les formations ne sont pas assez nombreuses et les bibliothécaires ne sont pas suffisamment formés et sensibilisés⁸⁶.

Lors de la journée All Inclusive 2024 (Boulay et al. 2024), Hélène Kudzia a corroboré cette opinion. Selon elle, il y a actuellement un gros déficit de formations et lorsqu'elles existent, elles sont souvent en petits nombres. Il est long et complexe de sensibiliser tous les bibliothécaires et le manque constaté dans l'offre peut accentuer cette complexité.

À l'occasion de cette même journée, Gautier Chomel, chef de projet accessibilité chez EDRLab⁸⁷, a porté un avis plus nuancé. Selon lui, il n'y a pas véritablement un manque de formations, mais un besoin d'informer sur les offres existantes. Nous pouvons supposer qu'il s'agit notamment de faire connaître aux bibliothécaires les formations à ce sujet, et cela peut être le rôle de la BD.

Cependant, nous nous intéresserons ici davantage à l'offre de formations proposée par les BD. En effet, comme nous l'avons déjà vu, l'une des missions des BD est de « contribuer à la formation » des agents de bibliothèque, salariés et bénévoles (*LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique* 2021). Nous pouvons ajouter que les

⁸⁶ Op. cit.

⁸⁷ L'EDRLab est une association internationale et interprofessionnelle qui travaille au déploiement d'un écosystème de publication numérique ouvert, interopérable et accessible.

formations sont un outil de proximité, qui se trouve au cœur de ce que la BD peut apporter aux différents territoires, puisqu'elles s'adressent directement à eux et créent du lien entre bibliothécaires communaux ou intercommunaux et bibliothécaires départementaux. Il s'agit aussi de former sur les questions de l'accessibilité handicap et d'accompagner les bibliothèques dans leurs projets. Cela est essentiel pour sensibiliser les établissements de lecture publique à la nécessité de l'accessibilité et faire prendre conscience des enjeux qui en découlent.

Cette thématique peut tout d'abord trouver sa place dans les « formations de base ». Ces dernières permettent de fournir les connaissances fondamentales en bibliothéconomie, d'accompagner les bibliothécaires dans la gestion quotidienne de leur bibliothèque et de façon globale, de favoriser une meilleure qualité de service public. Inclure l'accessibilité dans ces formations pourrait permettre de faire de cette thématique un sujet principal à prendre en compte. Le sous-groupe « Formation et *advocacy* » du groupe Accessibilité de l'ABD travaille d'ailleurs à inciter les BD à cela. En effet, la question de l'accessibilité est souvent évoquée dans les formations de base, mais pas dans des modules dédiés ou dans des approches complètes. Nous pouvons en déduire que ce sujet n'a pas encore été pensé de façon globale, comme un élément clef du service public en bibliothèque. Le sous-groupe s'est aussi posé la question d'inciter les BD à mettre en place des modules de formation de base dédiés, ou bien de les encourager à l'aborder à chaque fois, avant de finalement en déduire que cela doit être considéré selon les départements, notamment en fonction des spécificités du territoire. Toutefois, ses membres travaillent à définir un fil rouge, afin qu'en France, les approches de l'accessibilité soient similaires dans toutes les formations de base et que chaque établissement formé ait le même socle de sensibilisation.

Les BD font preuve de capacités d'adaptation et certaines tentent d'impulser une dynamique de formation à l'accessibilité. Aussi, nous constatons véritablement que les BD structurent et dynamisent la lecture publique à leur échelle.

Les BD ne travaillent pas seules. L'interprofession est une source d'échanges et d'inspirations. Par exemple, Jessica Sclavon, co-responsable de la commission AccessibilitéS de l'ABF, est intervenue lors d'une réunion du sous-groupe « Formation et *advocacy* » en avril, afin de partager le travail de son

groupe sur les formations et de faire des liens entre les différentes réflexions en cours.

De plus, selon Vanessa van Atten⁸⁸, nommer un référent handicap peut être une des solutions, afin de superviser et de sensibiliser les bibliothèques à ces questions. Il est donc important de noter que des moyens humains sont nécessaires. Toutefois, il est aussi essentiel d'inscrire l'accessibilité de façon pérenne dans les programmes de formation, qu'il s'agisse des formations de base, mais aussi des formations thématiques.

2 - Analyse des catalogues de formations 2025

Afin d'observer quelle place est dédiée à l'accessibilité dans les catalogues de formation des BD, nous avons cherché ceux de toutes les BD françaises pour l'année 2025 et nous sommes parvenue à en trouver 68. Ce nombre incomplet est dû au fait que certains n'étaient pas encore disponibles au moment de nos recherches, entre fin décembre et début janvier, et que d'autres ne sont pas en accès libre. Nous avons relevé les formations pour lesquelles les termes « accessibilité » et/ou « handicap » apparaissaient, soit directement dans le titre, soit dans la description. Nous avons également pris en compte tout ce qui concerne le FAL, puisque nous l'avons inclus dans notre champ d'étude. Parmi ces 68 catalogues, 25 ne proposent aucune formation spécifiquement sur l'accessibilité. Cela signifie par conséquent que 43 BD ont au moins une formation sur le sujet en 2025 : ce qui représente un peu plus de la moitié des BD françaises et 63% de notre échantillon.

À partir de notre analyse, nous constatons que les thématiques de formation sont variées. Nous proposons donc cette typologie (voir annexe 7 pour consulter le document recensant en détails les intitulés de formations et les BD concernées) :

- L'accessibilité handicap

Il s'agit de formations introductives, assez générales, qui durent souvent une journée et qui posent les bases de la notion d'accessibilité. Ces formations sont utiles en phase de sensibilisation, mais doivent être complétées par des volets plus spécifiques.

⁸⁸ *Op. cit.*

- L'accessibilité numérique

Ces formations sont proposées dans une douzaine de départements. Comme nous l'avons vu, cette thématique est incontournable, mais toutefois, afin de permettre une montée en compétence des bibliothèques, l'idéal serait que davantage de BD en proposent

- L'accessibilité physique

L'accessibilité physique est peu couverte comme une thématique de formation en elle-même : nous avons relevé seulement le Morbihan, qui propose une formation « Accessibilité des bâtiments : quelle mise en œuvre ? ». Nous pouvons supposer que l'accessibilité physique est parfois incluse dans des formations aux thématiques plus générales, mais cela reste préoccupant pour le suivi de la mise en accessibilité des établissements.

- Sensibilisation à un handicap spécifique

Nous notons plusieurs formations sur la dyslexie, la surdité, l'autisme ou encore la malvoyance. Cette diversité témoigne d'une prise en compte croissante des besoins des usagers en bibliothèque, en fonction de leur situation de handicap.

- Savoir accueillir des publics en situation de handicap

Ce volet est développé, avec des actions de formation sur l'accueil, la communication ou encore les postures professionnelles. Cela démontre une prise de conscience du rôle des bibliothécaires dans l'inclusion au quotidien. Cela rejoint également la présentation de Jessica Sclavon de l'ABF, lors de la réunion du sous-groupe de travail « Formation et *advocacy* », pour qui l'accueil inconditionnel doit être présenté comme fondamental dans les formations aux bibliothécaires. Il s'agit d'accueillir tout le monde de façon égale, et donc de prendre en compte les besoins de tous les publics lors de l'accueil, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

- La communication accessible

Nous notons quelques initiatives de formation sur la LSF ou le FALC, qui peuvent s'avérer être des leviers essentiels de l'accessibilité

- Mettre en place un projet ou un service en faveur de l'accessibilité handicap (partenariats, FAL, EJA, Daisy, portage à domicile, animations...)

Ces formations sont variées et dépendent des projets en cours de la BD.

- Présentation des collections accessibles

Il s'agit de sensibiliser et d'informer sur l'offre éditoriale adaptée et accessible existante, afin que les bibliothécaires sachent quels documents acquérir.

- Présentation de ce que la BD fait sur ce sujet

Ces présentations permettent de valoriser ce que la BD propose. Il ne s'agit pas formellement de formations, mais elles sont tout de même incluses dans les catalogues, afin de leur donner une visibilité plus grande.

Par ailleurs, nous remarquons une diversité d'intervenants, d'institutions variées. Certains proposent des formations dans plusieurs BD, car il s'agit de partenaires de référence sur la question.

Cependant, peu de BD proposent des formations qui contribuent à la fois à la sensibilisation des bibliothèques à la nécessité de l'accessibilité et aux différents handicaps, et qui leur permettent de s'approprier d'elles-mêmes les dispositifs. Cela est notamment dû au fait qu'il s'agit rarement de programmes ou de parcours de plusieurs formations, mais davantage de formations occasionnelles. Selon Isabelle Berta⁸⁹, il n'y actuellement pas de réflexions sur comment construire un plan de formations autour de ces sujets, qui reposerait davantage sur les besoins des usagers.

De plus, nous observons que l'offre de formations des BD sur l'accessibilité est inégale. Les BD ayant plusieurs formations sont celles qui ont véritablement des politiques d'accessibilité, avec notamment une inscription dans le SDDL. Il s'agit également de celles qui ont obtenu un soutien politique de leur Département et par conséquent potentiellement davantage de moyens humains et financiers alloués à ces questions.

3 – Des formations qui fédèrent ?

Cependant, malgré les efforts que font ou pourraient faire les BD, les formations proposées ne fédèrent pas forcément.

⁸⁹ *Op. cit.*

Selon les bibliothécaires de Savoie et Haute-Savoie Biblio interrogées⁹⁰, les formations autour de l'accessibilité handicap sont demandées par les bibliothèques. Nous observons donc un intérêt et une demande de certains établissements de lecture publique, mais les quotas ne sont pas toujours remplis. En effet, d'après ces agents, ces formations intéressent une proportion de bibliothécaires assez réduite. Beaucoup de bibliothèques ne se sentent pas concernées, ou bien considèrent que c'est un public trop spécifique à approcher, alors qu'elles manquent de temps. Selon eux, il faut proposer des formations qui correspondent aux besoins, pour que les agents libèrent une journée ou une demi-journée de travail pour cela. Selon Isabelle Acezat, responsable du service publics et formation, pour ce faire, il faut s'appuyer sur des bilans et sur les projets menés dans le service, afin qu'il y ait un alignement entre ce que la BD propose et l'accompagnement aux bibliothèques. C'est d'ailleurs pour cela que dans les catalogues de formation 2025, nous avons pu observer des formations sur des thématiques de projet spécifiques, tels le FAL, l'EJA ou encore le partenariat avec l'AVH.

En Isère, selon Sarah Favory⁹¹, lorsque la formation au sujet de l'accessibilité est proposée, moins de dix personnes se manifestent. Selon elle, il ne s'agit pas encore d'un sujet très porteur : les agents estiment qu'ils savent déjà, ou bien que ce n'est pas leur priorité, car ces publics ne viennent pas à la bibliothèque. Or, comme nous l'avons déjà vu, ces usagers sont présents dans toutes les bibliothèques et il est certain que ceux qui ne viennent pas actuellement ne viendront pas si aucune offre adaptée ne leur est proposée. Le rôle de la BD, qui se joue notamment dans les formations, est de montrer aux bibliothèques ce qu'elles peuvent faire, avec les moyens qu'elles ont, même s'il s'agit de petites actions.

Virginie Branquet nous a fait part de constats similaires dans le Finistère⁹² : des agents de bibliothèque sont intéressés par la question et souhaitent se former, mais il est toujours compliqué de remplir les quotas de certaines formations. Pour éviter cela, les bibliothécaires départementaux finistériens essaient d'organiser les formations plus proches des bibliothèques, dans des formats informels, comme le café-échange par exemple. Différentes BD semblent d'ailleurs faire le choix de ce

⁹⁰ *Op. cit.*

⁹¹ *Op. cit.*

⁹² *Op. cit.*

type de format. En observant les catalogues de formations, nous avons remarqué que dans la Loire, un café-rencontre d'une journée entière est proposé, sur la thématique « accueillir des personnes en situation de handicap à la bibliothèque ». Il s'agit d'un format dont les maîtres-mots sont la réflexion collective, le partage d'expériences et l'accompagnement de projet, tandis qu'une formation « classique » peut avoir une dimension plus théorique.

Par ailleurs, le format à distance, en visioconférence, peut également être une solution pour fédérer davantage de bibliothèques, notamment dans des départements où la BD centrale est éloignée de certains territoires. Il s'agit encore une fois de s'adapter aux spécificités de son territoire.

En somme, toutes ces formations poursuivent le même objectif : celui de permettre aux bibliothécaires de savoir accueillir et proposer des services aux personnes en situation de handicap, mais aussi celui-ci, sous-jacent, de convaincre de la nécessité de l'accessibilité en bibliothèque.

II – ACCOMPAGNER LES BIBLIOTHEQUES DANS LEURS PROJETS « ACCESSIBILITE »

1 - L'accompagnement de projet

La formation et l'accompagnement des bibliothèques ont une place importante dans le travail des bibliothécaires départementaux. Le rapport *Voyage au pays des bibliothèques* a mis clairement en lumière ces enjeux, en insistant sur leur rôle d'ingénierie et de conseil auprès des professionnels et des élus (Orsenna, Corbin 2018).

Selon ce même rapport, il est important de préserver les réseaux offerts par les départements, car ceux-ci permettent à toutes les bibliothèques de bénéficier de services non dédaignables, notamment de conseils. Certaines BD proposent d'ailleurs un accompagnement renforcé pour la mise en place de projets « accessibilité ». Or, nous avons déjà pu l'entrapercevoir : les formes d'accompagnement sont multiples.

Dans les Côtes-d'Armor, tous les deux ans, deux bibliothèques sont sélectionnées pour acquérir du mobilier créé par la designeuse Laure Guillou, organiser une formation autour du FAL ou des publics dys et accueillir une animation (BD des Côtes d'Armor 2025). Le Département s'engage à coordonner

l'action, à co-financer à hauteur de 50%, à acquérir le mobilier, à couvrir les frais d'animation, à mettre à disposition des ressources FAL ou dys et à proposer des animations. Cet exemple d'accompagnement de projet englobe différentes dimensions de l'accessibilité en bibliothèque : de la formation à l'action culturelle, tout en prenant en compte les besoins financiers et matériels.

De son côté, la BD du Val-d'Oise propose un accompagnement en ingénierie et partage une veille sur le sujet. De plus, dans le cadre du soutien financier qu'elle apporte aux projets de fonctionnement des bibliothèques, un dispositif d'appel à projets spécifique sur la thématique de l'accessibilité a notamment été mis en place⁹³. La dimension financière est donc également prise en compte.

En Vendée, si les bibliothèques rédigent un schéma d'accessibilité⁹⁴, elles obtiennent des aides et éventuellement un accompagnement de la BD si elles le désirent⁹⁵. Il s'agit de nouveau pour les BD d'encourager à penser l'accessibilité dans son ensemble : ici avec des moyens incitatifs clairs.

En somme, les formes de soutien sont variées : cofinancements, coordination des actions, mise à disposition de ressources spécialisées, mise en relation avec des partenaires... L'accompagnement des BD permet non seulement de renforcer les capacités des bibliothèques, mais aussi de créer une dynamique de projet autour de thématiques prioritaires, comme l'accessibilité.

Cependant, dans tous les départements, un constat est fait : certaines bibliothèques sont déjà proactives sur la question et n'ont pas nécessairement besoin d'un accompagnement de la BD, et d'autres, souvent de plus petite taille, en sont plus éloignées et ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas développer des actions. En tant que BD, l'essentiel semble de se montrer disponible et de prouver aux bibliothèques qu'elles peuvent être accompagnées, s'emparer de la question et proposer des services accessibles, même si elles manquent de moyens. D'ailleurs, nous avons pu constater que plus l'accompagnement est personnalisé et adapté aux réalités locales, plus les bibliothèques agissent par la suite. Il s'agit d'échanger

⁹³ Entretien téléphonique, 27 janvier 2025.

⁹⁴ Le schéma d'accessibilité est un document dont l'objectif est de proposer un plan d'actions pour développer l'accessibilité en bibliothèque. Cela concerne l'accès du bâtiment, mais aussi la signalétique, les collections, la communication, la formation de l'équipe... en somme, tout ce que suppose l'accessibilité en bibliothèque.

⁹⁵ *Op. cit.*

avec les bibliothèques concernées, d'établir une relation de confiance et de se rendre sur place. Toutefois, cela suppose des moyens humains et notamment la présence d'un référent accessibilité, qui pourra coordonner l'ensemble des actions d'accompagnement des bibliothèques.

2 - Des groupes de travail avec les bibliothèques pour les accompagner et co-construire les dispositifs

Les groupes de travail incluant les bibliothèques permettent par exemple une collaboration étroite et, par conséquent, un accompagnement de proximité, des échanges, une mutualisation des outils et l'inclusion de l'ensemble des territoires, dans toute leur diversité.

La MD de l'Essonne a créé un groupe de travail fin 2024, en partenariat avec les médiathèques volontaires, autour des publics empêchés, dans le cadre de son CDL 2023-2026. Le groupe est actuellement en pleine réflexion sur la mise en valeur des fonds dédiés aux publics empêchés⁹⁶. Il s'agit d'une réflexion collective sur une thématique spécifique, afin de prendre en compte les initiatives déjà en place et les besoins des bibliothèques.

En Ile-et-Vilaine, ces réflexions collectives prennent le nom de « Rencontres Accessibilité ». L'accessibilité est ici considérée dans sa définition la plus large, et non seulement celle de l'accessibilité handicap. Il s'agit de trois moments d'échange par an autour d'une thématique et d'expériences concrètes des bibliothèques, animés par les référentes « accessibilité et publics » de la BD. Des intervenants extérieurs sont invités lors de chaque rencontre : ces moments d'échange sont donc à mi-chemin entre les groupes de travail et les formations. Ces rencontres sont ouvertes à toutes les équipes des bibliothèques du département et il est bien précisé sur la page web du dispositif qu'aucune expertise n'est nécessaire pour en faire partie. Nous pouvons supposer que cette précision vise à inciter à une représentativité la plus large possible des territoires, et à prouver aux plus petites bibliothèques qu'elles aussi peuvent partager leur expérience, se sensibiliser et mettre en œuvre des actions à leur niveau.

En Charente, un groupe de travail « publics éloignés » existe depuis 2024, pour suivre les engagements inscrits dans le SDDL. Ce groupe se rassemble deux

⁹⁶ Communication par mails, décembre 2024.

fois par an et est constitué de bibliothécaires du réseau, mais aussi de partenaires professionnels du secteur médico-social. La référente publics éloignés et collections adaptées de la BD, Sarah Aboujdid, l'anime. Ce groupe de travail permet d'échanger des expériences et des pratiques entre bibliothécaires et professionnels du secteur, de développer des nouveaux projets autour des publics éloignés et/ou d'enrichir des projets existants, mais aussi de connaître la production éditoriale. Une réunion est prévue au sujet des publics en situation de handicap mental en novembre 2025, probablement en partenariat avec un IME (institut médico-éducatif). Selon Sarah Aboujdid, les bibliothèques du territoire relayent les partenariats à la BD⁹⁷. Cela est intéressant à noter : la transversalité entre la BD et les bibliothèques favorise une meilleure circulation de l'information et une mutualisation des ressources et des pratiques. Ainsi, les partenariats sont probablement plus simples à nouer et à faire perdurer. De plus, le fait d'inclure des partenaires du secteur médico-social permet aux bibliothèques (départementales ou non) de faire connaître ce qu'elles proposent et de se positionner comme des acteurs actifs sur ces questions. Cela favorise également une meilleure compréhension des besoins des publics éloignés et permet aux bibliothécaires de développer des services adaptés.

Nous l'avons donc vu, dans l'Essonne, en Ile-et-Vilaine ou en Charente, les modalités varient, mais la logique reste similaire : il s'agit de sortir d'un fonctionnement descendant, dans lequel la BD pilote seule les actions, pour entrer dans une dynamique de co-construction. Cela permet de valoriser les initiatives locales et d'ajuster les projets aux réalités spécifiques de chaque territoire.

Ces groupes de travail peuvent donc constituer un levier précieux pour renforcer la cohésion territoriale autour des enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion. Leur mise en place favorise la circulation des idées, le partage d'expériences, la prise en compte des besoins des bibliothèques, leur accompagnement et la mise en réseau des compétences. Ils peuvent permettre de rompre l'isolement des bibliothèques de petite taille, de mutualiser des solutions, et de faire émerger une identité partagée autour des valeurs de l'inclusion et de l'accessibilité. Ce sont, en ce sens, de véritables espaces de pilotage collaboratif à l'échelle départementale.

⁹⁷ *Op. cit.*

3 - Des guides et documents pour accompagner et communiquer auprès des bibliothèques

Différentes BD accompagnent également les bibliothèques en leur proposant des documents qu'elles peuvent consulter quand elles le souhaitent. Ces guides sont de différents types. Il peut s'agir d'aides à la mise en place d'un projet accessibilité, d'une présentation des actions de la BD sur le sujet, ou encore de documents directement destinés aux usagers.

Nous pouvons par exemple citer le guide pratique *Handicaps en bibliothèque* de la Vendée, qui vise à accompagner les bibliothèques dans tous leurs projets de développement de l'accessibilité. La démarche de création en elle-même est intéressante, car elle démontre de nouveau que les BD ne travaillent pas seules et combien la dynamique partenariale est importante. Le guide a été envoyé pour relecture à la Maison Vendée Autonomie (MVA, anciennement MDPH), ainsi qu'à la commission AccessibilitéS de l'ABF. Différentes associations spécialisées ont également partagé leur avis⁹⁸. Ici, les partenariats assurent la qualité du document et lui donnent une légitimité plus grande.

En Ile-et-Vilaine, différentes initiatives sont notables. Tout d'abord, deux séries de persona⁹⁹ ont été créées, qui mettent en scène des parcours d'usagers : l'objectif est de communiquer auprès des bibliothèques et de rendre plus compréhensible à quels publics s'adressent le dispositif « Daisy & Cie » et les fonds FAL¹⁰⁰. Nous pouvons mentionner le KAB (Kit pour l'Accessibilité en Bibliothèques) : un ensemble de fiches qui présentent des informations synthétiques et visent à informer et accompagner les bibliothèques dans tous leurs projets « accessibilité ». Celles-ci sont structurées autour de quatre grandes thématiques :

- le schéma d'accessibilité ;
- les obligations légales et des recommandations en matière d'accessibilité ;
- les offres accessibles en bibliothèque ;
- la communication et la médiation accessibles.

⁹⁸ *Op. cit.*

⁹⁹ Une persona est une représentation fictive d'une personne. Il s'agit d'une façon de représenter un usager type.

¹⁰⁰ *Op. cit.*

L'idéal est de faire en sorte que le format et l'écriture soient aussi accessibles aux personnes en situation de handicap, puisque les bibliothécaires, bénévoles ou professionnels, peuvent avoir des besoins spécifiques, et de façon globale, cela permet de rendre les documents lisibles et compréhensibles pour tous. Le guide *Handicaps en bibliothèque* de la Vendée est exemplaire dans ce domaine, car ses créateurs ont suivi plusieurs règles pour faciliter la lecture : police sans empattement (Arial), taille de police d'au moins 14, interligne d'1,5, alignement à gauche pour conserver un même écart entre chaque mot, aucune césure des mots, couleurs contrastées et alternative textuelle aux images. Il est également intéressant de noter que les fiches du KAB d'Ille-et-Vilaine sont disponibles en format PDF, mais aussi EPUB, car il s'agit d'un format nativement accessible, qui permet de paramétrer l'affichage du document selon les besoins.

Par ailleurs, certaines BD proposent des documents directement destinés aux usagers des bibliothèques. En Indre-et-Loire, un prospectus ayant pour objectif de montrer au grand public que les bibliothèques peuvent être accessibles a été créé¹⁰¹. Dans les Alpes-Maritimes, un guide d'accueil en FALC a été conçu avec la fédération Trisomie 21¹⁰². D'après la référente Accessibilité et Inclusion, Floriane Berdah-Palazon, il s'agit d'un « squelette » que les bibliothèques peuvent adapter à leur établissement¹⁰³. Dans l'Oise, un travail assez similaire a été réalisé, avec la MDPH et l'UNAPEI, qui a permis la création d'un guide du lecteur en FALC. Selon Laurent Van Tiel, il s'agit également d'un modèle pour les bibliothèques qui souhaitent adapter leur propre document, sans pour autant avoir le temps et les moyens de mener une démarche complète¹⁰⁴. Ces initiatives autour du FALC sont particulièrement intéressantes, car elles permettent, en proposant des outils presque clefs en main, d'assurer une communication adaptée commune dans les bibliothèques du département, malgré leurs différences. De plus, les documents FALC sont conçus en collaboration avec les personnes en situation de handicap, ce qui permet de les inclure.

¹⁰¹ *Op. cit.*

¹⁰² La fédération Trisomie 21 représente les droits des personnes avec trouble du développement intellectuel, forme et accompagne les personnes et les familles.

¹⁰³ Entretien téléphonique, 18 décembre 2024.

¹⁰⁴ *Op. cit.*

Lors de nos observations des portails des BD, nous avons remarqué que nombreuses d'entre elles partagent des guides réalisés par d'autres BD, tels que ceux que nous avons présentés ci-dessus. Cela illustre une culture professionnelle collaborative, qui permet de diffuser les bonnes pratiques à l'échelle nationale, tout en valorisant les initiatives locales.

En somme, les documents produits par les BD permettent aux bibliothèques de s'auto-former et d'agir en autonomie, sans nécessairement solliciter un accompagnement direct. Les BD outillent à distance et ainsi facilitent les projets.

Nous tenons par ailleurs à rappeler que le groupe de travail « Bibliothèques, centres de documentation et accessibilité », piloté par Vanessa van Atten, travaille à la création d'un guide de référence et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels des bibliothèques et des centres de documentation. Ce document illustre bien l'importance de la collaboration interprofessionnelle.

III - CONVAINCRE DE LA NECESSITE DE L'ACCESSIBILITE : UNE MISSION POUR LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES

1 - Des formations en interne pour sensibiliser

Cependant, afin que les professionnels des BD puissent accompagner, former et outiller les bibliothèques sur le sujet, il est fondamental qu'ils soient eux-mêmes formés. Lors d'une réunion en mars 2025, les membres du sous-groupe « Formation et *advocacy* » présentaient cela comme un « enjeu urgent », afin d'éviter la stigmatisation et la facilité à déléguer le sujet à un autre collègue. Nous en déduisons que l'accessibilité doit faire partie du service dans son ensemble et ne pas reposer sur une seule personne. Les différents métiers doivent en tenir compte et l'intégrer dans leurs missions, afin qu'il y ait une véritable transversalité. Nous considérons que cette thématique doit notamment être portée par les référents de territoire, qui doivent être formés, car ils sont quotidiennement en contact avec les bibliothèques et peuvent donc les informer sur l'accessibilité. Ainsi, en Savoie et Haute-Savoie, un webinaire de sensibilisation à l'accessibilité numérique a été proposé, notamment aux référents de secteurs¹⁰⁵.

¹⁰⁵ *Op. cit.*

Lors des entretiens avec les bibliothécaires départementaux, certains nous ont fait part du constat que l'ensemble de leur équipe était sensibilisé à la question, mais d'autres ont au contraire souligné que peu de leurs collègues l'étaient et qu'ils manquaient de temps et de spécialisation pour se pencher collectivement sur le sujet. Les situations sont très diverses. Ainsi, en Isère, selon Sarah Favory¹⁰⁶, il n'y a pas le même niveau de connaissance au sein de l'équipe, chacun travaille dans son secteur et il est difficile de voir ou de savoir ce que font les autres. En Vendée, selon Doriane Quéchon¹⁰⁷, malgré des différences de connaissances au sein de l'équipe, celle-ci est confrontée au handicap car plusieurs personnes en situation de handicap y travaillent. De plus, l'accessibilité ne repose pas sur une seule personne, car son poste a notamment permis une prise de conscience et d'uniformiser les différentes pratiques. Nous remarquons donc que le référent accessibilité, par sa présence mais aussi en étant proactif, peut donner un premier niveau de sensibilisation à son équipe. Par exemple, lorsqu'elle était référente accessibilité numérique en Savoie et Haute-Savoie, Peggy Barette faisait une veille sur le sujet et partageait régulièrement les informations à ses collègues¹⁰⁸.

De plus, afin d'avoir un niveau d'information plus grand, des formations officielles sont nécessaires. Dans le Doubs, cela s'est fait à l'échelle du Département en 2024, avec une formation obligatoire pour tous les agents, intitulée « Accueillir une personne en situation de handicap »¹⁰⁹. Une telle formation suppose un engagement politique pour l'accessibilité. Dans le Lot-et-Garonne, l'équipe a suivi plusieurs formations, notamment avec l'association Signes de sens, et assisté à des journées professionnelles sur ces questions¹¹⁰. En Savoie et Haute-Savoie, en 2024, des formations ont été données en interne pour rendre nativement accessibles les documents bureautiques produits. Ces différentes initiatives doivent permettre de rendre les services des BD plus accessibles et de mieux accompagner les différents territoires.

En somme, des formations en interne peuvent donc être organisées spécialement pour l'équipe, mais nous conseillons aux agents de suivre aussi,

¹⁰⁶ *Op. cit.*

¹⁰⁷ *Op. cit.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Échange par mail, février 2025.

¹¹⁰ Échange sur la liste de diffusion de l'ABD, mars 2025.

lorsque cela est possible, les formations proposées aux bibliothèques par la BD ou par d'autres organismes de formation, afin de continuellement se tenir informés et d'avoir au moins le même niveau d'informations que les bibliothèques qu'ils accompagnent.

2 - Quels liens entre *advocacy* et accessibilité ?

L'un des sous-groupes du groupe de travail Accessibilité de l'ABD se nomme « Formation et *advocacy* ». Ce nom peut nous amener à nous questionner : quels liens existent entre l'accessibilité, la formation et l'*advocacy* ?

Il convient tout d'abord de définir l'*advocacy*. Il s'agit d'un mot anglais, qui signifie « promotion » ou « plaidoyer ». Si nous nous intéressons plus spécifiquement à ce terme dans le monde des bibliothèques, nous pouvons utiliser la définition qu'en donne l'ABF, pour qui il s'agit de « porter la voix » des bibliothèques auprès des politiques et des décideurs, pour se défendre et se rendre visible, mais aussi pour se présenter comme des acteurs clefs des politiques publiques (ABF [sans date]). En effet, selon Antony Merle, conservateur des bibliothèques, les établissements de lecture publique évoluent dans un contexte concurrentiel, où il s'agit de défendre la place et l'utilité de la lecture publique (Merle 2012).

Sur la question de l'accessibilité, il est effectivement nécessaire de rendre visibles les bibliothèques et leurs actions. Mais au-delà de cela, il s'agit aussi de légitimer la nécessité de rendre les bibliothèques accessibles.

Si nous reprenons l'exemple du sous-groupe de travail « Formation et *advocacy* », nous constatons que ses membres se sont donnés comme priorité de s'intéresser aux formations de base proposées par les BD, car selon eux, celles-ci peuvent ensuite servir de plaidoyer auprès des élus. Les BD ont pour mission d'impulser cette dynamique, car des freins politiques peuvent s'opposer au développement de l'accessibilité. En effet, les projets sont souvent liés à la volonté d'un ou plusieurs bibliothécaires, mais lors de divers entretiens, nous avons également constaté qu'ils étaient aussi beaucoup liés aux volontés politiques des élus, à l'échelon départemental comme à l'échelon communal ou intercommunal.

Les BD ont bien sûr pour mission de convaincre les bibliothécaires, bénévoles comme salariés, mais également les élus. C'est ce dont nous a fait part

Nathalie Pommier du BiblioPôle, pour qui, afin de les convaincre, il faut tout d'abord proposer du « clef en main », puis les faire venir sur place et montrer tout ce qui peut exister en bibliothèque pour les publics en situation de handicap¹¹¹.

Les BD peuvent aussi proposer des outils pour inciter les élus à impulser des dynamiques en faveur de l'accessibilité. Lors de la réunion du sous-groupe de travail « Formation et *advocacy* » en avril 2025, la carte des bibliothèques accessibles des Bouches-du-Rhône a été évoquée¹¹². Celle-ci a fait évoluer la question des bibliothèques accessibles dans les Bouches-du-Rhône et même si elle n'a pas encore fonctionné auprès des publics, par manque de visibilité sur le portail, elle a notamment permis des prises de conscience des élus. Selon Émilie Béranger, chargée de formation et référente handicap et collections adaptées à la BD des Bouches-du-Rhône, lorsque leur bibliothèque était en « orange », c'est-à-dire non accessible aux personnes à mobilité réduite, cela a fait prendre conscience à certains élus de la nécessité d'améliorer l'accessibilité. Il s'agit véritablement d'une question d'*advocacy*, d'un plaidoyer pour faire des bibliothèques des lieux pouvant et devant être accessibles. De plus, cela nous prouve que partager la réalité de l'inaccessibilité des bibliothèques peut faire avancer la question de l'accessibilité.

Nous remarquons que les BD ont un rôle assez important à jouer dans ces prises de conscience, qu'elles peuvent déclencher chez les bibliothécaires et les élus. La BD de Vendée a lancé depuis peu un outil dédié à cela : le baromètre de l'accessibilité, qui permet aux bibliothèques de s'autoévaluer¹¹³. Il s'agit véritablement de donner aux établissements de lecture publique les moyens de prendre eux-mêmes conscience de leurs manques, et toujours d'inciter, de valoriser, sans punir. Cela permet également de s'adapter à la diversité des territoires, puisque les bibliothèques peuvent ensuite mettre en place des actions qui correspondent à leurs besoins locaux.

Dans la continuité de cette logique d'autoévaluation, il est également essentiel d'informer et de rendre visibles les résultats. Aussi, selon le groupe Accessibilité de l'ABD, les BD peuvent inciter les bibliothèques à partager aux

¹¹¹ *Op. cit.*

¹¹² « La carte des BM handi-accueillantes ». Il s'agit d'une carte présente sur le portail web de la BD, qui recense les bibliothèques accessibles, que ce soit au niveau du bâti et/ou des collections adaptées.

¹¹³ *Op. cit.*

usagers leur degré d'accessibilité, en faisant connaître et en aidant à mettre en place un registre public d'accessibilité. Il s'agit d'un document obligatoire depuis 2017 pour les établissements recevant du public (ERP). Celui-ci détaille l'accessibilité du bâtiment, des services proposés, la formation du personnel, l'accueil et le matériel adapté, le nom du référent et les prestations non-accessibles. Selon Isabelle Berta¹¹⁴, c'est un document essentiel, qui permet de déclencher des réflexions sur le sujet. De plus, le registre peut devenir un outil d'*advocacy* : il ne s'agit pas seulement de rendre compte d'un état de fait, mais également de montrer que les bibliothèques sont des actrices engagées dans l'inclusion et de sensibiliser à la nécessité d'améliorer l'accessibilité.

Les formations sont aussi la clef qui rend possible l'engagement des BD dans une démarche d'*advocacy* pour l'accessibilité. En effet, former signifie notamment convaincre : les formations ne permettent pas seulement de transmettre des connaissances et des compétences techniques, elles sensibilisent les professionnels aux enjeux politiques et sociaux de l'accessibilité, afin qu'ils puissent défendre eux-mêmes cette cause dans leur territoire, en fonction de leurs spécificités. Les formations peuvent donner aux bibliothécaires les arguments, les connaissances et la légitimité pour plaider en faveur de projets de développement de l'accessibilité. En ce sens, la formation de base, comme l'indique le sous-groupe « Formation et *advocacy* », peut constituer le socle d'un plaidoyer plus large en faveur de bibliothèques inclusives. Ainsi, l'*advocacy* pour l'accessibilité semble être un moyen concret permettant d'affirmer le positionnement des BD à ce sujet.

¹¹⁴ Réunion du groupe Accessibilité de l'ABD, 25 août 2025.

CONCLUSION

En somme, les BD ont une place grandissante dans l'accessibilité des ressources et leur médiation auprès des publics en situation de handicap. Il s'agit d'un rôle qui, bien qu'encore en construction, s'affirme progressivement, à travers des actions concrètes et une volonté de structuration. Ainsi, au fil de notre analyse, nous avons pu noter trois dimensions essentielles au développement de l'accessibilité en BD.

D'abord, l'accessibilité doit reposer sur des fondations organisationnelles claires. Le référent accessibilité incarne cette volonté de structurer la démarche. Son rôle doit être reconnu, intégré dans les organigrammes et accompagné de moyens réels. Toutefois, au-delà d'un poste, c'est une approche transversale qui doit se construire : l'accessibilité ne doit pas reposer sur une seule personne, mais bien sur l'ensemble de l'équipe, à travers une culture commune, notamment portée par les formations et les groupes de travail. Or, le constat fait en 2021 par l'IGÉSR (IGÉSR 2021, p. 59) peut être appliqué à 2025 : de nombreuses actions sont en cours pour améliorer l'accessibilité, mais les situations sont variables en fonction des BD. Bien souvent, ces actions reposent sur une ou plusieurs personnes très actives et engagées sur la question, sans qu'un cadre clair ne garantisse leur continuité, alors que l'accessibilité doit être transversale et concerner tous les domaines des bibliothèques, selon le Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales (ministère de la Culture 2022).

Ensuite, les BD doivent adapter leurs actions à la diversité des territoires. Nous notons que celles-ci réussissent à faire émerger des projets d'accessibilité pertinents grâce aux partenariats, à la création d'outils adaptés et à la mutualisation des ressources. Les BD ont un rôle d'intermédiaire dans la mise en place de médiations accessibles : elles outillent, soutiennent et orientent les bibliothèques vers des pratiques plus inclusives. Leurs initiatives s'ancrent dans le réel : elles tiennent compte des contextes locaux, des besoins repérés et des moyens disponibles. Si certains handicaps, comme le handicap auditif par exemple, restent encore peu pris en compte, les BD mènent de plus en plus d'expérimentations innovantes en faveur de l'accessibilité.

Enfin, l'accessibilité ne se limite pas à des dispositifs techniques ou à des services ponctuels : elle repose également sur un positionnement assumé. Pour exister et se déployer de manière durable, elle doit être inscrite dans les documents stratégiques (SDDL, CDL) et portée comme une priorité politique et professionnelle. C'est là que le groupe Accessibilité de l'ABD peut jouer un rôle clef : en fédérant les efforts, en produisant des outils communs et en faisant de l'accessibilité un sujet partagé, il contribue à inscrire cette question dans la durée et à lui donner une portée nationale.

Toutefois, des freins existent, notamment politiques et ceux-ci limitent les marges de manœuvre des BD. Ces contraintes ne doivent cependant pas être une fatalité. Les BD ont une responsabilité d'impulsion et d'*advocacy* : en agissant avec les ressources dont elles disposent, elles peuvent démontrer que l'accessibilité n'est pas un luxe, mais une nécessité. À travers leurs actions, elles contribuent à convaincre les décideurs de l'importance d'une politique d'accessibilité structurée et durable. À ce titre, nous rejoignons les propos de Stéphane Dufournet, conservateur des bibliothèques : « Arrêtons de nous mentir : nous devons faire preuve de persévérance, de conviction et d'implication, parfois envers nous-mêmes, pour que l'accessibilité de toutes et tous aux bibliothèques de lecture publique [...] devienne un jour une réalité » (Dufournet 2022). L'accessibilité ne dépend pas seulement de moyens extérieurs, mais aussi de la conviction, de la persévérance et de l'engagement quotidien des bibliothécaires départementaux. Il s'agit, pour les BD, de se positionner clairement comme des acteurs moteurs sur le sujet, en convaincant leurs tutelles et en accompagnant les bibliothèques de leurs territoires vers des services plus inclusifs, véritablement ouverts à toutes et à tous, même si le parcours peut être long et complexe.

Notre étude démontre que cette dynamique est déjà en marche dans certains territoires : malgré des moyens parfois limités, les BD agissent et innovent. Elles le font à leur rythme, avec pragmatisme et en s'adaptant aux ressources humaines et financières. En somme, c'est en articulant structuration, adaptabilité et affirmation politique que les BD peuvent faire de l'accessibilité, non plus une mission périphérique, mais une composante centrale de leurs missions.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités sur l'accessibilité

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES, 2025. La nouvelle directive européenne « Accessibilité » : pour des produits et des services accessibles aux personnes en situation de handicap. [en ligne]. 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques-et-les-faq/la-nouvelle-directive-europeenne-accessibilite-pour-des>.

DURAND, Anne-Aël, 2025. Loi « handicap » : un bilan amer vingt ans après. *Le Monde*. 12 février 2025. pp. 12,13.

INFOSENS, 2023. ENQUETE CULTURE - accès aux spectacles vivants pour sourds. *Infosens* [en ligne]. 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.infosens.fr/projets/enquete-acces-aux-spectacles-vivants-des-personnes-sourdes-et-malentendantes>.

MAUMET, Luc, 2017. La médiathèque Valentin-Haüy. [en ligne]. 1 janvier 2017. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0046-006>.

MIKLAS, Nadège, 2022. Médiathèque Valentin Haüy : l'accessibilité pour mission. *Arabesques*. 4 juillet 2022. N° 106, pp. 26-27.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, [sans date]. L'accès à la lecture pour les personnes en situation de handicap. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/le-livre-et-la-lecture-en-france2/accessibilite-du-livre-et-de-la-lecture2/l-acces-a-la-lecture-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>.

VERDIER, Bastien et FERRAILLE, Jean-François, 2024. *Mener une politique culturelle en direction des personnes en situation de handicap*. 3e édition. Voiron : territorial éditions. Les Essentiels.

Généralités sur les bibliothèques territoriales

MINISTÈRE DE LA CULTURE, [sans date]. Bibliothèque. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/themes/bibliotheque>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2018. Culture près de chez vous : ce qu'il faut retenir du plan d'action pour l'itinérance. [en ligne]. 4 avril 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/actualites/Culture-pres-de-chez-vous-ce>

[qu'il-faut-retenir-du-plan-d'action-pour-l-itinerance.](#)

MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2024a. Missions par grands domaines culturels: Livre et lecture : missions en bibliothèques / médiathèques. [en ligne]. 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Service-civique/Missions-par-grands-domaines-culturels/Livre-et-lecture-missions-en-bibliotheques-mediathèques>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, Ministère de la, 2022. Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales 2022. [en ligne]. 15 novembre 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/70828-referentiel-national-des-competences-des-bibliotheques-territoriales-2022>.

ORSENNA, Erik et CORBIN, Noël, 2018. Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain. [en ligne]. 19 février 2018. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>.

Généralités sur les bibliothèques départementales

ABD, 2025. Enquête « L'action culturelle en bibliothèque départementale ». ABD [en ligne]. 20 mars 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/documentations/enquete-laction-culturelle-en-bibliotheque-departementale/>.

BD DES CÔTES D'ARMOR, 2025. Le schéma départemental de lecture publique. *BCA - Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor* [en ligne]. 2025. Disponible à l'adresse : <https://bca.cotesdarmor.fr/la-bca/nos-missions/le-schema-departemental-de-lecture-publique>.

BONTAN, Laëtitia, 2019. Le projet d'établissement pour les bibliothèques départementales : un outil pour l'aménagement du territoire. In : MOREL, Anne et GRANDET, Odile (éd.), *Concevoir et faire vivre un projet d'établissement en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib. pp. 81-92. La Boîte à outils.

CASIMIR, Sivagami, 2023. Bibliothèques départementales : convergence sociale, citoyenne et environnementale. *Archimag*. 2023. Vol. 365, n° 5, pp. 16-17.

CNR, 1944. Les Jours Heureux, programme d'action de la Résistance. In : Libération zone sud.

ÉTAT et DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE, 2020. Contrat Départemental Lecture Itinérance - Bibliothèques de Vendée. [en ligne]. 2020. Disponible à

l'adresse : <https://bibliotheque.vendee.fr/services-pour-les-bibliotheques/boite-a-outils/publics-et-partenariats/publics-empeches-et-eloignes-du-livre-et-de-la-lecture/764-contrat-pour-les-publics-empeches-et-eloignes>.

HEURTEMATTE, Véronique, 2022. Des bibliothèques départementales agiles et adaptables. [en ligne]. 20 octobre 2022. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/des-bibliotheques-departementales-agiles-et-adaptables_70752.

IGB, 2013. Les bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement. [en ligne]. 2 décembre 2013. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/Les-bibliotheques-departementales-de-pret-indispensables-autrement>.

Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945, 1945. ABD [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/histoire-des-bd/ordonnance-n-45-2678-du-2-novembre-1945/>.

RAVEREAU, Mylène, 2019. *Nouveaux enjeux et défis des bibliothèques départementales* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68912-nouveaux-enjeux-et-defis-des-bibliotheques-departementales.pdf>.

L'accessibilité en bibliothèques territoriales

ANDISSAC, Marie-Noëlle et FONTAINE-MARTINELLI, Françoise, 2017. La bibliothèque accessible. [en ligne]. 1 janvier 2017. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-11-0026-003>.

ANDISSAC, Marie-Noëlle, 2009. *Handicap et bibliothèque*. 2e édition revue et augmentée. Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France. Collection Médiathèmes, 9.

BD DE L'HÉRAULT, [sans date]. Le dispositif Facile à lire. *Bibliothèque départementale de l'Hérault* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://mediatheque-departementale.herault.fr/action-culturelle/publics-specifiques/nos-actions-psp/le-dispositif-facile-a-lire>.

BONELLO, Claire, 2009. Accessibilité et handicap en bibliothèque. [en ligne]. 1 janvier 2009. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0034-006>.

BOULAY, Denis, CHOMEL, Gautier, CLATIN, Marianne, DOLOWSKI, Eva, DURAND, Katie, GENDRON, Bruno, GROS, Vincent, KUDZIA, Hélène,

MARCEROU-RAMEL, Nathalie, PELLEGRINI, Ludovic, PEYROU, Valérie, PINTO DA SILVA, Fernando, RONZY, Amandine et SELLIER, Rodolphe, 2024. ALL INCLUSIVE : Accès au Livre et à la Lecture inclusive. [en ligne]. 15 novembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/72460-all-inclusive-acces-au-livre-et-a-la-lecture-inclusive>.

BRAT, Blandine, 2022. L'intégration des déficients visuels à la vie culturelle des bibliothèques : une démarche vers l'inclusivité. 2022.

CRÉDOC, 2017. Lecture publique et publics empêchés. [en ligne]. 1 janvier 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.credoc.fr/publications/lecture-publique-et-publics-empeches>.

DUFOURNET, Stéphane, 2022. Congrès ABF 2022 : « Illettrisme, handicap, publics empêchés : que faisons-nous vraiment ? ». [en ligne]. 16 juin 2022. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/congres-abf-2022-illettrisme-handicap-publics-empeches-que-faisons-nous-vraiment_70647.

FEUGÈRE DES FORTS, Albane, 2022. *L'accueil des personnes à handicap mental et psychique en bibliothèque* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71299-l-accueil-des-personnes-a-handicap-mental-et-psychique-en-bibliotheque.pdf>.

FILL, 2025. Monter et faire vivre un espace Facile à lire en bibliothèque et ailleurs. [en ligne]. 12 juin 2025. Disponible à l'adresse : <https://fill-livrelecture.org/la-demarche-facile-a-lire-au-service-du-developpement-de-la-lecture/le-guide-monter-et-faire-vivre-un-espace-facile-a-lire-en-bibliotheque-et-ailleurs/>.

FONTAINE-MARTINELLI, Françoise et MAUMET, Luc, 2017. *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque*. Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France. Collection Médiathèmes, 19.

IBRAHIMA, Sara, 2024. *Médiation culturelle à destination des publics en situation de handicap dans les bibliothèques de lecture publique: l'exemple de la France de l'océan Indien (Mayotte et la Réunion)*. Villeurbanne : Ensib.

IGÉSR, 2021. La prise en compte des handicaps dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales. *enseignementsup-recherche.gouv.fr* [en ligne]. 26 mars 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-prise-en-compte-des-handicaps-dans-les-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur-et-dans-les-47570>.

LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE, 2016. Définition. *Le « Facile à lire » en Bretagne* [en ligne]. 6 décembre 2016. Disponible à l'adresse :

<https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-facile-a-lire-quest-ce-que-cest/definition/>.

LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE, 2024. Médiations à partir des livres sélectionnés en 2025. *Le « Facile à lire » en Bretagne* [en ligne]. 3 octobre 2024. Disponible à l'adresse : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/mediations-a-partir-des-livres-selectionnees-en-2025/>.

LLAVORI, Denis, 2009. Accessibilité et territoires. [en ligne]. 1 janvier 2009. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0019-003>.

MANTIN, Marjolaine, 2023. L'édition jeunesse accessible, ou comment permettre aux enfants en situation de handicap de lire comme les autres. [en ligne]. 11 septembre 2023. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2023-00-0000-010>.

MDO, 2025. Dispositif Lecture en partage. *Médiathèque départementale de l'Oise* [en ligne]. 2025. Disponible à l'adresse : <https://mdo.oise.fr/a-ne-pas-manquer/lecture-en-partage/3998-dispositif-lecture-en-partage>.

L'accessibilité numérique

CAUDRON, Olivier, 2022. L'accessibilité numérique, une grande œuvre collective. *Arabesques*. 4 juillet 2022. N° 106, pp. 4-5.

KAKURINAO, 2024. Livre numérique accessible à l'horizon 2025 : quels moyens pour quels impacts ? *Monde du Livre* [en ligne]. 20 septembre 2024.

MAUMET, Luc, 2018. NUMÉRIQUE ET HANDICAP AU CŒUR DE LA RÉINVENTION DES BIBLIOTHÈQUES. *Documentation & Bibliothèques*. 1 octobre 2018. Vol. 64, n°4, pp. 33-40.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2024b. Aides aux projets numériques en bibliothèque | Ministère de la Culture. [en ligne]. 3 juin 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/aides/aides-aux-projets-numeriques-en-bibliotheque>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE et FÉDÉRATION DES AVEUGLES DE FRANCE, 2024. Étude sur l'accessibilité effective des sites de vente et de prêt de livres numériques. [en ligne]. 1 décembre 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/livre-et-lecture/Documentation/Economie-du-livre/Etudes-et-rapports/etude-sur-l-accessibilite-effective-des-sites-de-vente-et-de-pret-de-livres-numeriques>.

SEGARD, Élisabeth, 2025. Accessibilité numérique : le défi du handicap. *Livres Hebdo* [en ligne]. 22 avril 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo-fr.docelec.enssib.fr/article/accessibilite-numerique-le-defi-du-handicap>.

VAN ATTEN, Vanessa, 2022. Accessibilité numérique, mode d'emploi. *Arabesques*. 8 juillet 2022. N° 106, pp. 24.

VON SAMSON, Elisabeth, 2024. L'accessibilité numérique, une approche éthique en bibliothèque ? Une responsabilité à interroger : Enjeux, effets et intérêts pour les professionnels et les institutions. *Interfaces numériques* [en ligne]. 30 mai 2024. Vol. 13, n° 1.

La médiation

GELLEREAU, Michèle, 1999. Pratiques culturelles et médiation. In : *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, disciplines*. PUG. Grenoble. pp. 27-32. La communication en plus.

La ruralité

DELFOSSÉ, Claire, 2024. De nouveaux liens villes-campagne, en termes de culture : la fin d'un antagonisme ? *Pour*. 23 décembre 2024. Vol. 249250, n° 2-3, pp. 143-160.

L'advocacy

ABF, [sans date]. Commission Advocacy. *Association des Bibliothécaires de France* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/4/155/582/ABF/commission-advocacy>.

MERLE, Antony, 2012. *L'advocacy des bibliothèques: vers un modèle à la française ?* Villeurbanne : Enssib.

Textes de loi

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 2005.

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, 2015.

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, 2021.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTRETIENS MENES	101
ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES BIBLIOTHECAIRES DEPARTEMENTAUX	103
ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC VANESSA ATTEN	106
ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC NICOLAS DOUEZ	107
ANNEXE 5 : ANALYSE DES ORGANIGRAMMES.....	108
ANNEXE 6 : ANALYSE DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE	111
ANNEXE 7 : ANALYSE DES CATALOGUES DE FORMATION	117
ANNEXE 8 : VADEMECUM DES CDL	122

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTRETIENS MENES

Tous les entretiens ont été menés à distance, par téléphone ou en visioconférence, à cause de l'éloignement géographique.

Avec des bibliothécaires départementaux (date, département, intitulé de poste de la personne interrogée) :

9 avril 2025 : Savoie/Haute-Savoie, Cheffe de service des publics et formation, Médiatrice numérique et Chargée des publics empêchés et éloignés

21 mars 2025 : Vosges, Chargée de projets musique et publics spécifiques

12 février 2025 : Jura, Cheffe de mission Administration et numérique

11 février 2025 : Savoie/Haute-Savoie, Webmestre - Référente accessibilité numérique

31 janvier : Finistère, Référente publics empêchés

29 janvier 2025 : Ain, Coordinatrice Bibliothèque inclusive

29 janvier 2025 : Maine-et-Loire, Chargée des publics à besoins spécifiques

27 janvier 2025 : Charente, Référente publics éloignés et collections adaptées

27 janvier 2025 : Val-d'Oise, Référente de territoire avec une mission Accessibilité

17 janvier 2025 : Lot, Référente personnes handicapées et personnes âgées

17 janvier 2025 : Nord, Cheffe de projets illettrisme et accessibilité

15 janvier 2025 : Drôme, Assistante bibliothécaire

15 janvier 2025 : Moselle, une bibliothécaire d'une annexe et la cheffe de service

15 janvier 2025 : Oise, Bibliothécaire Référent : Handicap - illettrisme - Centres pénitentiaires de l'Oise

14 janvier 2025 : Ile-et-Vilaine, Chargée de mission sur la Coordination Accessibilité et Publics

14 janvier 2025 : Saône-et-Loire, Responsable du service collections

19 décembre 2024 : Bouches-du-Rhône, Chargée de formation – Référente handicap et collections adaptées

18 décembre 2024 : Alpes-Maritimes, Référente Accessibilité et Inclusion

18 décembre 2024 : Marne, Responsable de la cellule développement des publics

17 décembre 2024 : Isère, Chargée d'action culturelle, référente publics spécifiques

17 décembre 2024 : Rhône, Référente publics spécifiques

17 décembre 2024 : Indre-et-Loire (Touraine), Cheffe de service en charge de la politique documentaire

16 décembre 2024 : Seine-et-Marne, Responsable de secteur et Médiathèques Inclusives

16 décembre 2024 : Vendée, Chargée des publics empêchés

Autres entretiens :

31 mars 2025 : Entretien avec Nicolas Douez, conseiller livre et lecture à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

10 mars 2025 : Entretien avec Vanessa van Atten, Conservatrice en chef des bibliothèques, ministère de la Culture, DGMIC/Service du livre et de la lecture

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES BIBLIOTHECAIRES DEPARTEMENTAUX

Questions générales :

- Pouvez-vous me redire quel est l'intitulé de votre poste ?
- Comment définiriez-vous l'accessibilité handicap ? => relance : Comment la voyez-vous dans votre quotidien professionnel ?
- Avez-vous développé des partenariats avec des associations, des structures médico-sociales... ? Si, oui, pour mettre en place quel service/dispositif ?
- Quels obstacles rencontrez-vous dans le développement de l'accessibilité handicap ? Des obstacles pour vous, la MD, et des obstacles pour les bibliothèques de votre territoire ?
- Dans les cinq prochaines années, quelles sont vos priorités pour développer l'accessibilité et la médiation auprès des publics en situation de handicap ?

Les collections :

- Avez-vous une volonté de développer et de valoriser davantage certains documents accessibles plus que d'autres ? Si oui, de quelle façon ?
- Avez-vous mis en place une signalétique (sur les documents et dans les espaces) pour les mettre en avant ? Et avez-vous mis en place un repérage de ces collections dans le SIGB ?
- Ces collections sont-elles beaucoup empruntées ?
- Les acquisitions de collections accessibles aux personnes en situation de handicap ou de trouble (dys par exemple) sont-elles inscrites dans vos documents de politique documentaire ? Un budget spécifique est-il alloué à ces collections ?

Le Facile à Lire :

- Avez-vous le label « Facile à lire » du ministère de la Culture ?
- Accompagnez-vous les bibliothèques de votre Département dans le déploiement du FAL ?

Partenariat Valentin Haüy :

- Êtes-vous partenaire ? Si oui, depuis quand ? Combien de bibliothèques/réseaux de votre Département font partie du dispositif ? Quelle communication à ce sujet avez-vous établi ? Comment accompagnez-vous les bibliothèques de votre Département dans le déploiement de ce dispositif ?
- Si vous n'êtes pas partenaire, désirez-vous l'être ?

Rédaction de guides :

- Avez-vous mis en place des outils professionnels liés à l'accessibilité, de type vade-mecum ou guide pratique, qui ne seraient pas en accès libre sur votre site web ?

Les supports de médiation :

- Comment les avez-vous mis en place ? (quelle méthodologie ? quel public visé ? quelles ressources clefs ? quelles bibliothèques (départementales) comme modèle ?)
- Sont-ils beaucoup demandés et empruntés par les bibliothèques ?

Action culturelle / Animation :

- Organisez-vous ou participez-vous à l'organisation d'événements sur votre territoire autour de la sensibilisation au handicap et des collections et services accessibles ?

Médiathèques numériques :

- Proposez-vous des ressources numériques accessibles sur votre médiathèque numérique ? (vidéos sous-titrées/en LSF...)

Accessibilité numérique :

- Envisagez-vous d'améliorer l'accessibilité numérique de votre/vos site(s) web ?

Formations et accompagnement :

- En 2025, allez-vous proposer-vous des formations aux bibliothèques de votre Département au sujet de l'accessibilité handicap ? S'agira-t-il d'une formation ponctuelle, ou bien d'un programme de formations ? Qui seront les formateurs ?
- Les agents de votre bibliothèque départementale sont-ils formés à l'accessibilité handicap ?

ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC VANESSA ATTEN

- Comment définiriez-vous la notion d'accessibilité handicap, notamment dans le contexte des bibliothèques et des institutions culturelles ?
- Quel rôle spécifique le ministère de la Culture joue-t-il dans le développement de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap ?
- Selon vous, quel rôle spécifique les bibliothèques départementales jouent-elles dans le développement de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap ? Quels types de soutien peuvent-elles apporter concrètement ? Comment peuvent-elles adapter leurs collections et quels outils peuvent être proposés aux bibliothèques pour leur permettre d'accueillir les personnes en situation de handicap ? Peut-on les considérer comme des acteurs clefs dans ce domaine ?
- Quel rôle jouent, selon vous, les référents handicap dans les bibliothèques ? Quelles compétences ou formations spécifiques devraient-ils posséder pour remplir cette mission ?
- Les formations actuelles (proposées par les bibliothèques départementales ou non) intègrent-elles suffisamment les enjeux de l'accessibilité ? Que pourrait-on améliorer dans ce domaine ?
- Quels sont, selon vous, les principaux freins ou obstacles au développement de l'accessibilité dans les bibliothèques françaises (d'ordre financier, organisationnel, culturel, technique...) ?
- Dans les cinq prochaines années, quelles sont les priorités du ministère de la Culture, pour développer l'accessibilité handicap ?

ANNEXE 4 : GRILLE D'ENTRETIEN AVEC NICOLAS DOUEZ

- Pouvez-vous me rappeler l'intitulé de votre poste ?
- Quel est le rôle de la DRAC dans le développement de l'accessibilité ?
- Comment la DRAC travaille avec les bibliothèques départementales sur le thème des bibliothèques accessibles ?
- Est-ce que la DRAC apporte un soutien à la formation du personnel sur les questions de l'accessibilité ?

ANNEXE 5 : ANALYSE DES ORGANIGRAMMES

Département	Organigramme trouvé ?	Au moins une personne a une mission "Accessibilité" ?	Quel est son intitulé de poste ?	Un autre poste existant est proche des questions de l'accessibilité ?	Au moins une personne est à temps plein sur ces questions ?	Plusieurs personnes ont une mission "Accessibilité" ?	Qui sont ces personnes ?	Quels autres missions ont cette/ces personne(s) ?
Ain	Oui	Oui	Coordinatrice de la mission Bibliothèques inclusives	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Aisne	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Allier	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Alpes-de-Haute-Provence	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Alpes-Maritimes	Oui	Oui	Référent publics spécifiques et bibliothèque inclusive	N/A	Oui	Oui	Une personne en service civique	N/A
Alsace	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
								Coordinatrice du pôle Image et son. Référente de territoire.
Ardèche	Oui	Oui	Responsable du FAL	N/A	Non	Non	N/A	N/A
Ardennes	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Ariège	Oui	Non	N/A	Oui, "Action culturelle public personnes âgées"	N/A	N/A	N/A	N/A
Aube	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Aude	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Aveyron	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Bouches-du-Rhône	Oui	Oui	Référente handicap et collections adaptées	N/A	Non	Non	N/A	Chargée de formation
Calvados	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cantal	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
			Référente collections adaptées et publics éloignés	N/A	Non	Non	N/A	Correspondant réseau, responsable documentaire, collections art adulte
Charente	Oui	Oui						
Charente-Maritime	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Cher	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Corrèze	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Corse-du-Sud	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
				Les chargés de collections adulte et jeunesse ont pour responsabilité les collections adaptées également. Seul l'angle des collections est donc pris.	Non	Oui	Les chargés de collections	Tous types de missions
Côtes-d'Armor	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Côte d'Or	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Creuse	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Deux-Sèvres	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Doubs	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dordogne								
Périgord	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Drôme	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
			En charge des acquisitions du fonds « Publics empêchés »	N/A	Non	Non	N/A	Chargée de gestion documentaire et de planification
Essonne	Oui	Oui		N/A	Non	Non	N/A	N/A
Eure	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Eure-et-Loir	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Finistère	Oui	Oui	"En charge des publics empêchés"	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Gard	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gers	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gironde	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Guyane	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
			Référente publics spécifiques	N/A	Non	Non	N/A	Rédactrice portail
Hautes-Alpes	Oui	Oui						
Haute-Corse	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Haute-Garonne	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Haute-Loire	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Haute-Marne	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Haute-Saône	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
			Collections jeunesse, éditions jeunesse adaptées, Coordination prix Je lis, j'écris, Référente ELIAN					
Haute-Vienne	Oui	Oui	Collections jeunesse, éditions jeunesse adaptées	N/A	Non	Oui	2 chargés de collections jeunesse	Collections jeunesse en général
								Référent bibliothèques et acquéreur d'autres domaines
Hautes-Pyrénées	Oui	Oui	Acquéreur "lire autrement"	N/A	Non	Oui	2 acquéreurs	
Hérault	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
			Coordinatrice accessibilité et publics	N/A	Non	Oui	Plusieurs collègues qui travaillent également pour les publics empêchés et éloignés	N/A
Ille-et-Vilaine	Oui	Oui		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Indre	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
			Responsable du fonds FAL et "plus généralement des collections et services adaptés aux personnes en situation de handicap"	N/A	Non	Non	N/A	Cheffe du service "Politique documentaire et traitement des collections"
Indre-et-Loire	Oui	Oui						
			Publics spécifiques : illettrisme, handicap, documents adaptés	N/A	Non	Oui	2 personnes	Référent de territoires
Isère	Oui	Oui						Cheffe de mission
								Administration et numérique, en charge de tout ce qui concerne l'interne (bâtiment, secrétariat, comptabilité...) et le portail
Jura	Oui	Oui	Acquisition du fonds adapté	N/A	Non	Non	N/A	

Landes	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
La Réunion	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Loire	Oui	Oui	Chargée de mission sur le développement social des bibliothèques	N/A	Non	Non	N/A	Chargée de mission sur le développement social des bibliothèques
Loiret	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Loire-Atlantique	Oui	Oui	Développement des collections : Facile à lire, fonds dys et braille	N/A	Non	Non	N/A	Développement des collections : documentaires jeunesse
Loir-et-Cher	Oui	Oui	Référent publics fragiles	N/A	Non	Non	N/A	Adjointe à la direction et Responsable de pôle Projets transversaux
Lot	Oui	Oui	Référent public personnes âgées / personnes handicapées	N/A	Non	Non	N/A	Référent de bibliothèques
Lot-et-Garonne	Oui	Non	N/A	Mission "Inclusion numérique"	Non	Oui	3 agents qui ont notamment la mission "Inclusion numérique" parmi leurs missions	Missions variées
Lozère	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Maine-et-Loire	Oui	Oui	Agent en charge des publics spécifiques	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Manche	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Marne	Oui	Oui	Chargée de projets publics spécifiques jeunes/éloignés/empêchés (jeunes publics, publics éloignés de la lecture, publics empêchés et notamment des publics en situation de handicap)	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Martinique	Oui	Oui	Territoire publics empêchés	N/A	Non	Non	N/A	Responsable du fonds professionnel
Mayenne	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Mayotte	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Meurthe-et-Moselle	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Meuse	Oui	Oui	Chargé des Médiations publics empêchés	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Morbihan	Oui	Non	N/A	Oui, "Secteur FAL"	Non	Non	N/A	Secteur adulte, ludisme, accompagnement de projets
Moselle	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nievre	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nord	Oui	Oui	Cheffe de projet Illettrisme et Accessibilité	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Oise	Oui	Oui	Bibliothécaires Référents publics spécifiques	N/A	Oui	Oui	2 bibliothécaires de l'équipe "Formation et bibliothèques inclusives"	N/A
Orne	Oui	Oui	Référent illettrisme, Référent Dyslexie, Référent Facile à Lire	N/A	Non	Non	N/A	Gestion des collections (CD, Documentaires adultes, Documentaires jeunesse, Littérature adultes, Littérature jeunesse) et référent de territoire
Pas-de-Calais	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Puy-de-Dôme	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Pyrénées-Atlantiques	Oui	Oui	Responsable Publics spécifiques	N/A	Non	Oui	2 bibliothécaires	Responsable Action culturelle et outils d'animations
Pyrénées-Orientales	Non		N/A	N/A				Référent de territoire
Rhône	Oui	Oui	Référent publics spécifiques	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Saône-et-Loire	Oui	Oui	Chargé de mission publics spécifiques	N/A	Non	Non	N/A	N/A
Sarthe	Oui	Oui	Chargé de mission publics spécifiques publics adultes et éloignés du livre	N/A	Non	Non	N/A	Référent de territoire
Savoie et Haute-Savoie	Oui	Oui	Chargé des publics empêchés et éloignés Référent accessibilité numérique	N/A	Oui	Oui	1 chargé des publics empêchés et éloignés 1 webmestre - référent accessibilité numérique (en cours de recrutement)	Webmestre pour le référent accessibilité numérique
Seine-et-Marne	Oui	Oui	Responsable Médiathèques inclusives	N/A	Non	Oui	La responsable Médiathèques inclusives est aidée par plusieurs collègues	Responsable de secteur
Seine-Maritime	Oui	Oui	Publics empêchés	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Somme	Oui	Oui	Référent Handicap Développement des collections adaptées et référente FAL	N/A	Non	Oui	2 personnes	Responsable de la politique documentaire et du circuit du document. Mise en place et suivi des actions vers les publics jeunesse. Gestion d'un concours. Gestion d'un festival. Référente de territoires. Développement de la collection adulte. Accueil du public.
Tarn	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Tarn-et-Garonne	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Territoire de Belfort	Oui	Oui	Chargé du public en situation de handicap, publics empêchés et personnes âgées	N/A	Non	Non	N/A	N/A
Val-d'Oise	Oui	Oui	Chargé de mission accessibilité	N/A	Non	Non	N/A	Référent de territoire
Var	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Vaucluse	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Vendée	Oui	Oui	Chargé de projet auprès des publics éloignés et empêchés	N/A	Oui	Non	N/A	N/A
Vienne	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Vosges	Oui	Oui	Chargé de projets publics spécifiques	N/A	Non	Non	N/A	Chargé de projets musique
Yonne	Oui	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Nombre de "Oui" (nombre d'organigrammes trouvés)	Nombre de "Oui" (nombre de personnes dédiées à ces questions)			Nombre de "Oui" (nombre de personnes à temps plein sur ces questions)			
	70	37			12			

ANNEXE 6 : ANALYSE DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Département	Temporalité	Le terme "accessibilité" / "accessible" est-il utilisé ?	Le mot "handicap" est-il utilisé ?	L'accessibilité handicap est-elle approchée via les publics spécifiques/éloignés/empêchés en général ?	Par quels termes l'accessibilité handicap est-elle approchée ?	Quelle place est donnée à l'accessibilité handicap ?	Quelles actions à venir sont mises en avant ?	Donc quelle approche de l'accessibilité ?	Accessibilité numérique ?	Accessibilité des collections ?	Médiation ?	Formations ?	Bilan d'un schéma précédent ? (avec des éléments sur l'accessibilité)
Ain	2023-2028	Oui, mais pas spécifiquement accessibilité handicap => "l'impulsion de modernisation et d'accessibilité", donc accessibilité globale	Oui 1 fois, "favoriser le lien social et l'accueil de publics éloignés des bibliothèques ou empêchés du fait d'un handicap"	Oui	Inclusion ("bibliothèques inclusives")	Une sous-partie de l'axe 2 "Pour des bibliothèques tiers-lieux répondant aux attentes de tous les habitants"	"collections adaptées, formations, échanges d'expériences..."	Collections, formation et partage (construire accessibilité ensemble)	Non	Oui	Non	Oui	X
Aisne	2020-2026	Oui mais seulement dans la partie diagnostic (donc accessibilité physique)	Oui	Oui	« Publics éloignés, empêchés et spécifiques »	Une sous-partie de l'axe 2 "Adapter la BDA, ses actions, ses moyens, aux enjeux" est "Objectif 2.2 : développer l'expertise concernant le développement du livre et de la lecture auprès des populations éloignées du livre et de la lecture" Accessibilité physique = 1	Recrutement d'un agent spécialisé et dédié à l'intervention auprès de ces publics	Accessibilité physique (diagnostic) Développement de partenariats Financement et accompagnement à l'action culturelle Accompagnement de projet de façon générale Formations	Non	Non	Oui	Oui	Schéma intéressant car format "ce qui a été fait" / "ce qu'il faut en retenir pour le prochain schéma" => pour publics éloignés et empêchés : "les actions mises en place auprès des PEES sont pertinentes et le réseau semble réceptif à celles-ci. Il s'agit d'un objectif à approfondir dans le cadre du nouveau schéma et à pérenniser par le recrutement d'un agent spécialisé et dédié à l'intervention auprès de ces publics." Diagnostic date de 2016, mais des éléments d'actualisation ont été ajoutés, notamment "construction, rénovation, extension, mise en accessibilité ou restructuration de bâtiments grâce à la DGD" => donc des actions concrètes de mise en accessibilité
Alpes-de-Haute-Provence	2019-2023	Oui mais pas dans le sens de l'accessibilité handicap => accessibilité au sens général, via l'extension des ouvertures d'ouverture par exemple.	Non	X	X	Dans les faiblesses du réseau de bibliothèques, mais au niveau de la faiblesse des horaires d'ouverture	X	Accessibilité physique (horaires)	Non	Non	Non	Non	Bib peu accessibles à cause des horaires
Hautes-Alpes	2024-2028	Oui, accessibilité du bâtiment + accessibilité de l'offre culturelle + distance via la médiathèque numérique et le portail de la BD (donc pas forcément pour personnes en situation de handicap)	Oui pour l'accessibilité physique + pour mentionner le fait qu'ils n'ont pas les moyens humains de proposer des actions pour les publics en situation de handicap.	Oui	"Publics les plus fragiles", "Publics éloignés ou empêchés"	Une sous-partie de l'axe 3 "Encourager l'animation des territoires grâce aux bibliothèques et à leurs partenariats". Fiche 3 : "Soutenir l'accès à la lecture et à la culture pour les publics éloignés ou empêchés"	"Actions renforcées en direction des publics les plus fragiles (en lien avec un Contrat Départemental de Lecture)" => mais surtout petite enfance et détenus, par manque de moyens humains	Accessibilité physique (bâtiment)	Non	Non	Non	Non	Oui, avec notamment une mention des publics spécifiques : "certains publics spécifiques, tout particulièrement les publics éloignés ou empêchés, insuffisamment touchés par les bibliothèques". La BD reconnaît qu'ils agissent pour les publics spécifiques, mais surtout pour la petite enfance et les détenus. Ils reconnaissent ne pas pouvoir faire plus par manque de moyens humains (p. 93). MAIS une amélioration de l'accessibilité physique des bibliothèques du territoire.
Alpes-Maritimes	2022-2025	Oui accessibilité du bâtiment + accessibilité de l'offre culturelle	Oui, dans la définition des publics empêchés	Oui	"Publics empêchés"	Une sous-partie de l'axe 3 "Contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, aux savoirs et à l'information à l'échelle départementale". "13.2. Faciliter les moyens d'accès aux collections et aux services pour les publics empêchés"	"Une adaptation des services en faisant appel à des solutions innovantes s'impose pour répondre à leurs besoins" = volonté de la MD de développer les collections accessible, les formations, l'accompagnement, les partenariats	Accessibilité physique, accessibilité des services	Non	Oui	Oui	Oui	X
Ardèche	2024-2028	Non	Non	X (Parmi les publics empêchés, seules les personnes âgées sont mentionnées.)	X	X	X	Seulement via l'angle des personnes âgées	Non	Non	Non	Non	X

Annexes

Aveyron	2024-2028	Oui, volonté de rendre les bibs accessibles à toutes + accessibilité numérique	Oui	Oui, même si le terme n'est pas utilisé => "vieillesse de la population, freins liés aux handicaps, à l'illettrisme, population hospitalisée, incarcérée etc."	"Rendre la bibliothèque inclusive"	Une fiche action "Tous usagers des bibliothèques !" dans l'axe 2 "S'approprier sa bibliothèque "Un lieu où on se sent chez soi"	Faire connaître les fonds existants, créer des projets en fonction des besoins, rendre accessibles les actions et les supports, être présent lors d'actions dédiées, former...	Tous les domaines de l'accessibilité (physique, numérique, médiation...)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, bilan des actions en faveur des publics spécifiques, avec notamment le développement du fonds de livres audio et la participation à un GT sur le FAL
Calvados	2023-2028	Oui, manque d'accessibilité physique des bibs + accessibilité numérique	Oui	Oui	"Publics des solidarités", "Publics éloignés du livre", "Publics spécifiques"	Une sous-partie de l'axe "Garant d'une politique de lecture pour tous" : "Accompagner les bibliothèques du réseau dans le développement d'une offre à destination des publics des solidarités" MAIS cela concerne la petite enfance et les personnes âgées	BNR (dimension accessibilité)	Accessibilité numérique + physique ; le reste = seulement petite enfance et personnes âgées	Oui	Non	Non	Non	Manque d'accessibilité physique des bibs
Charente	2022-2028	Oui, "accessibilité culturelle"	Oui	Oui	"Inclusion de tous les publics", "pour une bibliothèque pleinement inclusive", "usagers porteurs de handicap, allophones..."	Axe 2 : "Favoriser l'inclusion de tous les publics, lutter contre les fractures culturelles et numériques"	Développement des collections et services adaptés (formations, accompagnement, partenariats...)	Tous les domaines de l'accessibilité (physique, numérique, médiation...)	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Charente-Maritime	2019-2023	Oui, accessibilité physique, accessibilité des services	Oui	Oui	"Publics empêchés" + Les publics handicapés se trouvent dans les "publics prioritaires du Département", et dans la même fiche action que les personnes âgées	Une fiche-action "Actions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées" dans l'objectif stratégique "Dynamiser les actions en direction des publics prioritaires du Département"	Développement d'outils et de fonds documentaires adaptés. Accompagner l'aménagement des bibliothèques. Un des objectifs : "Accompagner l'évolution des bibliothèques pour mieux s'adapter à ces publics"	Accessibilité collections et médiation (dont action culturelle) + formation + accessibilité physique	Non	Oui	Oui	Oui	1/3 des bibliothèques non-accessibles aux PMR. Offre culturelle faible pour les publics empêchés, et notamment fonds spécialisés faibles.
Côte-d'Or	2024-2028	Oui, "des documents accessibles"	Non	Oui	"Publics éloignés", "personnes isolées", "publics prioritaires" MAIS le mot "handicap" n'est pas utilisé. Ces publics sont sous-entendus lorsque les "documents accessibles" sont évoqués (livres dys, livres audio, gros caractères...)	Fiche action "Mettre en place un programme d'actions en direction des publics éloignés" de l'axe 3 "Offrir aux publics les plus éloignés un accès à la lecture publique"	Enrichir les collections + prêter du matériel + valoriser tout cela.	Accessibilité collections principalement.	Non	Oui	Non	Non	X
Côtes d'Armor	2022-2027	Oui, accessibilité au sens plus général + accessibilité numérique	Oui	Oui	"bibliothèques inclusives", "publics éloignés du livre et de la lecture", "publics prioritaires" => "une attention particulière sera portée aux publics en situation de handicap, en situation de précarité sociale et en perte d'autonomie"	Axe stratégique 5 "Etre levier d'innovation sociale, numérique et environnementale" : Axe opérationnel 5.1 "Renforcer le lien lecture publique - social" : Action 5.1.2 "Définir, formaliser et mettre en œuvre une politique départementale en faveur des publics éloignés du livre et de la lecture".	Etude des publics éloignés. Etablir une politique d'accessibilité. Formations. Développer des fonds et des outils.	Toutes les dimensions de l'accessibilité. Ingénierie de l'accessibilité. Formations. Les fonds et les outils viennent en dernier : les actions doivent être concrètes avant.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Creuse	2021-2025	Oui, "l'accessibilité et l'inclusion des différents publics"	Oui 1 fois	Oui	"publics spécifiques et/ou éloignés", "publics empêchés", "publics en situation de handicap"	Pas de place concrète. Mentionnée dans plusieurs sous-parties, mais on ne sait parfois pas quels publics sont concernés. Les publics en situation de handicap sont seulement mentionnés dans la partie BNR.	BNR (se doter d'une offre numérique de qualité, notamment pour atteindre les publics en situation de handicap).	Accessibilité des collections. Accessibilité physique. Accessibilité numérique.	Oui	Oui	Non	Non	Aides à l'accessibilité PMR des bibliothèques.
Dordogne-Périgord	2023-2028	Oui, accessibilité physique, accessibilité numérique (au sens plus large)	Oui	Oui	"publics empêchés", "action publique inclusive"	Dans l'Objectif n°3 : Favoriser l'inclusion sociale et numérique pour réduire les inégalités socio-économiques", il y a une ligne : "Action en faveur du handicap : formation, outil de médiation" MAIS l'accent est surtout mis sur la petite enfance	Accroître l'accessibilité numérique + Formation, outil de médiation.	Formation + médiation, mais pas plus de détails et surtout pas d'axe d'action concret pour les publics empêchés	Non	Non	Oui	Oui	Manque d'accessibilité physique des bibs

Doubs	2023-2030	Oui mais pour parler de l'édition jeunesse accessible	Oui	Oui	"secteur des Solidarités", "édition jeunesse accessible et pour les personnes en situation de handicap"	Une action d'un sous-axe stratégique "Etendre la coopération au secteur des Solidarités"	Proposer et valoriser docs physiques et numériques accessibles	Seulement les collections (physiques et numériques).	Oui	Oui	Non	Non	X
Finistère	2022-2027	Oui	Oui	Oui	"publics éloignés de la lecture pour diverses raisons", "publics prioritaires"	Une sous-partie "S'engager auprès des publics prioritaires", dans laquelle un fort accent est mis sur les publics en situation de handicap	Réviser les dispositifs déjà en place. Souhaiteraient notamment inclure des structures pour personnes handicapées dans leurs publics de formations	Accessibilité dans tous ses domaines	Oui	Oui	Oui	Oui	Des actions mises en place (collections, malles, accompagnement...), mais l'accessibilité ne cesse d'évoluer : l'accessibilité reste une priorité du département du Finistère dans ce nouveau schéma
Gironde	2017-2023	Oui	Oui	Oui	"la mise en œuvre de projets innovants pour la conquête de nouveaux publics (bébés, adolescents, personnes en difficultés sociales, handicapés...)", "éloignés des lieux de culture"	Une seule ligne	X	X	Non	Non	Non	Non	X
Hérault	2023-2028	Oui, accessibilité au sens plus général (accessibilité à toutes) + accessibilité numérique	Oui	Oui	"publics spécifiques", "inclusion", "handicap, DYS, illettrisme, publics éloignés et empêchés, seniors..."	Les publics en situation de handicap sont mentionnés dans la sous-partie "L'inclusion numérique : positionner le numérique comme outil d'inclusion de médiation culturelle et sociale pour les publics", de l'axe 2 "L'inclusion : transformer un milieu pour qu'il s'adapte à la diversité des personnes"	"Créer un "kit de l'inclusion" global (fiches-outils, conseils ouverture au public, journée de l'inclusion pour le réseau)" + Pour le numérique : collections en ligne, former..."	Accompagnement. Accessibilité numérique	Oui	Oui	Non	Oui	"Publics empêchés : projet de la Fabrique A Lecture, formation au Facile à Lire et ses outils ; formations ou collections consacrées aux DYS"
Ille-et-Vilaine	2023-2028	Oui	Oui	Oui	"accessibilité", "publics empêchés ou fragiles", "inclusive"/"inclusion"	L'accessibilité est présente à plusieurs endroits, mais notamment dans la sous-partie "Poursuivre l'accompagnement autour de l'accessibilité en bibliothèque" de l'axe "Développer le rôle social et éducatif des bibliothèques" + une autre sous-partie dans une autre partie : "Soutenir la mise en œuvre d'une offre numérique inclusive, responsable et raisonnée"	Poursuite des actions en cours : soutien/accompagnement principalement	"accessibilité dans son acception la plus large possible (accueil, publics éloignés, handicap, inclusion numérique, etc.)"	Oui	Oui	Oui	Oui	"Le rôle social et éducatif des bibliothèques se développe en Ille-et-Vilaine" : Amélioration de l'accessibilité du bâti des bibliothèques. Hausse des emprunts du fonds Lire autrement. De nouveaux partenariats (AVH).
Touraine	2023-2028	Non	Oui	Oui	"publics éloignés du livre : tout petite enfance, personnes en situation de handicap"	Une sous-partie de l'axe 3 "Développer des services innovants"	"Poursuivre le développement de collections adaptées aux publics éloignés du livre : toute petite enfance, personnes en situation de handicap"	Collections	Non	Oui	Non	Non	X
Isère	2020-2026	Oui	Oui	Oui	"publics spécifiques (les personnes handicapées, les tout-petits, les personnes éloignées de l'écrit, les jeunes et les adultes connectés)", "publics spécifiques, éloignés de la culture ou empêchés", "publics prioritaires", "publics en difficulté", "inclusion numérique", "inclusifs"	Axe 3 : "Renforcer les actions en direction des publics prioritaires pour le département et la médiation culturelle en bibliothèque"	Evolutions numériques prévues, pour plus d'inclusion numérique. Elargir les publics destinataires des formations : structures pour personnes âgées et handicapées, notamment. Formaliser les partenariats (avec l'IME notamment). Développer collections et outils de médiation.	Tous les domaines de l'accessibilité (collections, numérique, médiation...)	Oui	Oui	Oui	Oui	Actions pour les publics spécifiques : partenariat avec un IME, qui pourra donner lieu à d'autres actions ; actions autour du FAL... + Bilan intermédiaire : Projet BNR2 en cours, avec un axe sur l'accessibilité des services numériques (cela correspond à "évolutions numériques prévues")

Loir-et-Cher	2019-2026	Oui	Oui	Oui	"publics fragiles", "publics en situation de handicap", "services inclusifs"	Plusieurs points dans l'axe 3 "Accompagner, former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numérique, en particulier les publics fragiles"	Renforcer les collections. Inclure aux partenariats et donc aux actions + accompagnement financier. Accompagnement à l'accès au numérique. Recrutement de services civiques pour la médiation numérique.	Tous les domaines de l'accessibilité + accent mis sur l'accompagnement des bibles	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Loiret	2024-2028	Oui	Oui	Oui	"inclusion", "accessibilité", "publics spécifiques", "publics empêchés et éloignés de la lecture", "publics vulnérables", "publics fragilisés"	Axe "Se rapprocher encore des publics éloignés et empêchés" + Une sous-partie de la mission 4 "Le numérique" est "L'inclusion numérique"	"Un accent sera mis sur l'accessibilité aux ressources numériques afin que le site Loiretek puisse être consulté par les personnes en situation de handicap". Valoriser les ressources, services et animations accessibles. Sensibiliser. Avoir des pratiques inclusives. Projet de guide à l'usage des intervenants de l'action sociale, avec notamment une fiche sur le handicap.	Tous les domaines de l'accessibilité	Oui	Oui	Oui	Oui	Plusieurs actions réalisés correspondent à l'axe "Accès du plus grand nombre de Loirétains aux pratiques culturelles" du schéma précédent : Partenariats avec des établissements médico-sociaux. Rencontre sur les publics dys + développement d'un fonds. Inclusion numérique avec BNR. Formations + fonds FAL. Formations. Enrichissement de l'offre de ressources numériques accessibles (GERIP).
Lot	2024-2029	Oui	Oui	Oui	"bibliothèques accessibles, inclusives", "inclusivité", "publics dits éloignés (personnes âgées ou porteuses de handicap, publics de l'insertion)", "publics prioritaires"	Les indicateurs d'évaluation de toutes les actions comprennent des indicateurs concernant l'accessibilité, comme par exemple : "Présence des engagements de la bibliothèque accessible et inclusive dans les conventions" => l'accessibilité est bien considérée comme un tout, elle est omniprésente	"Identifier et proposer des ressources numériques accessibles diversifiées et adaptées au public porteur de handicap". Développer l'action en faveur des publics du champ social" : référent "publics empêchés" désigné, développement de partenariats...	Tous les domaines de l'accessibilité	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Marne	2022-2026	Oui	Oui	Oui	"publics aux besoins spécifiques", "publics spécifiques", "personnes qui ne viennent pas en bibliothèque aujourd'hui pour des raisons d'accessibilité (physique, intellectuelle, représentation de la bibliothèque...)"	Présente dans plusieurs points, par exemple dans la mise en œuvre des rencontres d'auteurs : "Veiller à l'accessibilité de ces rencontres, pour qu'elles s'adressent à un public le plus large possible"	Pas d'action spécifique à venir pour les publics en situation de handicap (accent davantage mis sur la petite enfance et l'illettrisme)	Toutes les dimensions de l'accessibilité : formations, ressources, action, une personne dédiée...	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Haute-Marne	2022-2026	Oui	Oui	Oui	"les publics éloignés ou empêchés", "publics prioritaires", "personnes en situation de handicap", "publics fragiles"	Une fiche action "Impulser et mettre en œuvre des actions en direction des publics prioritaires des politiques départementales" de l'objectif 4 "Encourager et accompagner le développement du rôle territorial et d'acteur culturel, éducatif et social des bibliothèques"	Encourager les bibles à agir. Développer des projets avec les services départementaux concernés. Des supports adaptés.	D'avantage sur le champ de l'action culturelle et de la médiation, grâce à des partenariats.	Non	Non	Oui	Non	"Certains axes d'amélioration sont toutefois soulevés en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite" (accessibilité physique)
Mayenne ("politique culturelle départementale", donc ne concerne pas que la BD)	2023-2028	Oui (accessibilité numérique)	Oui	Oui	"les personnes en situation de handicap", "situations d'empêchement" (mais accent porté plutôt sur les collégiens), "publics empêchés"	Pas de place concrète. Mentionnée à deux endroits.	Accessibilité de la plateforme de ressources numériques va être améliorée. Solliciter des personnes en situation de handicap lors de résidences/accueils d'artistes.	Accessibilité numérique + action culturelle	Oui	Oui	Oui	Non	X
Meuse	2022-2027	Oui ("accessibilité sous toutes ses formes")	Non	Oui	"ouverture à tous les publics", "inclusion numérique"	Pas de place concrète. Handicap non mentionné, mais plutôt inclusion de tous les publics.	"Promouvoir la notion de droits culturels, d'ouverture à tous les publics et d'accessibilité sous toutes ses formes ; intégrer ces droits dans les conventions bipartites"	Accessibilité sous une forme générale.	Non	Non	Oui	Non	X

Nièvre	2019-?	Oui ("la notion d'accessibilité des bibliothèques doit devenir prioritaire" => accessibilité sous toutes ses formes)	Oui	Oui	"personnes handicapées ou aux publics "éloignés" de la lecture", "publics spécifiques", "publics cibles prioritaires"	Présente à plusieurs endroits, mais surtout dans la fiche-action "Développer une offre documentaire et des services adaptés à des publics spécifiques"	Rencontrer des acteurs sociaux. Actions dans et hors les murs, actions en ligne. Création d'un fonds doc (FAL + ressources numériques). Formations. Actions autour du FALC.	Tous les domaines de l'accessibilité.	Oui	Oui	Oui	Oui	Constat que la BD a mis en place des actions, mais que celles-ci "peinent à se maintenir dans la durée", par manque de connaissance entre les bibs et les acteurs sociaux
Nord	2021-2026	Oui	Oui	Oui	"publics prioritaires du département Nord", "personnes en situation de handicap", "publics fragiles"	Notamment dans l'enjeu "Accroître les liens entre le social, le culturel et l'éducatif au profit des habitants, notamment pour et avec les publics prioritaires du département du Nord"	Formations avec MDPH et des associations. Actions régulières avec MDPH. Etat des lieux actions des bibs. Livret "Bibliothèque et handicap". Mise à disposition d'outils pour faciliter l'accueil. Mise aux normes des locaux. Equipements informatiques spécialisés + livres lus + lecteurs DAISY.	Tous les domaines de l'accessibilité, mais surtout action culturelle.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Oise	2019-2025		Oui	Oui	"non usagers", "publics prioritaires" (mais surtout petite enfance), "les publics en situation de handicap", "éloignés de l'accès à la culture et en particulier au livre"	Dans l'axe 2 "Développement des publics et mobilisation des "non usagers", il y a une sous-partie sur "les publics en situation de handicap". + fiche projet "Bili la brouette"	Création de nouveaux partenariats. Améliorer circulation et médiation des collections. Former. Aider à la constitution et mise en place de collections adaptées. Soutien action culturelle accessible et inclusive.	Tous les domaines de l'accessibilité.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Pas-de-Calais	2024-2028	Oui	Oui	Oui	"Inclusion", "pratique culturelle accessible et inclusive", "accessibilité universelle", "besoins spécifiques", "publics empêchés", "publics éloignés du livre"	Toute l'orientation 3 "Promouvoir l'inclusion" parle d'accessibilité, avec un engagement fort pour les personnes en situation de handicap.	Création d'un fonds FAL. Offre culturelle itinérante (aller à la rencontre de ces publics). Actions et partenariats pour soutenir inclusion numérique. Consolidation et élargissement de la communauté autour du dispositif DAISYables. Sensibiliser les partenaires à leur dispositif Collections adaptées. + de formations. Diffusion d'une offre de ressources numériques spécifiques. Mise en conformité du portail avec le RGAA.	Tous les domaines de l'accessibilité.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Sarthe	2024-2030	Oui	Oui	Oui	"Publics éloignés des pratiques culturelles", "publics pouvant être identifiés comme prioritaires", "Inclusion", "publics non-fréquentants, empêchés ou éloignés", "les publics en situation de handicap"	Un "zoom sur : développer les partenariats départementaux en faveur de la lecture autour des publics éloignés des pratiques culturelles" dans l'enjeu 3 "Favoriser les transversalités départementales au bénéfice des Sarthois"	Nouvelle plateforme numérique davantage accessible. Accompagnement FAL. Constituer un répertoire d'acteurs. Développement collections.	Tous les domaines, avec un accent mis sur les partenariats.	Oui	Oui	Oui	Oui	Mise en accessibilité du bâtiment de la BD
Savoie et Haute-Savoie	2022-2027	Oui	Oui	Oui	"publics éloignés de la lecture du fait d'un contexte social spécifique ou d'une situation de handicap", "Inclusion"	Présente à plusieurs endroits, mais surtout dans la sous-partie "Publics éloignés" de l'axe d'action "Médiation culturelle et numérique" + une sous-partie "Une offre documentaire adaptée".	Création d'un fonds FAL. Offre culturelle itinérante (aller à la rencontre de ces publics). Actions et partenariats pour soutenir inclusion numérique. Consolidation et élargissement de la communauté autour du dispositif DAISYables. Sensibiliser les partenaires à leur dispositif Collections adaptées. + de formations. Diffusion d'une offre de ressources numériques spécifiques. Mise en conformité du portail avec le RGAA.	Tous les domaines de l'accessibilité.	Oui	Oui	Oui	Oui	Le nombre de bibliothèques non accessibles recule.
Seine-Maritime	2024-2029	Oui	Oui	Oui	"accessibilité", "inclusivité", "Inclusion", "publics spécifiques", "publics prioritaires"	L'axe 3 "Diffuser", centré sur l'inclusion et l'accessibilité de façon générale, contient quelques points sur l'accessibilité handicap, mais l'accent est surtout mis sur la petite enfance	Consolider/développer ce qui existe déjà. De nouvelles thématiques de formation (sur les personnes en situation de handicap notamment).	Principalement la formation.	Non	Non	Non	Oui	X

Seine-et-Marne	2020-2025	Oui	Oui	Oui mais aussi abordée de façon indépendante (assez fort accent mis sur le handicap).	Dès la page de garde : "des médiathèques innovantes, inclusives et accessibles". "publics empêchés ou éloignés".	Présente à plusieurs endroits. Une sous partie "Pour des médiathèques accessibles" dans l'axe 1 "Pour une équité d'accès à la lecture publique sur le territoire seine-et-marnais". Dans l'axe 3 "La Médiathèque départementale, experte auprès des territoires", il y a un point sur l'évolution de la PolDoc.	Aide financière aux travaux de mise en accessibilité. Aide à l'acquisition de matériel et logiciels à destination des publics en situation de handicap. Conseils pour la mise en place de l'accessibilité numérique. Attention portée à l'accessibilité des ressources numériques. Evolution de la PolDoc pour inclure collections accessibles.	Tous les domaines de l'accessibilité.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Deux-Sèvres	2023-2028	Oui mais pas dans le sens de l'accessibilité handicap => accessibilité géographique + ressources numériques	Non	Oui	"inclusion", "publics en difficulté d'accès à la lecture (ex : EHPAD, personnes atteintes de troubles DYS)"	Aucune place dédiée.	X	X	Non	Non	Non	Non	X
Tarn-et-Garonne	2020-2024	Oui mais seulement accessibilité physique + accessibilité au sens général	Non	Oui	"publics particuliers ou défavorisés", "publics spécifiques"	Aucune place dédiée.	X	Accessibilité physique.	Non	Non	Non	Non	X
Var	2022-2026	Oui	Oui	Oui	"des projets pour tous les publics", "handicap et accessibilité", "accessibilité numérique", "personnes âgées ou handicapées"	Fiche action 5 "Handicap et accessibilité" de l'objectif opérationnel "des projets pour tous les publics"	Acquérir et compléter fonds docs. Acquérir et créer une expo itinérante. Organiser une journée pro (formation). Informer via newsletter et site internet.	Action culturelle/médiation. Accessibilité numérique. Collections. Formation. Communication.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Vaucluse	2021-2025	Oui	Oui	Oui	"L'accessibilité (handicap, barrières psychologiques et collections inadaptées)", "publics éloignés ou empêchés", "publics souffrant de différentes formes de handicaps, de difficultés d'insertion sociale ou culturelle..."	Présente dans deux fiches actions : "Favoriser l'accessibilité des ressources numériques à des publics éloignés ou empêchés" et "Renforcer l'accessibilité des bibliothèques" de de deux axes principaux	Mise en place d'un espace d'échange sur le sujet. Formations. Développement des collections. Acquisition d'outils et de ressources adaptés. Valoriser les ressources numériques accessibles.	Tous les domaines de l'accessibilité.	Oui	Oui	Oui	Oui	X
Vosges	2024-?	Non	Non	Oui	"contribuer à la diversification des publics", "publics spécifiques éloignés ou empêchés"	Présente dans l'objectif 3, mais l'accent est surtout porté sur la jeunesse	Consolider/développer l'offre pour les publics spécifiques éloignés ou empêchés.	X	Non	Non	Non	Non	X
			Nombre de "non" (nombre de schémas où le mot "handicap" n'est pas utilisé)	Nombre de "oui" (nombre de schémas où l'accessibilité handicap est approchée via les publics spécifiques, éloignés, empêchés)					Nombre de "oui" (nombre de schémas où l'accessibilité numérique est présente)	Nombre de "oui" (nombre de schémas où l'accessibilité des collections est présente)	Nombre de "oui" (nombre de schémas où la médiation en faveur des publics en situation de handicap est présente)	Nombre "oui" (nombre de schémas où les formations sur l'accessibilité sont présentes)	
			7	39					24	28	26	26	

ANNEXE 7 : ANALYSE DES CATALOGUES DE FORMATION

Aisne : rien. Allier : pas trouvé. Alpes de Haute Provence : rien au 1^{er} semestre. Alsace (Bas-Rhin, Haut-Rhin) : rien, hormis comité FAL (hors formation). Ardèche : rien au 1^{er} semestre. Hautes-Alpes : rien. Ardennes : rien au 1^{er} semestre. Ariège : pas trouvé. Aube : rien. Aude : rien. Cantal : pas trouvé. Charente-Maritime : rien. Cher : pas en libre accès. Corse du Sud : pas trouvé. Haute-Corse : pas trouvé. Côtes-d'Armor : rien. Creuse : pas trouvé. Doubs : rien. Drôme : rien au 1^{er} semestre. Eure : rien. Eure-et-Loir : pas trouvé. Gard : rien. Haute-Garonne : pas trouvé. Gers : pas trouvé. Gironde : rien. Ille-et-Vilaine : rien. Indre : pas trouvé. Landes : rien. Haute-Loire : pas en libre accès. Loire-Atlantique : idem. Lozère : rien. Haute-Marne : pas en accès libre. Meuse : rien au 1^{er} semestre. Pyrénées-Orientales : rien. Rhône : rien. Sarthe : rien au 1^{er} semestre. Deux-Sèvres : rien. Tarn : pas en accès libre. Haute-Vienne : rien. Yonne : rien. Val d'Oise : pas trouvé. Guadeloupe : pas trouvé. Guyane : pas trouvé. La Réunion : pas trouvé. Mayotte : pas trouvé.

Typologie des différentes formations

L'accessibilité handicap

- Ain : « Forma'Flash : L'accessibilité en bibliothèque » sur une heure, par une bibliothécaire de la BDA, tour d'horizon de l'accessibilité
- Calvados : Journée pro « Des bibliothèques accessibles », sur une journée, organisée en partenariat avec Normandie Livre & Lecture, « un premier éclairage général sur la question de l'accessibilité en bibliothèque » (collections, services, animations)
- Hérault : « Accessibilité et handicap en bibliothèque », sur un jour
- Isère : « Accessibilité et handicap : faciliter l'inclusion » sur un jour, par la référente Accessibilité
- Maine-et-Loire : « Diversité, Équité, Accessibilité, Inclusion (DEAI) » sur un jour, par Alexia Jacques-Casanova (consultante en stratégie culturelle, formatrice et facilitatrice de démarches participatives et inclusives)
- Martinique : « L'organisation de rencontres professionnelles traitant d'un domaine de compétence en matière de bibliothéconomie ou d'un sujet d'actualité touchant la lecture publique, comme « l'accessibilité des bibliothèques aux personnes handicapées ». »
- Morbihan : « Personnes en situation de handicap et accès à la culture » sur un jour, par divers intervenants
- Orne : « Bibliothèques inclusives » sur deux jours, Christine Loquet (FACE Publics (Formation Accessibilité Culture Empêchement et Publics)), notamment autour des publics en situation de handicap
- Savoie/Haute-Savoie : « L'accessibilité culturelle et l'inclusion en bibliothèque » sur un jour, trois sessions, par Coralie Clavier (Psychopédagogie Positive, médiatrice culturelle spécialisée Handicap)
- Territoire de Belfort : journée de réseau des bibliothèques du Territoire de Belfort sur la thématique des publics empêchés

- Var : « Journée d'échanges et formation autour des publics ayant des besoins spécifiques » sur un jour, par Marie Dubrulle (médiatrice culturelle chargée des publics ayant des besoins spécifiques)

L'accessibilité numérique

- Aveyron : « Accessibilité numérique en bibliothèque » sur une demi-journée, par Valérie Peyrou (SCD Toulouse)
- Côte d'Or : « Inclusion numérique en bibliothèque » sur un jour, par Catherine Lancha de Kleis Formation
- Dordogne-Périgord : « Communication numérique et accessibilité » sur deux jours, par Laurie Araguas, formatrice pour Nell & Associés
- Indre-et-Loire : une journée « Accessibilité numérique »
- Morbihan : « Sensibilisation à l'accessibilité numérique » sur un jour et demi, par Frédéric Halna (Tanaguru)
- Nièvre : « Handicap et numérique » sur un jour par Stéphanie Lucien-Brun du Cabinet Fab'Design

L'accessibilité physique

- Morbihan : « Accessibilité des bâtiments : quelle mise en œuvre ? » sur un jour, par Laurence Bataille (APF) et Pascale Durand (DDTM)

Sensibilisation à un handicap spécifique

- Maine-et-Loire : « Sensibilisation : déficience sensorielle et outils de compensation » sur un jour, par Mélanie Douillard et Vincent Remigereau de Centich (structure de conseil, expertise, innovation, recherche et développement d'innovations dans les domaines de l'autonomie et de la santé)
- Marne : « Lecture et dyslexie : comprendre et agir », sur un jour, par une bibliothécaire de la BDM
- Puy-de-Dôme : trois « BiblioFlash » autour de l'accessibilité. Il s'agit d'un cycle de sessions de trois heures : dyslexiques, personnes malvoyantes ou non voyantes et personnes sourdes ou malentendantes
- Seine-et-Marne : « Sensibiliser à la culture sourde en bibliothèque » sur un jour
- Tarn-et-Garonne : « Lecture et dyslexie » sur un jour, par une intervenante de FACE Publics

Savoir accueillir des publics en situation de handicap

- Ain : « Accueillir les publics en situation de handicap à la bibliothèque » sur un jour, par Caroline Jules (Culture accessible)
- Alpes-Maritimes : « Initiation à l'accueil en LSF » (par l'association de culture sourde locale Signes)
- Aveyron : « Accueillir le public autiste : accueil, action culturelle, collections » sur un jour, par Delphine Galonnier (Association Sésame Autisme Midi-Pyrénées)
- Calvados : « Accueillir des publics avec des troubles du spectre de l'autisme en bibliothèque » sur une journée, par Juliette Poiroux, documentaliste, et Kendy Techer, psychologue pôle enfant au Centre de Ressources Autisme Normandie
- Dordogne-Périgord : « Accueillir des personnes en situation de handicap » sur une demi-journée de sensibilisation et une journée d'immersion et de labellisation, par APEI Périgueux

- Finistère : « Mieux accueillir : sensibilisation aux troubles autistiques » sur un jour, par Martine Deniel et Lila Vincot (Centre Ressources Autisme Bretagne)
- Jura : « Accueillir en bibliothèque les publics atteints de troubles de l'apprentissage (publics « dys ») » sur deux jours, par Hélène Fouéré (formatrice et responsable de la médiathèque Per Jakez Hélias à Landerneau)
- Loire : « Café rencontre : accueillir des personnes en situation de handicap à la bibliothèque » sur une journée
- Nord : « Sensibilisation à l'accueil du public en situation de handicap » sur un jour
- Pyrénées-Atlantiques : « L'accueil du public en situation de handicap » sur une journée, deux sessions dans deux bibliothèques différentes, par Élise Bellec (consultante et formatrice, Accessibilité culturelle)
- Savoie/Haute-Savoie : « Sensibilisation à l'accueil de publics sourds en bibliothèque » sur un jour, deux sessions, par une formatrice sourde en LSF, avec interprète et formatrice entendante
- Seine-et-Marne : « Accueillir des publics avec handicap intellectuel et des personnes autistes en bibliothèque » sur un jour, par Caroline Chabaud (Mes Mains en Or)
- Vienne : Formation « Accueillir les personnes en situation de handicap et leur proposer une offre culturelle accessible » sur 2 jours, avec Caroline Jules, consultante et formatrice en accessibilité culturelle (Culture accessible)

La communication accessible

- Loir-et-Cher : « Communiquer en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) » sur un jour, par Isabelle Dumas (Directrice du Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme de Loir-et-Cher (CRIA))
- Nièvre : « Initiation à la langue des Signes Française (LSF) » sur un jour par Élodie Gauthier déléguée Départementale Handisport et Christophe Renaud (3 sessions)
- Haute-Saône : « La Langue des Signes (LSF) et la littérature jeunesse » sur deux jours par Gaëtane Tissot (Il suffirait d'un signe)
- Var : « Communication en langue des signes et expérimentation tactile chez le tout-petit » sur un jour, par Pénélope (auteure, illustratrice)

Mettre en place un projet/service autour de l'accessibilité handicap

=> Question des partenariats :

- Alpes-Maritimes : « Construire un partenariat avec un établissement médicosocial » (Culture accessible)
- Corrèze : Présentation de la Bibliothèque sonore de Brive, sur une matinée, par deux membres de l'association, pour permettre aux bibliothécaires de connaître ce service et de savoir accompagner les personnes en situation de handicap
- Loiret : « Construire des partenariats et des actions avec les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) » sur deux jours, avec notamment un point sur « Les bonnes pratiques d'accueil, la prise en compte des besoins et attentes des publics avec un handicap cognitif et mental »

=> FAL :

- Ain : « Forma'Flash : Proposer un fonds « Facile à Lire » (FAL) en bibliothèque » sur une heure par une bibliothécaire de la BDA
- Finistère : « Constituer et faire vivre un espace « Facile à lire » (FAL) » sur un jour, par Hélène Fouéré (formatrice et responsable de la médiathèque Per Jakez Hélias à Landerneau)
- Isère : « Le « Facile à lire » en bibliothèque » sur un jour, par la référente Accessibilité
- Loire : « Expérimenter le Facile à Lire avec les outils de la Médiathèque départementale », 3 sessions d'une demi-journée, par une bibliothécaire de la BDL
- Loiret : « Découvrir la démarche Facile à Lire » (FAL) sur un jour
- Nièvre : « Illettrisme et facile à lire en Bibliothèque » sur un jour par Aveline Jarry du cabinet Fab'Design
- Nord : « La mise en place du dispositif Facile à Lire (FAL) et sa médiation en bibliothèque » sur deux jours
- Pas-de-Calais : « Des lectures faciles dans vos bibliothèques : constituer et faire vivre un fonds Facile à Lire » deux journées sur deux sessions, et « Créer un fonds Facile à Lire (FAL) en bibliothèque : accompagner l'accès à la lecture pour tous » une journée en 2025 et deux prévues en 2026 par Hélène Fouéré (formatrice et responsable de la médiathèque Per Jakez Hélias à Landerneau)
- Haute-Saône : « Concevoir et faire vivre un espace facile à lire » sur deux jours par Christine Loquet (FACE Publics)
- Savoie/Haute-Savoie : « Le « Facile à lire » en bibliothèque » sur deux jours, deux sessions, par Aveline Jarry (formatrice, consultante accessibilité de la lecture (Fab'Design))
- Seine-Maritime : « Proposer des lectures faciles en bibliothèques (FAL) », sur 2 jours (Fab'Design)

=> EJA :

- Calvados : « Les collections jeunesse accessibles. Pour qui ? Pour quoi ? Comment ? » sur deux jours, par Virginie Brivady (chargée de mission Lecture Accessible chez Signes de Sens)
- Pas-de-Calais : « L'édition jeunesse accessible : la littérature jeunesse au service de l'inclusion » sur trois sessions d'une journée, par des bibliothécaires de la MD
- Seine-Maritime : « Édition Jeunesse Accessible (EJA)" sur 2 jours (Cabinet Nell & Associés)

=> Daisy & Cie (par l'AVH) :

- Ain : « Proposer une offre de lecture aux publics empêchés de lire du fait d'un handicap » sur un jour par Alexandre Martre (AVH) et Sophie Debrabant (BDA), autour du partenariat avec AVH
- Manche : « L'offre accessible aux personnes en situation de handicap » sur un jour, par AVH
- Morbihan : « Proposer une offre de lecture aux publics empêchés » sur un jour et demi, par AVH autour du partenariat
- Nièvre : « Intégrer le partenariat avec l'association Valentin Haüy et la Bibliothèque Éole » sur un jour par AVH
- Vendée : « Lire autrement – Daisy », sur une demi-journée, les participants s'engagent à participer au dispositif

=> Portage à domicile

- Charente : « Concevoir et mettre en place un service de portage à domicile pour les publics empêchés » sur une journée, avec Fabienne Aumont, formatrice et consultante auprès des bibliothèques

=> Animations

- Lot : plusieurs formations ayant pour « compétence visée » l'accessibilité : « Créer et utiliser un coffret multisensoriel stimulateur de perception avec les personnes âgées » sur un jour, par Les doigts qui rêvent
+ « Les yeux dans la peinture, les mains dans les livres » autour de la création artistique pour tous, sur un jour, par Sophie Quinault de l'association D'une goutte à l'autre
- Moselle : « Proposer des lectures picto-signées (LPS) »
- Oise : Plusieurs formations organisées dans le cadre de la semaine de sensibilisation au handicap en mars : « Imaginer un projet de médiation autour des albums tactiles » sur un jour, par Camille Morandea (Les Doigts qui rêvent) ; « Lire avec des publics en situation de handicap cognitif ou sensoriel » sur un jour, par Marie-Françoise Ten (Lis avec moi)

Présentation des collections accessibles

- Essonne : plusieurs formations sur les collections destinées aux publics empêchés (publics dys, EJA...)
- Finistère : « Collections adaptées et accessibles : la culture pour tous les publics » sur un jour, par Nadia Berrabah et Lucille Collas (Bibliothèque du Finistère)
- Meurthe-et-Moselle : « Livres adaptés pour tous les handicaps » sur un jour, par Sophie Blain, directrice des Doigts qui rêvent
- Vaucluse : « Proposer une offre de lecture aux publics empêchés de lire du fait d'un handicap » sur un jour, par une bibliothécaire

=> La question du jeu :

- Lot-et-Garonne : « Jeu et handicap » prévu
- Nièvre : « Jeux de société XXL ou adaptés pour jouer tous ensemble » sur un jour par Nadine Poidevin, Magasin de jouets Jean de la lune à Nevers

Présentation de ce que la BD fait

- Bouches-du-Rhône : « Les collections adaptées de la BD13 » sur un jour, par deux bibliothécaires de la BD, afin de promouvoir les collections de la BD
- Hautes-Pyrénées : « FAL/DYS les collections et outils adaptés de la MD65 » sur une demi-journée, par les agents de la MD
- Saône-et-Loire : formation express pour faire découvrir l'exposition « Mon petit point m'a dit », en une heure
- Vosges : « Utiliser facilement les malles « inclusion » de la MDV » sur un jour, par Aurélie Soilihi (bibliothécaire référente Son et Publics spécifiques, MDV)

ANNEXE 8 : VADEMECUM DES CDL

Vade-mecum des Contrats Départementaux Lecture

Mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024

Les contrats départementaux lecture (CDL) sont des contrats signés entre un conseil départemental et le Préfet de région, pour une durée de trois ans. Ils peuvent être renouvelés jusqu'à deux fois, sous réserve de leur évaluation tous les trois ans. Ils peuvent être précédés d'une année de diagnostic territorial.

L'Etat et le département cofinancent un ensemble d'actions en faveur de la lecture sur le territoire départemental, portées par une bibliothèque départementale¹. Les objectifs sont définis sur la base d'une vision partagée des enjeux du territoire et de la politique de lecture publique du département.

Depuis 2018, les principales actions soutenues sont les suivantes :

- La programmation et l'animation culturelle à l'échelle du département ;
- Le financement d'un coordinateur du contrat départemental lecture ;
- Les formations des personnels et des bénévoles du réseau.

A compter de 2024, il sera possible d'intégrer tout ou partie des nouvelles actions suivantes :

- Le diagnostic pour le schéma départemental lorsqu'il n'existe pas déjà et s'il est externalisé dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Dans la limite de 20 000€ par an, le soutien de l'Etat aux départements qui contribueront à la mutualisation de services au niveau intercommunal ou d'un réseau local structuré, y compris au recrutement d'un coordinateur ;
- L'élargissement de l'offre de services des bibliothèques départementales aux petites et aux moyennes villes (jusqu'à 50 000 habitants) ;
- La mise en place du dispositif « Facile à lire » dans un objectif de lutte contre l'illettrisme ;
- Les services ou actions à destination des personnes âgées ;
- La formation des personnels départementaux ou des bénévoles travaillant dans des services du champ médico-social ou des actions conjointes avec les services médico-sociaux destinés aux publics éloignés de la lecture ;

Les CDL pourront intégrer les actions petite enfance menées par le département et faisant l'objet d'un financement spécifique de l'Etat (Premières Pages, Des livres à Soi).

¹ Le dispositif pourra être utilisé par les quelques départements dynamiques n'ayant pas de bibliothèque départementale (ex : Val de Marne, qui a déjà bénéficié d'un contrat) à condition qu'un interlocuteur stable des services départementaux soit identifié.

Les contrats départementaux lecture devront comporter systématiquement des actions de lutte contre les discriminations et pour l'égalité homme/femme et une dimension écoresponsable (sensibilisation à la sobriété numérique, journée d'action).

Le montant maximal versé par l'Etat sera de 60 000€/an. La subvention versée ne doit pas venir compenser une baisse des dépenses du département.

Les actions relevant du financement du CNL et du Pass Culture n'entrent pas dans le cas des périmètres des contrats départementaux lecture.

Un avenant pourra être signé aux contrats existants afin d'intégrer ces nouvelles dimensions et prévoir des financements complémentaires.

Niveau d'accompagnement

Action	Taux
Recrutement coordinateur du CDL	Jusqu'à 60%
Mutualisation des services au niveau intercommunal	Forfait de 20 000€
Elargissement de l'offre aux petites et moyennes villes	Jusqu'à 70%
Diagnostic territorial	Jusqu'à 50%
Programmation culturelle	Jusqu'à 80%
Formations pour le personnel des bibliothèques	Jusqu'à 60%
Formations et actions dans le champ médico-social	Jusqu'à 60%
Kit Facile à lire/actions de lutte contre l'illettrisme	Jusqu'à 60%

Chaque contrat fera l'objet d'un bilan annuel puis d'une évaluation d'ensemble au terme de trois ans.

Le comité de pilotage sera présidé par le/la président/e du département ou son représentant. Les représentants de la DRAC seront associés à toutes les négociations et à tous les comités techniques et comités de pilotage.

Afin de faciliter l'évaluation nationale du dispositif, les indicateurs suivants devront être renseignés (d'autres peuvent être ajoutés) dans le cadre du bilan annuel :

Actions	Réalisé (oui / non)	Nombre
Diagnostic territorial		N/A
Schéma de développement de la lecture	Obligatoire	N/A
Organisation d'un comité de pilotage annuel		N/A
Recrutement d'un coordinateur du CDL		N/A
Recrutement d'un coordinateur intercommunal		
Nouvelles communes couvertes par la BD		
Formation des équipes et nombre d'agents formés		
Formation du personnel médico-social et nombre d'agents formés		
Premières Pages		N/A
Des livres à soi		
Actions favorisant l'égalité F/H et la lutte contre les discriminations et nombre de personnes touchées	Obligatoire	
Actions d'EMI et nombre de personnes touchées		
Actions de lutte contre l'illettrisme et nombre de personnes touchées		
Actions en collaboration avec les services médico-sociaux du département et nombre de personnes touchées		
Actions Faciles à Lire et nombre de personnes touchées		
Actions d'inclusion numérique et nombre de personnes touchées		
Actions en faveur des jeunes et nombre de personnes touchées		
Actions en faveur des personnes âgées et nombre de personnes touchées		
Actions en faveur de la transition écologique et nombre de personnes touchées	Obligatoire	
Participation à un ou des événements nationaux (Nuit de la lecture, Semaine du développement durable...)		

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	11
INTRODUCTION.....	13
Contexte historique des bibliothèques départementales	13
Quel lien entre bibliothèques (départementales) et accessibilité ?	15
La médiation et l'accessibilité	17
Pertinence et justifications du sujet	19
État de l'art	21
Problématique	23
Méthodologie de travail.....	24
Structure du mémoire	26
PARTIE 1 : DONNER UNE PLACE A L'ACCESSIBILITE HANDICAP, UN PREMIER PAS VERS L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES	27
I - Quel rôle pour qui ? L'accessibilité dans l'organisation du travail	27
1 - <i>Les référents accessibilité</i>	<i>27</i>
2 - <i>Des groupes de travail internes.....</i>	<i>30</i>
II - L'accessibilité dans les documents officiels.....	33
1 - <i>Les schémas départementaux de développement de la lecture publique : quelle place pour les publics en situation de handicap ?.....</i>	<i>33</i>
2 - <i>Les schémas départementaux de développement de la lecture publique : quelle(s) approche(s) de l'accessibilité ?</i>	<i>35</i>
3 - <i>Les Contrats Départementaux Lecture.....</i>	<i>38</i>
III - Un travail collectif : les partenariats, les collaborations et les financements extérieurs	41
1 - <i>Créer du lien avec les personnes en situation de handicap grâce à des partenariats internes</i>	<i>41</i>
2 - <i>Les partenariats externes : l'exemple du dispositif « Daisy & Cie » de l'association Valentin Haüy</i>	<i>44</i>
3 - <i>Le financement de projets par le CNL ou la DRAC</i>	<i>47</i>
PARTIE 2 : LE ROLE DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DANS L'ACCES A LA LECTURE : LES COLLECTIONS ET LEUR MEDIATION.....	53
I - Quelle place pour les collections accessibles et adaptées en bibliothèque départementale ?.....	53
1 - <i>Les collections adaptées, les fonds « Lire autrement »... : valoriser l'accessibilité dans les locaux.....</i>	<i>53</i>
2 - <i>L'Édition Jeunesse Accessible et les bibliothèques départementales</i>	<i>56</i>
3 - <i>Le Facile à lire et les bibliothèques départementales.....</i>	<i>58</i>

II - Les bibliothèques départementales comme intermédiaires dans la médiation et l'action culturelle	62
1 – <i>Les supports de médiation</i>	62
2 – <i>Inciter à l'action culturelle.....</i>	64
III - Ressources numériques accessibles et enjeux de l'accessibilité des portails numériques des bibliothèques	67
1 - <i>Enjeux généraux d'accessibilité des portails numériques et des SIGB</i>	67
2 - <i>Les projets Bibliothèque numérique de référence.....</i>	69
3 - <i>Les ressources numériques accessibles.....</i>	71
PARTIE 3 : LE ROLE DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BIBLIOTHEQUES : UNE CLEF POUR L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES ET LEUR MEDIATION	74
I - Quelle place pour l'accessibilité dans l'offre de formations des bibliothèques départementales ?.....	74
1 - <i>Un manque actuel de formations ?</i>	74
2 - <i>Analyse des catalogues de formations 2025</i>	76
3 – <i>Des formations qui fédèrent ?.....</i>	78
II – Accompagner les bibliothèques dans leurs projets « accessibilité »	80
1 - <i>L'accompagnement de projet</i>	80
2 - <i>Des groupes de travail avec les bibliothèques pour les accompagner et co-construire les dispositifs</i>	82
3 - <i>Des guides et documents pour accompagner et communiquer auprès des bibliothèques.....</i>	84
III - Convaincre de la nécessité de l'accessibilité : une mission pour les bibliothèques départementales	86
1 - <i>Des formations en interne pour sensibiliser</i>	86
2 - <i>Quels liens entre advocacy et accessibilité ?</i>	88
CONCLUSION	91
BIBLIOGRAPHIE.....	93
<i>Généralités sur l'accessibilité</i>	93
<i>Généralités sur les bibliothèques territoriales</i>	93
<i>Généralités sur les bibliothèques départementales.....</i>	94
<i>L'accessibilité en bibliothèques territoriales</i>	95
<i>L'accessibilité numérique</i>	97
<i>La médiation.....</i>	98
<i>La ruralité.....</i>	98
<i>L'advocacy</i>	98
<i>Textes de loi</i>	98

ANNEXES.....	99
TABLE DES MATIERES.....	125